

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1957 B 09392  
Numéro SIREN : 572 093 920  
Nom ou dénomination : AXA

Ce dépôt a été enregistré le 24/05/2024 sous le numéro de dépôt 64201

**AXA SA**

Exercice clos le 31 décembre 2023

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine cedex  
S.A.S. au capital de € 2 510 460  
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**ERNST & YOUNG Audit**

Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**AXA SA**

Exercice clos le 31 décembre 2023

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

A l'Assemblée Générale de la société AXA SA,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AXA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

**Fondement de l'opinion****■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**■ Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ■ Evaluation des placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

*(Se référer à la note 5.2 de l'annexe aux comptes annuels)*

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation, s'élevant au 31 décembre 2023 à un montant net de M€ 66 745, représentent un poste significatif du bilan.</p> <p>Ces placements sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition ou à la valeur de l'apport. A la clôture de l'exercice, une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire devient inférieure au coût d'acquisition.</p> <p>Comme indiqué dans la note 5.2 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'inventaire d'un titre correspond à sa valeur d'utilité et est déterminée par la direction soit en fonction des cours de Bourse, soit en fonction des capitaux propres (y compris plus-values latentes), soit en fonction des perspectives de la filiale.</p> <p>L'estimation de la valeur d'utilité de ces placements requiert l'exercice du jugement de la direction quant aux choix des approches de valorisation retenues, et dans la détermination des données et hypothèses utilisées pour estimer les bénéfices attendus lorsque ces derniers sont pris en compte dans l'estimation de la valorisation.</p> <p>En particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ pour les activités « Vie », les modalités d'estimation de la valeur d'utilité ont évolué suite à la première application de la norme IFRS 17. La valeur d'utilité est déterminée à partir des fonds propres selon le référentiel IFRS, auxquels sont ajoutés la valeur des bénéfices futurs, estimée sur la base des marges sur services contractuels déterminées selon la norme IFRS 17, et la profitabilité des contrats futurs estimée sur la base de multiples de la valeur actualisée des profits attendus sur des contrats souscrits au cours d'une année ;</li></ul>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont notamment consisté à contrôler que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des hypothèses retenues.</p> <p>Pour les activités « Vie », nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ apprécié le caractère approprié de la méthodologie retenue par la direction ;</li><li>▶ contrôlé la concordance entre les données des fonds propres, des marges sur services contractuels et de la profitabilité des contrats futurs utilisées pour le calcul de la valeur d'utilité et celles des comptes consolidés ;</li><li>▶ vérifié l'exactitude du calcul de la valeur d'utilité.</li></ul> <p>Pour les autres activités « Dommages » notamment, à partir des prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités établies par les directions opérationnelles, nous avons sur un échantillon de titres :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ contrôlé la concordance entre les données historiques et les comptes audités ;</li><li>▶ apprécié la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;</li><li>▶ comparé les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la fiabilité des estimations de la direction ;</li><li>▶ vérifié l'exactitude du calcul de la valeur d'utilité ;</li></ul>

- ▶ pour les activités « Dommages », la méthode d'estimation de la valeur d'utilité s'appuie sur des projections de flux de trésorerie reposant sur le plan stratégique du Groupe approuvé par la direction et actualisées selon un taux ajusté en fonction des risques. Au-delà de cette période et afin de déterminer une valeur terminale, les flux de trésorerie sont extrapolés en utilisant des taux de croissance à long terme jugés réalisables.

Compte tenu des incertitudes inhérentes à la probabilité de réalisation des prévisions et au jugement appliqué par la direction dans la détermination de la valeur d'utilité, nous avons considéré que l'évaluation des placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation, notamment pour les valeurs d'utilité reposant sur des données prospectives, constituait un point clé de l'audit.

- ▶ contrôlé que la valeur d'utilité résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement.

Nos travaux ont également consisté à examiner si une autre provision non technique avait été comptabilisée, dans les cas où la société s'était engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié de l'information communiquée en annexe aux comptes annuels.

## ■ Evaluation des provisions pour sinistres sur les contrats de réassurance

*(Se référer aux notes 4.2 et 5.9 de l'annexe aux comptes annuels)*

Risque identifié	Notre réponse
<p>Le montant des provisions pour sinistres s'élève à M€ 9 371 pour l'activité non-vie et M€ 287 pour l'activité vie au 31 décembre 2023.</p> <p>Comme indiqué dans les notes 4.2 et 5.9 de l'annexe aux comptes annuels, le montant de provisions pour sinistres correspond à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaire au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mises à la charge de l'entreprise. Les provisions pour sinistres non-vie et vie comprennent les provisions estimées dossier par dossier, de la coassurance et des acceptations de réassurance (y compris les frais de procédures). Elles sont établies sur la base des données transmises par les cédantes et complétées par des estimations actuarielles en fonction des statistiques historiques et des indications fournies par les souscripteurs.</p> <p>Ces estimations, fondées sur la base des engagements de réassurance ou sur des bases statistiques et actuarielles, comportent des incertitudes importantes notamment dans les branches d'activité à déroulement long et exigent un degré important de jugement de la part de la direction.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour sinistres sur les contrats de réassurance constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Afin de couvrir le risque de l'évaluation des provisions pour sinistres sur les contrats de réassurance, nous avons mis en œuvre l'approche d'audit suivante avec nos spécialistes en actuariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par AXA SA aux normes comptables en vigueur et sa mise en œuvre ;</li> <li>▶ nous avons évalué la conception et testé l'efficacité opérationnelle des contrôles que nous avons jugé clés pour notre audit, liés : <ul style="list-style-type: none"> <li>• à la gestion des sinistres et en particulier à l'évaluation des provisions dossier par dossier ;</li> <li>• à la détermination du coût ultime des sinistres (hypothèses, jugements, données, méthodologies, respect des normes applicables), incluant la seconde opinion fournie par les équipes de gestion des risques sur le niveau des provisions techniques ;</li> <li>• aux systèmes d'information contribuant au traitement des données techniques et à leur déversement en comptabilité ;</li> </ul> </li> </ul> <p>Pour les traités avec mutualisation des risques sur lesquels AXA SA établit sa propre estimation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ nous avons examiné la pertinence des méthodes statistiques et des paramètres actuariels utilisés ainsi que des hypothèses retenues au regard de la réglementation applicable, et du contexte économique et financier propre à AXA SA ;</li> <li>▶ nous avons testé la fiabilité des données servant de base aux estimations ;</li> </ul>

- ▶ nous avons procédé à une évaluation indépendante de ces provisions pour certaines catégories de risques d'assurance.
- ▶ nous avons notamment pour les branches d'activité où l'estimation des provisions pour sinistres présente un risque plus élevé d'incertitude et de jugement, procédé à un examen du dénouement des estimations comptables des exercices précédents afin d'apprécier la fiabilité du processus de détermination de ces estimations mis en œuvre par la direction ;

Pour les autres traités, nous avons vérifié, par sondages, la réciprocity des données enregistrées dans les comptes annuels d'AXA SA avec celles des filiales cédantes.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié de l'information communiquée en annexe aux comptes annuels.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération française de l'assurance du 29 mai 2017.

### ■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

## ■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### ■ Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

### ■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AXA SA par votre assemblée générale du 28 février 1989 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 28 avril 2022 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la trente-cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la deuxième année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## ■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 18 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit



Bénédicte Vignon



Grégory Saugner



Olivier Durand

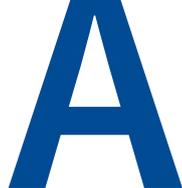


Patrick Menard

## BILAN

### Actif

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31 décembre 2023</b>	<b>31 décembre 2022</b>
<b>Actifs incorporels</b>	<b>315 056</b>	<b>318 618</b>
Terrains et Constructions	107 665	104 878
Placements dans les entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	66 745 369	66 427 779
Autres placements	4 724 651	3 427 385
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	2 496 523	1 852 416
<b>Placements</b>	<b>74 074 209</b>	<b>71 812 459</b>
<b>Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Provisions pour primes non acquises (non vie)	125 246	142 198
Provisions d'assurances vie		
Provisions pour sinistres (vie)	191 132	156 682
Provisions pour sinistres (non vie)	5 930 649	5 103 328
Provisions participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)	-	-
Provisions participation aux bénéficiaires et ristournes (non vie)	-	-
Provisions d'égalisation	-	-
Autres provisions techniques (vie)	180 476	187 607
Autres provisions techniques (non vie)	(10 361)	(13 612)
Provisions techniques des contrats en unités de compte	-	-
<b>Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques</b>	<b>6 417 143</b>	<b>5 576 203</b>
Créances nées d'opérations de réassurance	1 676 828	1 885 188
Créances diverses	442 677	458 197
Capital appelé non versé	-	-
<b>Créances</b>	<b>2 119 506</b>	<b>2 343 385</b>
Actifs corporels d'exploitation	967	981
Comptes courants bancaires et caisse	2 026 494	3 029 841
Actions propres	1 154 587	2 024 029
<b>Autres actifs</b>	<b>3 182 048</b>	<b>5 054 851</b>
Intérêts et loyers acquis non échus	110 970	81 553
Frais d'acquisition reportés	-	-
Autres comptes de régularisation	3 932 623	4 070 348
<b>Comptes de régularisation – actif</b>	<b>4 043 593</b>	<b>4 151 901</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>90 151 554</b>	<b>89 257 417</b>



## ANNEXES

### ANNEXE III COMPTES SOCIAUX

#### Passif

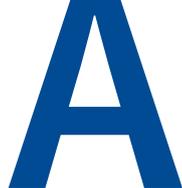
(En milliers d'euros)

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Capital social	5 198 732	5 385 555
Primes liées au capital	17 204 200	19 121 923
Réserve de réévaluation	6	6
Autres réserves	6 035 048	6 051 032
Report à nouveau	6 563 035	7 525 561
Résultat de l'exercice	5 828 368	2 808 812
<b>Capitaux propres</b>	<b>40 829 388</b>	<b>40 892 890</b>
<b>Passifs subordonnés</b>	<b>16 077 752</b>	<b>17 126 182</b>
Provisions pour primes non acquises (non vie)	160 796	169 679
Provisions d'assurance vie	-	-
Provisions pour sinistres (vie)	287 007	251 192
Provisions pour sinistres (non vie)	9 371 089	7 523 773
Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non vie)	-	-
Provisions pour égalisation	-	-
Autres provisions techniques (vie)	275 890	285 406
Autres provisions techniques (non vie)	-	-
<b>Provisions techniques brutes</b>	<b>10 094 782</b>	<b>8 230 049</b>
<b>Provisions techniques des contrats en unités de compte</b>	-	-
<b>Autres provisions non techniques</b>	<b>1 012 507</b>	<b>1 053 899</b>
<b>Dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires</b>	<b>2 210 806</b>	<b>1 682 769</b>
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 001 806	937 238
Emprunts obligataires	2 464 833	3 440 368
Dettes envers des établissements de crédit	-	-
Dettes diverses	15 211 255	14 417 040
<b>Autres dettes</b>	<b>18 677 895</b>	<b>18 794 646</b>
<b>Comptes de régularisation – passif</b>	<b>1 248 424</b>	<b>1 476 983</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>90 151 554</b>	<b>89 257 417</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT

### Compte de résultat technique non vie

<i>(En milliers d'euros)</i>	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes au 31 décembre 2023	Opérations nettes au 31 décembre 2022
Primes	6 635 748	(1 739 147)	4 896 600	4 406 760
Variation des primes non acquise et risques en cours	5 597	(13 665)	(8 068 134)	11 625
<b>Primes acquises</b>	<b>6 641 345</b>	<b>(1 752 812)</b>	<b>4 888 532</b>	<b>4 418 385</b>
<b>Produits des placements alloués</b>	<b>466 634</b>	-	<b>466 634</b>	<b>171 377</b>
<b>Autres produits techniques</b>	<b>3 252</b>	-	<b>3 252</b>	<b>164</b>
Prestations et frais payés	(3 419 194)	969 147	(2 450 047)	(1 759 560)
Charges des provisions pour sinistres	(1 864 383)	844 500	(1 019 884)	(1 090 980)
<b>Charges des sinistres</b>	<b>(5 283 577)</b>	<b>1 813 646</b>	<b>(3 469 931)</b>	<b>(2 850 540)</b>
<b>Produits (charges) des autres provisions techniques</b>	-	-	-	-
<b>Participation aux résultats</b>	<b>1 546</b>	<b>(1 547)</b>	<b>(1)</b>	<b>21</b>
Frais d'acquisition	(1 661 535)	-	(1 661 535)	(1 517 977)
Frais d'administration	(11 219)	-	(11 219)	(11 868)
Commissions reçues de la réassurance	-	184 187	184 187	158 309
<b>Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>(1 672 755)</b>	<b>184 187</b>	<b>(1 488 568)</b>	<b>(1 371 537)</b>
<b>Autres charges techniques</b>	<b>(5 879)</b>	-	<b>(5 879)</b>	<b>(10 631)</b>
<b>Variation de la provision pour égalisation</b>	-	-	-	-
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE</b>	<b>150 566</b>	<b>243 473</b>	<b>394 040</b>	<b>357 240</b>

**Compte de résultat technique vie**

<i>(En milliers d'euros)</i>	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes au 31 décembre 2023	Opérations nettes au 31 décembre 2022
Primes	83 653	(53 522)	30 131	31 314
Revenus des placements	29 784	-	29 784	21 046
Autres produits des placements	1 368	-	1 368	252
Profits provenant de la réalisation des placements	6 671	-	6 671	6 476
<b>Produit des placements</b>	<b>37 822</b>	-	<b>37 822</b>	<b>27 774</b>
<b>Autres produits techniques</b>	<b>5</b>	-	<b>5</b>	<b>234</b>
Prestations et frais payés	(22 027)	13 264	(8 763)	(17 653)
Charges des provisions pour sinistres	(44 226)	41 048	(3 178)	(13 448)
<b>Charges des sinistres</b>	<b>(66 253)</b>	<b>54 312</b>	<b>(11 942)</b>	<b>(31 101)</b>
<b>Produits (charges) des autres provisions techniques</b>	<b>(6 267)</b>	<b>4 129</b>	<b>(2 138)</b>	<b>(92 472)</b>
<b>Participation aux résultats</b>	<b>(10 358)</b>	<b>3 062</b>	<b>(7 297)</b>	<b>(1 320)</b>
Frais d'acquisition	(3 721)	-	(3 721)	(4 219)
Frais d'administration	(1 323)	-	(1 323)	(1 650)
Commissions reçues de la réassurance	-	2 367	2 367	2 446
<b>Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>(5 044)</b>	<b>2 367</b>	<b>(2 677)</b>	<b>(3 422)</b>
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	(5 102)	-	(5 102)	(4 670)
Autres charges des placements	(744)	-	(744)	(3 052)
Pertes provenant de la réalisation des placements	(6 426)	-	(6 426)	(6 663)
<b>Charges des placements</b>	<b>(12 271)</b>	-	<b>(12 271)</b>	<b>(14 385)</b>
<b>Autres charges techniques</b>	<b>(1 464)</b>	-	<b>(1 464)</b>	<b>(935)</b>
<b>Produits des placements transférés</b>	-	-	-	-
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE</b>	<b>19 823</b>	<b>10 347</b>	<b>30 170</b>	<b>(84 314)</b>

## Compte de résultat non technique

<i>(En milliers d'euros)</i>	Opérations nettes au 31 décembre 2023	Opérations nettes au 31 décembre 2022
<b>Résultat technique de l'assurance non vie</b>	<b>394 040</b>	<b>357 240</b>
<b>Résultat technique de l'assurance vie</b>	<b>30 170</b>	<b>(84 314)</b>
Revenus des placements	6 920 440	4 749 584
Autres produits des placements	317 156	56 830
Profits provenant de la réalisation des placements	1 561 357	1 461 573
<b>Produits des placements</b>	<b>8 798 964</b>	<b>6 267 987</b>
<b>Produits des placements alloués</b>	-	-
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	(1 183 141)	(1 053 995)
Autres charges des placements	(172 422)	(688 833)
Pertes provenant de la réalisation des placements	(1 504 461)	(1 503 620)
<b>Charges des placements</b>	<b>(2 859 984)</b>	<b>(3 246 448)</b>
<b>Produits des placements transférés</b>	<b>(478 980)</b>	<b>(171 379)</b>
<b>Autres produits non techniques</b>	<b>81 690</b>	<b>78 296</b>
<b>Autres charges non techniques</b>	<b>(508 499)</b>	<b>(684 423)</b>
Produits exceptionnels	3 508	45 297
Charges exceptionnelles	(28 358)	(88 945)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(24 850)</b>	<b>(43 648)</b>
<b>Participation des salariés</b>	<b>23</b>	<b>(172)</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>396 092</b>	<b>335 673</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>5 828 368</b>	<b>2 808 812</b>

**ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Engagements reçus et donnés (en milliers d'euros)	31 décembre 2023			31 décembre 2022
	Entreprises liées	Autres	Total	Total
<b>Engagements reçus</b>	<b>18 242</b>	<b>9 242 241</b>	<b>9 269 483</b>	<b>8 614 858</b>
Lettres de crédits et dépôts	-	433 636	433 636	226 836
Facilités de crédit (autorisées et non tirées)	-	8 009 925	8 009 925	7 868 000
Engagements de rachat de titres et d'obligations	-	40 771	40 771	34 600
Titres nantis par les réassureurs au profit d'AXA SA	18 242	757 909	776 152	485 423
<b>Engagements donnés</b>	<b>7 223 091</b>	<b>3 441 582</b>	<b>10 664 673</b>	<b>11 146 261</b>
Facilités de crédit (autorisées et non tirées)	561 200	9 249	570 449	563 245
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	6 605 071	3 214 836	9 819 907	10 415 558
Titres donnés en nantissement par AXA SA au profit des cédantes	56 819	12 893	69 712	73 219
Engagements donnés sur actifs financiers non appelés	-	204 605	204 605	94 238
<b>Encours d'instruments financiers à terme (notionnel)</b>	<b>1 298 419</b>	<b>34 739 001</b>	<b>36 037 420</b>	<b>43 016 997</b>
<b>Swaps</b>	<b>1 298 419</b>	<b>16 359 949</b>	<b>17 658 367</b>	<b>24 542 025</b>
Asset Swaps de taux (notionnel)	-	15 056	15 056	15 056
Crédit Default Swap (CDS)	-	238 277	238 277	191 946
Swaps de taux	-	7 270 923	7 270 923	12 548 459
Swaps de devises	1 289 301	4 655 036	5 944 337	7 288 314
Swaps de change	9 118	4 180 657	4 189 775	4 498 250
<b>Options</b>	<b>-</b>	<b>18 379 052</b>	<b>18 379 052</b>	<b>18 414 533</b>
Options de change	-	18 379 052	18 379 052	18 414 533
Equity options	-	-	-	-
Index options	-	-	-	-
Swaption	-	-	-	-
<b>Change à terme de devises</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>60 439</b>

# Annexe aux comptes sociaux

## Résultat

Le résultat de l'exercice d'AXA SA après impôt clos le 31 décembre 2023 est un profit de 5 828 millions d'euros contre 2 809 millions d'euros pour l'exercice précédent.

## 1. FAITS CARACTÉRISTIQUES

Les évolutions significatives de postes sont commentées dans les tableaux inclus dans cette annexe.

## 2. CHANGEMENT DE MÉTHODE ET DE PRÉSENTATION

Aucun changement de méthode ni de présentation n'a été effectué durant l'exercice 2023.

## 3. INFORMATIONS SUR LES ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

### AXA a placé avec succès une émission d'Obligations *Restricted Tier 1* de 1,5 milliard d'euros

Le 10 janvier 2024, AXA a annoncé avoir réalisé avec succès le placement auprès d'investisseurs institutionnels d'une émission d'obligations super subordonnées Reg S à durée indéterminée pour un montant de 1,5 milliard d'euros (les « Obligations »). La transaction répond aux critères d'éligibilité de fonds propres de base de niveau 1 (*Restricted Tier 1*) sous Solvabilité II. La transaction a rencontré une forte demande des investisseurs, avec une émission souscrite plus de 5 fois.

Le taux fixe initial est de 6,375 % par an jusqu'à la fin de la période de remboursement anticipée de 6 mois (se terminant le 16 janvier 2034). Il sera révisé tous les 5 ans à compter de cette date, sur la base du taux *mid-swap* en euros à 5 ans en vigueur plus une marge de 384,1 points de base. Conformément aux exigences de Solvabilité II, les Obligations sont assorties d'un mécanisme d'absorption des pertes sous la forme d'une réduction <sup>(1)</sup> du montant nominal

des Obligations en cas de non-respect <sup>(2)</sup> de certains seuils de solvabilité <sup>(3)</sup>. Le paiement des intérêts est à l'entière discrétion d'AXA, excepté s'ils sont annulés de manière obligatoire.

La notation des Obligations est à BBB+ pour Standard & Poor's et Baa1 (hyb) pour Moody's. Les Obligations sont éligibles en capital d'un point de vue réglementaire et auprès des agences de notation dans les limites applicables.

L'émission s'inscrit dans le cadre du plan de financement du Groupe AXA pour 2024. Le produit de l'émission sera alloué au financement des besoins généraux du Groupe, incluant le refinancement d'une partie des dettes existantes du Groupe AXA.

La date de règlement des Obligations a eu lieu le 16 janvier 2024.

### Conclusion d'une convention de rachat d'actions dans le cadre du programme de rachat d'actions d'AXA d'un montant maximal de 1,6 milliard d'euros

Le 23 février 2024, AXA a conclu une convention de rachat d'actions avec un prestataire de services d'investissement aux termes de laquelle AXA s'engage à racheter ses propres actions pour un montant maximum de 1,6 milliard d'euros, reflétant :

- le rachat d'actions d'un montant de 1,1 milliard d'euros, conformément à la nouvelle politique de gestion du capital, tel qu'annoncée le 22 février 2024 ;
- le rachat d'actions anti-dilutif d'un montant de 0,5 milliard d'euros consécutif à l'accord de réassurance pour un portefeuille d'assurance vie chez AXA France, tel qu'annoncé le 20 décembre 2023.

La convention de rachat d'actions sera exécutée conformément aux termes de l'autorisation <sup>(4)</sup> en vigueur telle qu'accordée par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

D'après les termes de la convention de rachat d'actions <sup>(5)</sup> annoncée le 23 février 2024, il est prévu que le rachat d'actions débute le 26 février 2024 et se termine au plus tard le 5 août 2024. Pour chaque jour de la période de rachat, le prix par action à payer par AXA <sup>(6)</sup> sera déterminé sur la base du cours moyen de l'action pondéré par les volumes.

AXA confirme son intention d'annuler toutes les actions ainsi rachetées dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

(1) Incluant la possibilité de restaurer le montant nominal, sous réserve des conditions mentionnées dans le prospectus en date du 10 janvier 2024.

(2) Soit au niveau du Groupe AXA, soit au niveau d'AXA SA solo. Le calcul du ratio solo de Solvabilité II d'AXA SA, actuellement en modèle standard, devrait passer dans le Modèle Interne du Groupe d'ici la fin de l'année 2024, sous réserve de l'approbation préalable de l'ACPR. Au niveau d'AXA SA, l'impact de cette transition devrait avoir comme conséquence une baisse du ratio solo de Solvabilité II d'AXA SA à un niveau plus cohérent avec le ratio de solvabilité II du Groupe. Au niveau du Groupe, cette transition devrait avoir un impact immatériel sur le ratio de Solvabilité II du Groupe AXA, et un effet négatif limité sur le ratio de couverture du MCR (Minimum Capital Requis). Le ratio de couverture du MCR d'AXA SA devrait rester à un niveau substantiellement supérieur à celui du Groupe.

(3) Sous Solvabilité II.

(4) L'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires en date du 27 avril 2023, ou l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires en date du 23 avril 2024, le cas échéant.

(5) Le programme de rachat d'actions d'un montant maximal de 1,6 milliard d'euros sera effectué en complément de toute autre opération éventuelle de rachat d'actions compensant la réduction du résultat, y compris le rachat d'actions relatif à la cession d'un portefeuille d'assurances vie et retraite en Allemagne qui sera réalisé suite à la clôture de l'opération.

(6) Le prix de rachat ne pourra excéder le prix maximum d'achat fixé par l'autorisation en vigueur de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

### AXA a annoncé des offres publiques de rachat en numéraire portant sur deux souches d'obligations subordonnées

Le 26 février 2024, AXA a annoncé une offre publique de rachat en numéraire sous un format « *any and all* » portant sur chacune des souches d'obligations subordonnées suivantes émises par AXA SA :

- les obligations super-subordonnées Perpétuelles à Taux Fixe puis Variable d'un montant de 350 000 000 de livres sterling émises le 6 juillet 2006 <sup>(1)</sup> ;
- et les obligations super-subordonnées Perpétuelles à Taux Révisable d'un montant de 723 925 000 livres sterling émises le 7 novembre 2014 <sup>(2)</sup>.

Les offres publiques de rachat ont expiré à 17h00, heure française, le 4 mars 2024.

Cette opération s'inscrit dans la politique de gestion active de la dette du Groupe et permet à AXA d'optimiser sa structure de capital.

## 4. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 4.1 Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice 2023 d'AXA SA sont établis conformément aux dispositions de nature comptable regroupées au titre IV du livre III du Code des assurances et au règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2015-11 du 26 novembre 2015 modifié.

### 4.2 Activité de réassurance au sein d'AXA SA

La Société est la société de réassurance interne du Groupe AXA et réassure exclusivement les entités d'assurance du Groupe dites (« cédantes »), tant pour les risques dommages que pour les risques vie.

Les acceptations concernent les opérations par lesquelles AXA SA, le réassureur, accepte de prendre en charge une partie des risques souscrits par des entités d'AXA.

Les rétrocessions correspondent au transfert des risques, par AXA SA vers d'autres acteurs du marché, internes ou externes au Groupe AXA.

La réassurance acceptée est comptabilisée par la Société à réception des comptes transmis par les cédantes. Conformément aux dispositions de l'article 152-1 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015, les comptes non reçus des cédantes à la clôture de l'exercice sont estimés. Lorsque la Société a connaissance d'une perte prévisible, celle-ci est provisionnée.

Les primes de réassurance rétrocédées sont comptabilisées en charges au *pro rata* de la période pendant laquelle la couverture de réassurance est fournie.

Les estimations de commissions à recevoir ou à payer sont comptabilisées dans le compte de résultat avec pour contrepartie les comptes de régularisation actif ou passif.

Lorsque les traités le prévoient, la Société doit effectuer des dépôts auprès des cessionnaires afin qu'ils puissent avoir une garantie sur leurs provisions techniques cédées.

(1) Taux fixe de 6,6862 % jusqu'à la première date de remboursement le 6 juillet 2026.

(2) Taux fixe de 5,453 % jusqu'à la première date de remboursement le 4 mars 2026.

La prime versée par la cédante au réassureur ne constitue qu'une prime de base destinée à couvrir la capacité de réassurance. Au fur et à mesure de la survenance des sinistres, la cédante doit payer une surprime appelée « prime de reconstitution », qui correspond au renouvellement de la capacité absorbée par le sinistre et dans la limite de la garantie annuelle. Les montants recouvrables auprès des rétrocessionnaires sont estimés d'une manière conforme au passif des sinistres associés au traité.

Si un actif de réassurance est déprécié, la Société réduit la valeur comptable en conséquence et comptabilise cette perte de valeur dans le compte de résultat. Un actif de réassurance est déprécié s'il existe des preuves tangibles, suite à un événement survenu après la comptabilisation initiale des actifs de réassurance, que la Société risque de ne pas recevoir tous les montants qui lui sont dus selon les termes du traité, et que l'impact de cet événement sur les montants à recevoir des rétrocessionnaires par la Société peut être estimé de façon fiable.

### 4.3 Principes de présentation des états financiers

#### COMPTES DE RÉSULTAT NON-VIE ET VIE

En application de l'article 410-1 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre, les activités Non Vie dans le compte de résultat non-vie comprennent la réassurance de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie.

#### AFFECTATION DES CHARGES PAR DESTINATION

Les frais généraux de l'activité de réassurance, après avoir été préalablement comptabilisés par nature aux comptes de la classe 9, sont soldés pour être répartis conformément à la réglementation comptable, aux comptes de charges par destination et dans les comptes de résultat technique non-vie et vie.

Deux cas sont prévus :

- soit la charge est directement affectable à une destination ;
- soit la charge ne peut être affectée directement et des clés de répartition sont utilisées.

Les clés de répartition des frais généraux sont mises à jour tous les ans, permettant une affectation dans des destinations définies par le plan comptable des assurances : frais d'acquisition, frais de règlement sinistres, frais d'administration, frais de gestion des placements, et autres charges techniques.

Les charges liées à l'activité de holding sont individualisées et affectées en totalité de manière univoque et sans application de clé de répartition en charges non techniques.

#### PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENT

Le produit net des placements relatif au portefeuille d'actifs couvrant les opérations de holding et de réassurance est enregistré en détail dans le compte de résultat non technique.

Selon les règles précisées à l'article 337-11 du règlement ANC 2015, les produits nets de placements sont répartis entre le résultat technique et le résultat non technique, en fonction du poids relatifs des capitaux propres et des provisions techniques. Une quote-part du résultat financier revenant aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique (vie et non-vie), au *pro rata* des provisions techniques et des fonds propres.

### TRAITEMENT DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Conformément aux dispositions de l'article R.341-7 du Code des assurances, les opérations en devises réalisées par la Société sont comptabilisées dans leurs monnaies d'origine. Ces opérations font l'objet d'une conversion en euro aux derniers cours connus à la date de l'inventaire.

La Société applique les règles relatives au traitement comptable des opérations en devises des entreprises régies par le Code des assurances en conformité avec le règlement ANC 2015-11.

#### Change sur position au bilan s'appliquant aux créances et dettes libellées en devises

À chaque clôture, les éléments en devises figurant au bilan doivent être convertis en euro en ventilant les opérations de la façon suivante :

- les opérations portant sur des actifs ou passifs générant une position de change dite structurelle, principalement les titres de participation ainsi que le financement en devises de ces titres ;
- les opérations générant une position de change dite opérationnelle concernant les autres opérations en devises.

Les différences de conversion sont évaluées par différence entre le cours de change de la devise concernée au jour de l'opération (cours historique) et le cours de clôture. Les écarts de conversion sur les positions de change structurelles sont constatés au bilan tandis que les différences de conversion sur les positions de change opérationnelles sont constatées en résultat de change.

#### Change sur positions hors bilan s'appliquant aux instruments dérivés à terme (IFT)

Les écarts entre les positions de change hors bilan des Instruments Financiers à Terme (IFT) et les comptes de contre-valeur correspondants représentent des gains ou pertes latents de change. Ils sont enregistrés au bilan, dans un compte « écarts de conversion » en contrepartie du compte « Compte de régularisation lié aux IFT », en fonction de la stratégie sous-jacente.

Le traitement du compte « écart de conversion » vise à respecter la symétrie de traitement avec celui des écarts de change sur les éléments sous-jacents :

- lorsque l'IFT est lié à un élément structurel, le compte « écarts de conversion » est maintenu au bilan jusqu'à la date de réalisation de l'élément structurel ;
- lorsque l'IFT entre dans le cadre d'une stratégie d'investissement, le compte « écarts de conversion » est maintenu au bilan jusqu'à la date de l'investissement ;
- lorsque l'IFT est lié à un élément opérationnel, dans le cadre d'une stratégie de désinvestissement ou de rendement, ou que l'IFT est lié à une dette financière non structurelle, le compte « écarts de conversion » est soldé par résultat.

Les différences d'intérêts relatifs aux opérations de change à terme, ou reports-dépôts, sont enregistrées de manière échelonnée sur la durée effective de l'opération couverte.

### ENGAGEMENT DE RETRAITE

Dans le cadre de l'actualisation des engagements sociaux, il a été procédé à l'évaluation des provisions supplémentaires à constituer en vue de couvrir les engagements au titre des régimes de retraite à prestations définies, conformément à la recommandation ANC n° 2013-02. La méthode 1 définie par cette recommandation a

été appliquée : le coût des services passés est étalé en résultat sur la durée d'acquisition des droits et le rendement attendu des actifs est retenu dans le cadre de la charge de la période. L'option retenue par la Société est de ne pas enregistrer de provisions au passif du bilan.

## 5. PRÉSENTATION DES COMPTES

### BILAN ACTIF

#### 5.1 Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent principalement la marque AXA.

#### 5.2 Placements

Les placements comprennent les terrains et constructions, les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation, les autres placements ainsi que les créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes qui sont liées à l'activité de réassurance.

#### TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Ils recouvrent des parts de Sociétés Civiles Immobilières (SCI).

#### PLACEMENTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET DANS LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

##### ■ Les entreprises liées

Entreprises françaises ou étrangères remplissant les conditions prévues par les articles L.233-16 et L.233-18 du Code de commerce pour être incluses par intégration globale dans l'ensemble consolidé auquel appartient, par intégration globale, l'entreprise d'assurance ou de réassurance en application des mêmes dispositions, à l'exclusion des entreprises autres que d'assurance ou de réassurance qui peuvent être laissées en dehors de la consolidation en application du 1° ou du 2° du II de l'article L.233-19 du Code de commerce.

##### ■ Les entreprises avec lesquelles l'entreprise de réassurance a un lien de participation

Entreprises autres que les entreprises liées, dans lesquelles l'entreprise d'assurance détient directement ou indirectement une participation au sens de l'article 20 du décret du 29 novembre 1983, ou qui détiennent directement ou indirectement une telle participation dans l'entreprise d'assurance ; pour l'application de cette disposition et conformément à l'article L.233-2 du Code de commerce, sont présumés être des titres de participation les titres représentant au moins 10 % du capital.

Dans le cadre des activités de holding, les titres de participation sont les titres représentant au moins 10 % du capital de la société émettrice ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à la Société.

Ces placements sont valorisés au coût d'acquisition ou à la valeur de l'apport. À la clôture de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé à la valeur d'inventaire, la plus faible de ces deux valeurs étant retenue au bilan.

La valeur d'inventaire d'un titre correspond à sa valeur d'utilité et est déterminée par la Direction soit en fonction des cours de bourse, soit en fonction des capitaux propres (y compris plus-values latentes), soit en fonction des perspectives de la filiale. L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans le choix des approches de valorisation, selon les participations concernées, et dans la détermination des données et hypothèses utilisées pour estimer les bénéfices attendus lorsque ces derniers sont pris en compte dans la valorisation. Pour les activités « Vie », les modalités d'estimation de la valeur d'utilité ont évolué suite à la première application de la norme IFRS 17. La valeur d'utilité est désormais déterminée à partir des fonds propres selon le référentiel IFRS, auxquels sont ajoutés la valeur des bénéfices futurs, estimée sur la base des marges sur services contractuels déterminées selon la norme IFRS 17, et la profitabilité des contrats futurs estimée sur la base de multiples de la valeur actualisée des profits attendus sur des contrats souscrits au cours d'une année. Pour les activités « Dommages », la méthode de la valeur d'utilité s'appuie sur des projections de flux de trésorerie fondées sur le plan stratégique approuvé par la Direction et actualisées selon un taux ajusté en fonction des risques. Les flux de trésorerie sont extrapolés en utilisant des taux de croissance à long terme jugés réalisables afin de déterminer une valeur terminale.

En application de l'article 242-2 du règlement ANC 2015-11, les opérations portant sur des titres de participation structurels en devises sont considérées comme des opérations en euros et sont figées en euros au cours de change historique et aucun écart de conversion n'est constaté ultérieurement.

## LES AUTRES PLACEMENTS

### Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont comptabilisées à la valeur d'acquisition, hors coupons courus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement, prime ou décote, est amortie au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, conformément aux dispositions de l'article 122-1 de règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (en tenant compte de la surcote/décote) et la valeur de réalisation des titres correspondants ne font pas l'objet d'une provision. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une dépréciation doit être constatée à l'inventaire.

### Les actions et autres valeurs à revenu variable

Les actions et autres valeurs à revenu variable sont enregistrées à leur coût d'acquisition, hors frais. La valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est déterminée conformément au règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 et correspond, pour les titres cotés, au cours de bourse du jour de l'inventaire et, pour les titres non cotés, à la valeur vénale déterminée en fonction de la situation nette.

Lorsque la valeur de réalisation est inférieure de plus de 20 % au coût d'acquisition et ce depuis plus de six mois consécutifs, il est procédé à une analyse du caractère durable ou non de la dépréciation. Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne pour les titres faisant l'objet d'une dépréciation à caractère durable. La provision est évaluée par différence entre la valeur nette comptable et la valeur de réalisation correspondant à la valeur de marché à la date de clôture.

## CRÉANCES POUR ESPÈCES DÉPOSÉES AUPRÈS DES ENTREPRISES CÉDANTES

Ce poste recouvre les dépôts que la Société doit effectuer auprès des cédantes lorsque les traités le prévoient, afin qu'elles puissent bénéficier d'une garantie sur leurs provisions techniques cédées.

### 5.3 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

La part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques représente l'ensemble des provisions techniques rétrocédées sur le marché ou au travers d'opérations de réassurance interne.

Ce poste comprend les provisions vie et non vie pour primes non acquises, les provisions pour sinistres et les autres provisions techniques.

#### PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES

Les provisions pour primes non acquises constatent la quote-part, calculée *pro rata temporis*, des primes émises et non acquises au passif du bilan qui se rapporte à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du traité ou, à défaut, son terme.

#### PROVISIONS POUR SINISTRES

Ce poste constate les provisions pour sinistres au titre des rétrocessions et correspondent à la quote-part rétrocédée des provisions pour sinistres au titre des acceptations qui figure au passif du bilan.

#### AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES

Ce poste comprend la provision pour risque de contrepartie qui vient en diminution de la part des réassureurs dans les provisions techniques et qui tient compte du risque de défaillance des réassureurs en fonction de leur notation.

Ce poste comprend aussi la provision pour risques croissants en réassurance vie qui représente la quote-part rétrocédée de la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par le réassureur et par l'assureur.

### 5.4 Créances

#### CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE

Ces créances comprennent essentiellement des primes à émettre ainsi que des créances constituées de soldes débiteurs des réassureurs et des sociétés d'assurances cédantes du Groupe.

#### CRÉANCES DIVERSES

Ce poste comprend essentiellement une créance d'impôt sur les sociétés.

### 5.5 Autres actifs

#### ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les constructions sont amorties suivant le mode linéaire sur cinquante ans et les travaux d'aménagement sont amortis linéairement sur cinq ou dix ans suivant le cas.

## LES ACTIONS PROPRES

Ce poste correspond aux titres AXA auto-détenus, tous affectés à un objectif de couverture ou d'annulation.

Les titres figurent dans les comptes à leur valeur d'acquisition compte tenu de leur affectation.

L'application des dispositions relatives au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés (règlement ANC n° 2014-03 au titre VI, Chapitre II, Section 4 « Plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et plans d'attribution d'actions gratuites aux salariés ») donne lieu à la comptabilisation d'une provision.

## 5.6 Comptes de régularisation actif

### INTÉRÊTS ET LOYERS ACQUIS NON ÉCHUS

Ce poste enregistre les intérêts courus sur les placements et couvertures financières.

### AUTRES COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Ces comptes comprennent principalement :

- des pertes de change réalisées *via* des Instruments Financiers à Terme relatives à des opérations de couverture de titres de participations obéissant à la définition d'actifs structurels et reportés jusqu'à la cession des titres ;
- des écarts de conversion actif sur des dettes perpétuelles de financement de participation structurelles ;
- des primes d'options payées.

## BILAN PASSIF

### 5.7 Capitaux propres

Les capitaux propres sont constitués du capital social, des réserves et du résultat de l'exercice avant affectation.

### 5.8 Passifs subordonnés

Ce poste inclut les Titres Subordonnés à durée déterminée et les Titres Subordonnés et Super Subordonnés à durée indéterminée, pour lesquels il n'existe pas d'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier.

Les frais d'émission des différents emprunts sont amortis sur la durée des emprunts. Les intérêts des dettes financières sont comptabilisés en charges financières, et la quote-part d'intérêts courus non échus dans les comptes de régularisation passif.

### 5.9 Les provisions techniques brutes

- **Les provisions pour sinistres** sont définies selon l'article R.343-7 du Code des assurances comme étant la « valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaire au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise ».

L'article R.347-7 du Code des assurances précise que les provisions mathématiques correspondent à la « valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne

les capitaux constitutifs de rentes mis à sa charge ». Les provisions mathématiques brutes sont fournies par les entités. De la même façon que pour les autres provisions, les conditions des traités de réassurance sont appliquées pour obtenir les provisions mathématiques rétrocedées et nettes.

Les provisions pour sinistres à payer intègrent également les provisions pour frais de gestion des sinistres qui visent à couvrir les frais de gestion futurs encourus par la Société pour gérer et régler les sinistres en suspens.

Les provisions pour sinistres non-vie et vie comprennent les provisions estimées dossier par dossier, de la coassurance et des acceptations en réassurance (y compris les frais de procédure), elles sont établies sur la base des données transmises par les cédantes et complétées par des estimations actuarielles en fonction des statistiques historiques et des indications fournies par les souscripteurs.

- **Les provisions pour primes non acquises** constatent pour l'ensemble des contrats en cours, la part calculée sur les primes émises et estimées sur les primes restant à émettre qui se rapporte à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime ou à défaut le terme du contrat.
- **Les autres provisions techniques** incluent essentiellement la provision pour risques croissants en réassurance vie qui correspond à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par le réassureur et par l'assureur.

### 5.10 Autres provisions non techniques

Ce poste comprend essentiellement des provisions envers les filiales de la Société au titre du risque de reversement des économies d'impôt réalisées dans le cadre du régime d'intégration fiscale français, ainsi que les provisions pour moins-values latentes sur options et sur des dérivés de taux non éligibles à la comptabilité de couverture.

La Société est tête de groupe d'un régime d'intégration fiscale qui prévoit que les économies d'impôts sont directement comptabilisées dans les comptes de la Société. À ce titre, une provision pour risque de restitution des économies d'impôt est comptabilisée dès lors qu'il existe une forte probabilité que les filiales redeviennent bénéficiaires compte tenu des perspectives de résultats fiscaux futurs qu'elles ont remontées pour l'élaboration du plan stratégique du Groupe.

### 5.11 Les dettes pour dépôts espèces reçues des rétrocessionnaires

Ce poste comprend les dépôts espèces reçus des rétrocessionnaires en garantie d'une partie des provisions techniques cédées lorsque les traités le prévoient.

### 5.12 Autres dettes

Ce poste comprend principalement :

- **les dettes financières** vis-à-vis des filiales du Groupe ;
- **les emprunts obligataires** auprès des entités du Groupe ;
- **les dettes séniors et les titres négociables à court terme (billets de trésorerie) ;**
- **les dettes nées d'opérations de réassurance.**

### 5.13 Les comptes de régularisation passif

Ces comptes comprennent essentiellement les écarts de conversion passif relatifs à des dettes structurelles, des intérêts courus et non échus ainsi que des primes sur options encaissées.

#### ENGAGEMENTS HORS BILAN

##### Titres nantis et lettres de crédit reçues en couverture des opérations de réassurance

Les engagements hors bilan liés à l'activité de réassurance sont destinés à couvrir les provisions pour sinistres à payer en conformité avec les clauses prévues dans les traités. Il s'agit soit de dépôts effectués sous forme de titres nantis reçus de la part des réassureurs pour le compte de la Société et de ses cédantes, soit de lettres de crédit émises par les banques des réassureurs au profit de la Société.

Les valeurs remises en nantissement par les réassureurs en garantie de leur engagement sont évaluées à la valeur de marché à la date de clôture et sont inscrites en hors-bilan. La Société veille à ce que la valeur de ces titres nantis soit en correspondance avec les risques acceptés et fait verser des compléments en cas de baisse de valeur des titres ou d'augmentation des sinistres.

##### Engagements donnés dans le cadre de l'activité de holding

- Les engagements donnés sont essentiellement constitués des garanties financières consenties au profit d'entités du Groupe ou de banques consentant des facilités de crédit à des entités du Groupe.
- Les facilités de crédit autorisées et non tirées au profit d'entités du Groupe représentent les capacités de liquidités que la holding met à disposition de certaines sociétés du Groupe.

##### Engagements reçus dans le cadre de l'activité de holding

- Les engagements reçus sont essentiellement constitués des facilités de crédit autorisées et non tirées auprès des banques.

##### Les engagements sur instruments financiers reçus et donnés

Les instruments financiers à terme sont des opérations financières ayant pour principale fonction de protéger des éléments financiers contre des évolutions de marché *via* principalement des *swaps* de taux.

Les instruments financiers à terme sont comptabilisés en engagements donnés ou reçus pour leur montant notionnel dans des comptes distincts suivant la nature de l'opération dont relève la stratégie.

Les primes afférentes aux contrats d'option ou assimilés sont inscrites au bilan, en compte de régularisation actif ou passif selon le sens des contrats, pour le montant payé ou reçu.

- S'agissant d'IFT utilisés dans le cadre de stratégies de rendement, les charges et produits relatifs aux IFT, qu'ils aient été perçus ou réglés ou qu'ils soient latents, sont inscrits en compte de résultat de façon échelonnée sur la durée prévue de la stratégie selon un étalement linéaire et calculs d'intérêts courus non échus. Les résultats obtenus par la méthode retenue ne diffèrent pas de façon significative de ceux qui résulteraient de l'utilisation du taux de rendement effectif (TRE).

Les stratégies de rendement couvrent principalement des dettes internes ou externes.

- Pour les autres stratégies, tous les flux constatés sur ces opérations sont enregistrés en compte de régularisation.

Les autres opérations sont principalement liées aux dérivés de change qui protègent une partie de la valeur nette du groupe en devises étrangères stratégiques ainsi que des flux de trésorerie significatifs.

S'agissant des IFT en devises, ces derniers sont comptabilisés conformément au point mentionné en 4.3.

À chaque date d'arrêt, les pertes latentes sur chaque IFT, résultant de la comparaison de la valeur de marché de l'IFT et de la valeur comptable globale de l'IFT incluant tous les éléments inscrits au bilan de l'entreprise et relatifs à cet IFT, donnent lieu à constitution d'une autre provision non technique. Les profits latents ne sont pas constatés en compte de résultat.

La présentation de l'annexe n'omet pas l'existence d'un engagement significatif ou qui pourrait le devenir dans le futur.

Cette page a été laissée blanche intentionnellement.

## 6. NOTES SUR LES COMPTES DU BILAN

### BILAN ACTIF

#### 6.1 Mouvements ayant affecté les actifs

**Tableau 1 : Mouvements ayant affecté les actifs incorporels, les terrains et constructions, les titres de propriété sur les entreprises liées et sur celles avec lesquelles il existe un lien de participation, bons, obligations, et créances avec ces entreprises**

Nature de l'actif (en milliers d'euros)	Montant brut en début d'exercice	Transferts et mouvements de l'exercice			
		Entrées	Apports	Sorties	Transferts
<b>I/ Actifs incorporels</b>	<b>375 753</b>	-	-	-	-
Terrains et constructions (y compris « en cours »)	104 941	4 486	-	-	-
Titres de propriété sur sociétés liées (compte 250) <sup>(b)</sup>	66 724 226	-	788 665	402 545	75 000
Titres de propriété sur entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation (compte 260 et 261)	1 102 082	-	63	-	-
Bons, obligations et créances de toutes natures sur ces mêmes sociétés (comptes 25 et 26 sauf 250, 260 et 261) <sup>(a)</sup>	1 834 714	644 573	-	-	-
Prêts	380 000	378 500	-	547 500	-
<b>II/ Placements</b>	<b>70 145 963</b>	<b>1 027 559</b>	<b>788 728</b>	<b>950 045</b>	<b>75 000</b>
<b>III/ Total des autres placements net (tableau 2)</b>	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES PLACEMENTS INSCRITS À L'ACTIF</b>	-	-	-	-	-

(a) Note : pour les obligations amortissables, ce tableau ne tient pas compte de l'amortissement des décotes et surcotes.

(b) Note : Le montant brut en début d'exercice relatif aux Titres de propriété sur sociétés liées (compte 250) publié en 2022 pour 66 006 323 milliers d'euros a été modifié en 2023 à 66 724 226 milliers d'euros pour se conformer aux dispositions des articles Art. 330-1 et Art. 330-2 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatifs à la définition des entreprises liées et des entreprises avec lien de participation, rappelés au paragraphe 5.2. du présent rapport

Montant brut en fin d'exercice	Amortissements et dépréciations							Montant cumulé à la clôture de l'exercice	Montant net inscrit au bilan 31/12/2023	Montant net inscrit au bilan 31/12/2022
	En début d'exercice	De l'exercice	Reprises de provisions	Transferts et mouvements de l'exercice			Montant cumulé à la clôture de l'exercice			
				Apport	Sorties	Transferts				
<b>375 753</b>	<b>57 135</b>	<b>3 562</b>	-	-	-	-	<b>60 697</b>	<b>315 056</b>	<b>318 618</b>	
109 428	63	1 699	-	-	-	-	1 762	107 665		
67 185 346	1 280 417	153 849	58 484	-	123 368	-	1 252 414	65 932 932	64 724 604	
1 102 144	553 738	3 676	863	-	-	-	556 551	545 594	548 344	
2 479 287	-	-	-	-	-	-	-	2 479 287	1 834 714	
211 000	-	-	-	-	-	-	-	211 000	380 000	
<b>71 087 205</b>	<b>1 834 219</b>	<b>159 224</b>	<b>59 347</b>	-	<b>123 368</b>	-	<b>1 810 728</b>	<b>69 276 478</b>	<b>67 592 540</b>	
-	-	-	-	-	-	-	-	<b>4 797 730</b>	<b>4 219 172</b>	
-	-	-	-	-	-	-	-	<b>74 074 209</b>	<b>71 811 712</b>	

**Tableau 2 : Mouvements ayant affecté les actifs incorporels, les terrains et constructions, les titres de propriété sur les entreprises avec lesquelles il n'existe pas un lien de participation, bons, obligations, et créances avec ces entreprises**

Nature de l'actif (en milliers d'euros)	Montant brut inscrit au bilan à la clôture de l'exercice	Amortissements et provisions au début de l'exercice		Mouvements de l'exercice		Amort. et provisions à la clôture de l'exercice	Montant net inscrit au bilan à la clôture de l'exercice
		Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises		
<b>Placements financiers (comptes 23)</b>							
Actions et autres OPCVM	493 739	-	104 800	-	104 142	658	493 081
Obligations	3 531 206	-	-	-	-	-	3 531 206
Prêts	55 692	-	-	-	-	-	55 692
Dépôts	643 846	-	-	-	-	-	643 846
Titres sans liens de participation	73 906	-	1	-	1	-	73 905
<b>TOTAL</b>	<b>4 798 389</b>	<b>-</b>	<b>104 801</b>	<b>-</b>	<b>104 143</b>	<b>658</b>	<b>4 797 730</b>
<b>Placements représentant des provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte (compte 24)</b>							
Titres à revenus variables autres que les OPCVM	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Part d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-	-
Parts d'autres OPCVM	-	-	-	-	-	-	-
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des autres placements</b>	<b>4 798 389</b>	<b>-</b>	<b>104 801</b>	<b>-</b>	<b>104 143</b>	<b>658</b>	<b>4 797 730</b>
Bons, obligations et créances de toutes natures sur les entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation (voir tableau I)	-	-	-	-	-	-	69 276 478
<b>TOTAL DES PLACEMENTS INSCRITS À L'ACTIF</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>74 074 209</b>

## 6.2 Placements

### 6.2.1 ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS

**Tableau 3 : État récapitulatif**

Nature des placements (en milliers d'euros)	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Valeur			Valeur		
	Brute	Nette	Réali- sation	Brute	Nette	Réali- sation
1/ Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	109 428	107 665	100 429	104 941	104 878	112 646
2/ Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	68 372 638	66 563 039	76 637 206	68 265 670	66 326 740	76 009 000
3/ Parts d'OPCVM autres que celles visées en 4	482 498	482 473	484 485	167 931	167 906	181 637
4/ Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
5/ Obligations et autres titres à revenu fixe	3 531 206	3 480 965	3 450 851	2 583 822	2 576 504	2 455 833
6/ Prêts hypothécaires	-	-	-	-	-	-
7/ Autres prêts et assimilés	266 692	266 692	266 336	435 370	435 370	435 120
8/ Dépôts auprès des entreprises cédantes	3 073 133	3 145 567	3 147 659	2 131 082	2 131 678	2 119 667
9/ Dépôts autres que ceux visés au 8 et cautionnements en espèces et autres placements	50 000	50 000	50 359	61 838	61 838	61 838
10/ Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-	-	-
11/ IFT	-	-	-	-	-	-
IFT Stratégies de rendement	38 258	38 258	(64 037)	45 000	45 000	(105 000)
IFT Stratégies de change	103 382	103 382	334 972	172 000	172 000	535 000
IFT autres opérations	(151 323)	(151 323)	(145 604)	(146 000)	(146 000)	(353 000)
<b>TOTAL (LIGNES 1 À 11)</b>	<b>75 875 912</b>	<b>74 086 718</b>	<b>84 262 656</b>	<b>73 821 655</b>	<b>71 875 915</b>	<b>81 452 742</b>
Dont TOTAL des IFT	(9 683)	(9 683)	125 331	71 000	71 000	77 000
Dont TOTAL des Placements	75 885 595	74 096 401	84 137 325	73 750 655	71 804 915	81 161 652
Dont	-	-	-	-	-	-
Placements évalués selon l'article R.343-9	6 539 699	6 561 861	6 533 881	4 650 000	4 644 000	4 511 000
Placements évalués selon l'article R.343-10	69 346 254	67 534 899	77 603 085	69 100 000	67 161 000	76 855 000
Placements évalués selon l'article R.343-13	-	-	-	-	-	-
Placements évalués selon l'article R.343-11	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme.	(9 683)	(9 683)	125 331	71 000	71 000	77 000
Dont	-	-	-	-	-	-
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	7 248 973	7 202 123	7 176 666	4 919 000	4 912 000	4 806 000
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placements gérés	-	-	-	-	-	-
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	5 201	72 453	69 244	78 455	77 813	72 718
Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	-	-	-	-	-	-
Autres valeurs (Autres affectations ou sans affectations)	68 621 737	66 812 142	77 016 746	68 824 000	66 886 000	76 575 000

Note : La valeur de réalisation des titres de participations correspond à la valeur retenue pour les besoins du bilan sous Solvabilité II.

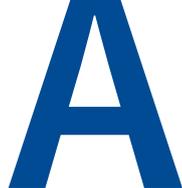
**6.2.2 INSTRUMENTS DÉRIVÉS**
**Tableau 4 : Engagements hors-bilan – instruments dérivés**

(En milliers d'euros)	Valeur	Durées résiduelles des stratégies selon les tranches	Catégorie de stratégie	Catégorie de marché	Nature de risque de marché	Nature d'instrument
Achat(s) devise(s) à terme (notionnel)	180 771	De 0 à 1 an	Rendement	De gré à gré	Risque de change Achats à terme devises contre euros à livrer	Contrats d'échange
Vente(s) devise(s) à terme (notionnel)	24 065	De 0 à 1 an	Rendement	De gré à gré	Risque de change Ventes à terme devises contre euros à recevoir	Contrats d'échange
CDS	68 277	De 0 à 1 an	Rendement	De gré à gré	Risque de taux d'intérêt	Contrats d'échange
Asset Swap de Taux (notionnel)	15 056	Plus de 5 ans	Rendement	De gré à gré	Risque de taux d'intérêt	Contrats d'échange
<b>Change à terme de devises- Swaps</b>						
Swaps de taux	-	De 0 à 1 an	Rendement	De gré à gré	Risque de taux d'intérêt	Contrats de garantie de taux d'intérêt
Swaps de taux	625 000	De 1 à 5 ans	Rendement	De gré à gré	Risque de taux d'intérêt	Contrats de garantie de taux d'intérêt
Swaps de taux	875 000	Plus de 5 ans	Rendement	De gré à gré	Risque de taux d'intérêt	Contrats de garantie de taux d'intérêt
Swaps de taux	160 000	De 0 à 1 an	Autres opérations	De gré à gré	Risque de taux d'intérêt	Contrats de garantie de taux d'intérêt
Swaps de taux	1 500 150	De 1 à 5 ans	Autres opérations	De gré à gré	Risque de taux d'intérêt	Contrats de garantie de taux d'intérêt
Swaps de taux	4 110 773	Plus de 5 ans	Autres opérations	De gré à gré	Risque de taux d'intérêt	Contrats de garantie de taux d'intérêt
Swaps de devises	-	De 0 à 1 an	Rendement	De gré à gré	Risque de taux d'intérêt et de devises	Contrats d'échange
Swaps de devises	946 163	De 1 à 5 ans	Rendement	De gré à gré	Risque de taux d'intérêt et de devises	Contrats d'échange
Swaps de devises	1 072 764	Plus de 5 ans	Rendement	De gré à gré	Risque de taux d'intérêt et de devises	Contrats d'échange
Swaps de devises	35 000	De 0 à 1 an	Autres opérations	De gré à gré	Risque de taux d'intérêt et de devises	Contrats d'échange
Swaps de devises	3 064 706	De 1 à 5 ans	Autres opérations	De gré à gré	Risque de taux d'intérêt et de devises	Contrats d'échange
Swaps de devises	620 868	Plus de 5 ans	Autres opérations	De gré à gré	Risque de taux d'intérêt et de devises	Contrats d'échange
Swaps de change	416 997	De 0 à 1 an	Rendement	De gré à gré	Risque de change	Contrats d'échange
Swaps de change	3 772 777	De 0 à 1 an	Autres opérations	De gré à gré	Risque de change	Contrats d'échange
Credit swap	170 000	De 1 à 5 ans	Rendement	De gré à gré	Risque de taux d'intérêt	Contrats de garantie de taux d'intérêt
<b>Options</b>						
Options de change	18 379 052	De 0 à 1 an	Autres opérations	De gré à gré	Risque de change Achats / Ventes à terme devises contre euros	Options
<b>ENCOURS TOTAL</b>	<b>36 037 420</b>	-	-	-	-	-

Nature des placements	Gains et pertes sur les opérations dénouées au cours de l'année
<b>Stratégie d'investissement ou de désinvestissements</b>	
<b>Stratégie de rendement</b>	
Change à terme	3 212
Swaps	8 765
<b>Autres opérations</b>	
Swaps	6 263
CCS Swaps de devises	(48 717)
Options	
Primes	154 230
Soultes	(21 952)

■ Les stratégies de rendement couvrent principalement des dettes internes ou externes.

■ Les autres opérations sont principalement liées aux dérivés de change qui protègent une partie de la valeur nette du groupe en devises étrangères stratégiques ainsi que des flux de trésorerie significatifs. Ces derniers génèrent deux types d'impacts, un résultat de change pour ce qui concerne les swaps de change et la reconnaissance de primes pour les options.



## ANNEXES

ANNEXE III COMPTES SOCIAUX

**Tableau 5 : Correspondance entre l'actif et l'état récapitulatif des placements**

*(En milliers d'euros)*

Placements	75 885 595
Placements en UC	-
<b>Total des placements</b>	<b>75 885 595</b>
<b>À déduire :</b>	-
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	20 851
Provisions Actions et autres OPCVM	2 421
Autres	1 808 965
<b>À ajouter :</b>	-
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	43 043
Espèces en dépôt immeubles	-
<b>TOTAL ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS</b>	<b>74 096 401</b>

**Tableau 6 : Informations complémentaires**

Le solde non encore amorti ou non encore repris, correspondant à la différence sur le prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances s'établit comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31 décembre 2023</b>	<b>31 décembre 2022</b>
Valeur de remboursement	4 182 904	2 856 395
Valeur nette	4 065 338	2 791 094
<b>Solde non amorti</b>	<b>117 566</b>	<b>65 300</b>

**Tableau 7 : Analyse droits immobiliers (y compris les actifs représentatifs des contrats à capital variable)**

<i>Nature des placements (en milliers d'euros)</i>	<b>31 décembre 2023</b>			<b>31 décembre 2022</b>		
	<b>Valeur brute</b>	<b>Valeur nette</b>	<b>Valeur de réalisation</b>	<b>Valeur brute</b>	<b>Valeur nette</b>	<b>Valeur de réalisation</b>
<b>Immeubles d'exploitation</b>	-	-	-	-	-	-
Droits réels	-	-	-	-	-	-
Parts des sociétés immobilières ou foncières non cotés	-	-	-	-	-	-
<b>Autres immobilisations</b>	-	-	-	-	-	-
Droits réels	-	-	-	-	-	-
Parts des sociétés immobilières ou foncières non cotés *	109 428	107 665	100 429	104 941	104 878	112 646
<b>TOTAL</b>	<b>109 428</b>	<b>107 665</b>	<b>100 429</b>	<b>104 941</b>	<b>104 878</b>	<b>112 646</b>

\* Y compris les actifs représentatifs des contrats à capital variable.



Tableau 8 : Tableau des filiales et participation

<i>(En milliers d'euros)</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus valeur brute
<b>A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS CI-DESSOUS DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL D'AXA</b>				
<b>1) Filiales (50 % au moins du capital détenu)</b>				
<b>AXA ASIA – SAS</b> 21, avenue Matignon - 75008 Paris – France	8 401 354	58 447	100,00 %	8 413 436
<b>ARCHITAS LIMITED</b> 20 Gracechurch Street – Londres EC3V 0BG – Angleterre	7	53 028	100,00 %	76 851
<b>AXA PARTNERS HOLDING SA (ex-AXA Assistance)</b> 8-10 rue Paul Vaillant Courturier - 92240 Malakoff - France	344 952	10 560	100,00 %	695 138
<b>AXA CHINA – SA</b> 23, Avenue Matignon - 75008 Paris – France	461 655	(683)	51,00 %	235 448
<b>AXA France VIE – SA</b> 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre – France	487 725	5 299 105	98,57 %	2 548 734
<b>AXA France IARD – SA</b> 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre – France	214 799	2 476 400	99,92 %	1 805 826
<b>AXA France PARTICIPATIONS -SAS</b> 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre – France	746 755	26 500	100,00 %	746 755
<b>AXA XL Group Ltd</b> O'Hara House, One Bermudiana Road – Hamilton Bermuda HM 08 – Bermudes	-	19 838 875	100,00 %	18 253 297
<b>AXA GENERAL INSURANCE – Ltd Liability Company</b> 4 Hangang-daero 71-gil – Séoul – Corée du Sud	176 327	50 180	99,73 %	293 773
<b>AXA HOLDINGS BELGIUM – SA</b> 1, place du trône- 1000 Bruxelles – Belgique	453 101	792 805	100,00 %	4 493 243
<b>AXA Investment Managers – SA</b> Tour Majunga – La défense 9- 92800 Puteaux- France	52 843	1 280 649	64,98 %	1 404 972
<b>AXA HOLDINGS JAPAN – Kabusikigaisya</b> NBF Platinum Tower 1-17-3 Shirokane – Minato-ku 108 - 8020 Tokyo – Japon	545 804	2 059 444	78,55 %	2 261 181
<b>AXA LIFE EUROPE -DAC</b> Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street -D01 HP90 Dublin-Irlande	99 960	875 794	100,00 %	869 424
<b>AXA MEDITERRANEAN HOLDING – SA</b> Calle monseñor Palmer número 1 – Palma de Mallorca – Îles Baléares	211 477	4 127 836	100,00 %	4 485 474
<b>AXA GROUP OPERATIONS SAS</b> 81 Rue Mstislav Rostropovitch - 75017 Paris – France	298 893	(152 785)	99,98 %	496 406

(a) Pour les sociétés d'assurance : cotisations émises brutes. Pour les sociétés immobilières : loyers. Pour les sociétés holdings : dividendes des participations. Pour les sociétés financières : produits bruts bancaires.

(b) Données consolidées.

(c) Les actionnaires de RESO GARANTIA SA ont approuvé la distribution d'un dividende de €82m en 2023 dû à AXA SA en sa qualité d'actionnaire. L'encaissement effectif de ce dividende reste soumis aux restrictions légales liées à la guerre en Ukraine.

Valeur comptable des titres détenus valeur nette	Prêts et avances consentis par la Sté et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société au titre d'engagements pris par la filiale / participation	Chiffre d'affaires HT du dernier exerc. Écoulé <sup>(a)</sup>	Résultats (bénéfice ou perte du dernier ex. clos)	Dividendes encaissés	Observations
8 413 436	-	-	220 647	217 281	447 072	31 décembre 2023
76 851	-	-	16 122	14 373	16 924	31 décembre 2023
695 138	69 000	-	2 276 219	-	-	31 décembre 2023
235 448	-	-	-	620	-	31 décembre 2023
2 548 734	-	320 000	19 386 352	2 222 871	749 614	31 décembre 2023
1 805 826	-	-	8 354 705	1 224 337	1 013 903	31 décembre 2023
746 755	-	-	-	1 193	-	31 décembre 2023
18 253 297	-	1 799 267	-	1 728 881	643 291	31 décembre 2023
279 075	-	-	604 276	5 955	-	31 décembre 2023
4 493 243	-	-	430 043	437 059	333 882	31 décembre 2023
1 404 972	107 000	104 923	387 209	322 245	269 325	31 décembre 2023
2 261 181	-	-	358 203	358 513	262 940	31 décembre 2023
869 424	-	-	188 209	63 703	30 000	31 décembre 2023
4 485 474	-	181 274	369 005	299 065	-	31 décembre 2023
210 326	35 000	10 000	449 521	64 218	-	31 décembre 2023

**ANNEXES**

## ANNEXE III COMPTES SOCIAUX

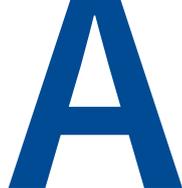
(En milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus valeur brute
<b>AXA UK PLC</b> <sup>(b)</sup>	1 051 794	5 757 536	100,00 %	6 389 934
20 Gracechurch Street – Londres EC3V 0BG – Angleterre				
<b>AXA VERSICHERUNGEN AG – SA</b>	181 462	4 734 627	100,00 %	5 171 327
General Guisan-str,40 – CH-8401 Winterthur – Suisse				
<b>CFP MANAGEMENT – SAS</b>	1 300	12 289	100,00 %	139 808
21, Avenue Matignon - 75008 Paris – France				
<b>COLISÉE RÉ – SA</b>	95 436	106 261	100,00 %	619 892
61 Rue Mstislav Rostropovitch, 750017 Paris – France				
<b>AXA NEXT – SAS</b>	47 420	22 945	100,00 %	110 720
21, Avenue Matignon - 75008 Paris – France				
<b>SOCIÉTÉ BEAUJON – SAS</b>	9 738	145 569	99,95 %	254 897
21, Avenue Matignon - 75008 Paris – France				
<b>AXA KONZERN AG – SA</b>	79 840	2 287 606	74,37 %	3 572 889
Colonia Allee, 10-20 - 51067 Cologne – Allemagne				
<b>KOLNISCHE VERWALTUNGS – SA</b>	13 498	(88 798)	76,98 %	1 121 697
Marie-Curie Strasse 8 51377 Leverkusen – Allemagne				
<b>LOR PATRIMOINE – SAS</b>	59 035	2 064	100,00 %	59 043
21, Avenue Matignon - 75008 Paris – France				
<b>AXA CLIMATE – SAS</b>	65 848	29 291	100,00 %	84 900
61 Rue Mstislav Rostropovitch, 750017 Paris – France				
<b>2) Participations (10 à 50 % du capital détenu)</b>				
<b>BAO MINH INSURANCE CORPORATION</b>	44 944	53 507	16,65 %	53 256
26 Ton That Dam Street Nguyen Thai Binh Ward – District 1- 70000 Ho Chi Minh Ville – Viêt Nam				
<b>AXA EB PARTNERS – SAS</b>	44 234	(23 528)	100,00 %	54 830
313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre – France				
<b>LOR MATIGNON – SAS</b>	8 538	131 177	27,78 %	56 695
Tour Majunga – La défense 9 -92800 Puteaux – France				
<b>RESO GARANTIA-SA</b> <sup>(c)</sup>	40 543	147 634	38,61 %	700 000
6 Nagorny Proezd – bld 9, 3rd Floor, Office 1 - 117152 Moscou – Russie				
<b>DHP – SAS</b>	10 200	20 792	36,87 %	163 015
21 avenue Matignon- 75008 Paris – France				
<b>Sous-total A</b>	<b>14 249 482</b>	<b>50 135 127</b>		<b>65 632 863</b>

(a) Pour les sociétés d'assurance : cotisations émises brutes. Pour les sociétés immobilières : loyers. Pour les sociétés holdings : dividendes des participations. Pour les sociétés financières : produits bruts bancaires.

(b) Données consolidées.

(c) Les actionnaires de RESO GARANTIA SA ont approuvé la distribution d'un dividende de €82m en 2023 dû à AXA SA en sa qualité d'actionnaire. L'encaissement effectif de ce dividende reste soumis aux restrictions légales liées à la guerre en Ukraine.

Valeur comptable des titres détenus valeur nette	Prêts et avances consentis par la Sté et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société au titre d'engagements pris par la filiale / participation	Chiffre d'affaires HT du dernier exerc. Écoulé <sup>(a)</sup>	Résultats (bénéfice ou perte du dernier ex. clos)	Dividendes encaissés	Observations
6 389 934	-	1 384 802	-	7 428	612 282	31 décembre 2023
5 171 327	-	-	3 943 914	1 524 434	1 416 922	31 décembre 2023
15 931	-	-	-	5 882	2 341	31 décembre 2023
150 018	-	-	3 236	1 694	19 368	31 décembre 2023
35 134	-	-	4 219	1 916	-	31 décembre 2023
66 545	-	1 098 318	7 886	(88 762)	-	31 décembre 2023
3 572 889	-	-	710 245	763 995	410 672	31 décembre 2023
1 121 697	-	-	141 476	139 672	107 980	31 décembre 2023
59 043	-	-	93	50	-	31 décembre 2023
84 900	-	-	29 000	16 000	-	31 décembre 2023
15 883	-	-	176 448	166 364	356	31 décembre 2023
5 035	-	-	3 532	(15 129)	-	31 décembre 2023
56 695	-	-	17	(5 877)	-	31 décembre 2023
347 674	-	-	-	181 998	-	31 décembre 2023
0	-	-	1 843	12 122	-	31 décembre 2023
<b>63 871 885</b>	<b>211 000</b>	<b>4 898 584</b>	<b>38 062 420</b>	<b>9 672 101</b>	<b>6 336 870</b>	-



(En milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus valeur brute
<b>B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS</b>				
<b>1) Filiales non reprises au paragraphe A</b>				
a) filiales françaises (ensemble)	-	-	-	24 162
b) filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	67 561
<b>2) Participations non reprises au paragraphe A</b>				
a) dans les sociétés françaises (ensemble)	-	-	-	-
b) dans les sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-	16 681
<b>TOTAL A + B</b>	-	-	-	<b>65 741 268</b>

(a) Pour les sociétés d'assurance : cotisations émises brutes. Pour les sociétés immobilières : loyers. Pour les sociétés holdings : dividendes des participations. Pour les sociétés financières : produits bruts bancaires.

(b) Données consolidées.

(c) Les actionnaires de RESO GARANTIA SA ont approuvé la distribution d'un dividende de €82m en 2023 dû à AXA SA en sa qualité d'actionnaire. L'encaissement effectif de ce dividende reste soumis aux restrictions légales liées à la guerre en Ukraine.

**Tableau 9 : Tableau des opérations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation**

Nature des opérations (En milliers d'euros)	Entreprises liées			Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
	Valeur Brute	Provision	Valeur nette	Valeur Brute	Provision	Valeur nette
Placements	-	-	-	-	-	-
Parts, actions	67 185 346	1 252 414	65 932 932	1 102 144	556 551	545 594
Bons, obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres ou dépôts	2 479 287	-	2 479 287	-	-	-
Prêts	211 000	-	211 000	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>69 875 633</b>	<b>1 252 414</b>	<b>68 623 219</b>	<b>1 102 144</b>	<b>556 551</b>	<b>545 594</b>

Valeur comptable des titres détenus valeur nette	Prêts et avances consentis par la Sté et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société au titre d'engagements pris par la filiale / participation	Chiffre d'affaires HT du dernier exerc. Écoulé <sup>(a)</sup>	Résultats (bénéfice ou perte du dernier ex. clos)	Dividendes encaissés	Observations
915	-	-	-	-	9 193	-
46 658	-	-	-	-	7 488	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
12 845	-	-	-	-	735	-
<b>63 932 302</b>	<b>211 000</b>	<b>4 898 584</b>	<b>38 062 420</b>	<b>9 672 101</b>	<b>6 354 286</b>	-

### 6.3 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

Les principaux agrégats relatifs à l'activité de réassurance sont présentés ci-dessous :

Bilan Actif (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
<b>Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques</b>	<b>6 417 143</b>	<b>5 576 203</b>
Provisions sinistres rétrocédées (vie)	191 132	156 682
Provisions sinistres rétrocédées (non vie)	5 930 648	5 103 328
Provisions pour Primes non acquises (non vie)	125 246	142 198
Autres provisions techniques (vie)	180 476	187 607
Autres provisions techniques (non vie)	(10 361)	(13 612)
<b>Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes</b>	<b>2 496 523</b>	<b>1 852 416</b>
<b>Créances nées d'opérations de réassurance</b>	<b>1 676 828</b>	<b>1 885 188</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>10 590 494</b>	<b>9 313 807</b>

■ **La part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques** est de 6 417 millions d'euros dont 5 931 millions d'euros au titre des provisions techniques non-vie rétrocédées aux réassureurs externes ou internes du Groupe AXA.

■ L'augmentation de ce poste de 841 millions d'euros est principalement liée la hausse des provisions pour sinistres rétrocédées de l'activité Non Vie pour 827 millions d'euros dont 623 millions d'euros résulte de l'augmentation de la sinistralité sur des opérations de réassurance interne.

■ **Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes** en garantie des provisions techniques cédées à AXA SA s'élèvent à 2 497 millions d'euros contre 1 852 millions en 2022, soit une augmentation de 644 millions d'euros principalement liée au renouvellement des traités de réassurance dommages en quote-part mis en place en 2022.

## 6.4 Créances

**Tableau 10 : Tableau des ventilations des créances selon leur valeur résiduelle**

Exercice	2023				2022
	Moins de 1 an	de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
<b>Durée Résiduelle (en milliers d'euros)</b>					
<b>CRÉANCES</b>	-	-	-	-	-
<b>Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>	-	-	-	-	-
Primes à émettre	-	-	-	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
<b>Créances nées d'opérations de réassurance (hors provision pour dépréciation des créances douteuses)</b>	<b>1 679 920</b>	-	-	<b>1 679 920</b>	<b>1 887 987</b>
Provision créances douteuses nées d'opérations de réassurance	(3 092)	-	-	(3 092)	(2 799)
<b>Créances diverses</b>	<b>234 308</b>	<b>189 375</b>	<b>18 995</b>	<b>442 678</b>	<b>458 197</b>
Personnel	711	-	-	711	543
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	72 685	147 264	18 995	238 944	353 015
Débiteurs divers	160 912	42 111	-	203 023	104 639
<b>TOTAL</b>	<b>1 911 136</b>	<b>189 375</b>	<b>18 995</b>	<b>2 119 506</b>	<b>2 343 385</b>

■ Les autres créances s'élèvent à 2 120 millions d'euros et comprennent principalement les créances vis-à-vis des contreparties techniques de réassurance nettes de provisions

pour créances douteuses pour 1 677 millions d'euros, en baisse de 208 millions d'euros notamment du fait de la sinistralité des traités de réassurance dommage en quote-part.

**Tableau 11 : Tableau des opérations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation**

Nature de l'opération (en milliers d'euros)	Entreprises liées			Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
<b>CRÉANCES</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Primes à émettre</b>	-	-	-	-	-	-
■ sur preneur d'assurance	-	-	-	-	-	-
■ sur intermédiaires et coassureurs	-	-	-	-	-	-
<b>Autres créances</b>	-	-	-	-	-	-
■ sur preneur d'assurance	-	-	-	-	-	-
■ sur intermédiaires et coassureurs	-	-	-	-	-	-
<b>Créances nées d'opérations de réassurance</b>	<b>856 077</b>	-	<b>856 077</b>	-	-	-
<b>Créances diverses</b>	<b>33 553</b>	-	<b>33 553</b>	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>889 629</b>	-	<b>889 629</b>	-	-	-

## 6.5 Produits à recevoir et Comptes de régularisation actif

Tableau 12 : Produits à recevoir et comptes de régularisation

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>PRODUITS À RECEVOIR</b>		
<b>Primes acquises acceptées non émises (vis-à-vis des cédantes)</b>	<b>796 552</b>	<b>727 353</b>
<b>Personnel</b>	<b>711</b>	<b>543</b>
<b>Organismes sociaux</b>	-	-
<b>État</b>	<b>238 944</b>	<b>353 015</b>
<b>Divers – produits à recevoir</b>	<b>184 504</b>	<b>91 865</b>
<b>TOTAL PRODUITS À RECEVOIR</b>	<b>1 220 711</b>	<b>1 172 776</b>
<b>COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF</b>	-	-
<b>Intérêts et loyers acquis non échus</b>	<b>110 970</b>	<b>81 553</b>
<b>Frais d'acquisition reportés</b>	-	-
Vie	-	-
Non Vie	-	-
<b>Autres comptes de régularisation (actif)</b>	<b>3 932 622</b>	<b>4 070 113</b>
Frais d'acquisition des immeubles à répartir	-	-
Autres charges à répartir	-	-
Différence sur les prix de remboursement à recevoir (actif)	92 724	62 731
Évaluations techniques de réassurance (actif)	93 791	94 235
Comptes de régularisation (dérivés)	8 621	85 631
Autres comptes de régularisation actif	3 448 940	3 422 388
Écarts de conversion actif	98 554	201 668
Primes sur options payées	182 688	186 946
Charges constatées d'avance	7 306	16 749
<b>TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION – ACTIF</b>	<b>4 043 593</b>	<b>4 151 901</b>

■ **Les comptes de régularisation actif** s'élèvent à 4 044 millions d'euros dont 3 445 millions d'euros au titre des pertes de change nettes reportées compte tenu des principes de la comptabilité statutaire de couverture qui sont plus que compensées par des gains latents sur les titres de participations.

■ **Les primes sur options** sont principalement liées à des stratégies de change visant à (i) protéger une partie de la valeur nette d'inventaire du Groupe en devises stratégiques et (ii) protéger des flux de trésorerie importants.

## BILAN PASSIF

### 6.6 Capital

Le capital de la Société est composé de 2 270 188 806 actions d'un nominal de 2,29 euros, soit un montant total de 5 198 732 365,74 euros au 31 décembre 2023. Ces actions ont toutes été entièrement souscrites et libérées et portent jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Tableau 13 : Composition du capital social**

Mouvements des titres (en euros)	Nombre	Valeur nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2 351 770 945	2,29	5 385 555 464
Titres émis	16 317 885	2,29	37 367 957
Titres remboursés ou annulés	97 900 024	2,29	224 191 055
Titres en fin d'exercice	2 270 188 806	2,29	5 198 732 366

**Tableau 14 : Actions propres**

(En euros)	31 décembre 2022	Augmentation	Diminution	31 décembre 2023
Nombre d'actions propres	87 231 920	64 142 231	107 389 464	43 984 687
Cours moyen d'achat	23,20	28,18	24,93	26,25
Valeur nominale	2,29	2,29	2,29	2,29
Montant des frais de négociation	-	-	-	-

### 6.7 Variation des capitaux propres

**Tableau 15 : Variations des capitaux propres**

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Résultat comptable	2 808 812	5 828 368
Par action	1,19	2,57
Variation des capitaux propres par rapport à la situation d'ouverture	(2 597 024)	(63 501)
Par action	(1,10)	(0,03)
Dividende proposé <sup>(a)</sup>	3 998 011	4 494 974
Par action	1,70	1,98

(a) Le dividende proposé au 31 décembre 2023 est soumis à l'Assemblée Générale du 23 avril 2024.

(En milliers d'euros)

<b>CAPITAUX PROPRES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023</b>	<b>40 892 890</b>
Augmentation de capital réservée aux salariés	346 556
Levées d'options de souscription d'actions	53 929
Rachat/annulation d'actions	(2 505 031)
Dividende distribué	(3 787 323)
Résultat de l'exercice	5 828 368
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>40 829 388</b>

■ **Les capitaux propres** avant résultat de la période et après distribution du résultat de l'exercice précédent diminuent de 2 105 millions d'euros dont 2 505 millions d'euros dus aux réductions de capital liées au programme de rachat d'actions,

compensées en partie par 347 millions d'euros au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés et par 54 millions d'euros de levées d'option de souscription d'actions.

## 6.8 Passifs subordonnés

**Tableau 16 : Ventilation des passifs subordonnés selon leur durée résiduelle**

(En milliers d'euros)	Valeur au 31 décembre 2023	Échéance à moins d'un an	Échéance d'un à cinq ans	Échéance à plus de cinq ans
TSDI (titres subordonnés à durée indéterminée)	3 688 624	-	-	3 688 624
<i>Euro Medium Term Notes</i> subordonnés à durée indéterminée	1 760 790	-	-	1 760 790
Obligation subordonnée 1,495 % - 2041	1 000 000	-	-	1 000 000
Obligation subordonnée 1,875 % - 2042	1 250 000	-	-	1 250 000
Obligation subordonnée 4,25 % - 2043	1 250 000	-	-	1 250 000
Obligation subordonnée 4,5 % 2046 (\$)	769 474	-	-	769 474
Obligation subordonnée 3,375 % 2047	1 500 000	-	-	1 500 000
Obligation subordonnée 5,125 % 2047 (\$)	905 264	-	-	905 264
Obligation subordonnée 3,337 % - 2049	2 000 000	-	-	2 000 000
Obligation subordonnée 5,625 % 2054 (£)	160 982	-	-	160 982
Titres Subordonnés Remboursables 8,60 % 2030 (\$)	792 618	-	-	792 618
<i>Euro Medium Term Notes</i> subordonnés	1 000 000	-	-	1 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>16 077 752</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16 077 752</b>
Intérêts courus non échus	276 750	276 750	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>16 354 502</b>	<b>276 750</b>	<b>-</b>	<b>16 077 752</b>

*Les intérêts courus non échus sont comptabilisés en compte de régularisation – Passif.*

Les TSDI sont des obligations à durée indéterminée. La Société détient l'option de différer le paiement des coupons sous certaines conditions. Néanmoins, ils doivent être payés dès que ces conditions sont levées ou lors de remboursement de l'instrument.

En cas de différé prolongé, ces coupons restent juridiquement dus. De même, en l'absence de paiement de dividendes, les coupons non payés accumulés depuis des années entreront dans l'assiette des créances à rembourser lors d'une liquidation éventuelle.

Les dettes subordonnées à durée indéterminée sont souvent assorties :

- d'options de remboursement anticipé (*calls*) dont l'exercice est contrôlé par le Groupe, et qui donnent à AXA SA la possibilité de rembourser le principal par anticipation, sans pénalité, à certaines dates ;
- de clauses de majoration d'intérêts (*step-up*) à partir d'une certaine date.

Les dettes subordonnées s'élèvent à 16 078 millions d'euros contre 17 126 millions euros en 2022, en baisse de 1 048 millions d'euros compte tenu de remboursements de 1 954 millions d'euros opérés au cours de la période, en partie compensés par l'émission d'une dette subordonnée pour 1 000 millions.

## 6.9 Provisions techniques

Les principaux agrégats relatifs à l'activité de réassurance sont présentés ci-dessous :

Bilan Passif (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
<b>Provisions techniques brutes</b>	<b>10 094 782</b>	<b>8 230 049</b>
Provisions pour sinistres (vie)	287 007	251 192
Provisions pour sinistres (non vie)	9 371 089	7 523 773
Provisions pour primes non acquises (non vie)	160 796	169 679
Autres provisions techniques (vie)	275 890	285 406
<b>Dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires</b>	<b>2 210 806</b>	<b>1 682 769</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>12 305 588</b>	<b>9 912 818</b>

■ Les provisions techniques brutes s'élèvent à 10 095 millions d'euros à la fin de l'exercice 2023 et comprennent les provisions pour sinistres non-vie pour 9 371 millions d'euros, en augmentation de 1 847 millions d'euros du fait notamment des provisions acceptées sur les renouvellements des traités de réassurance dommages en quote-part pour 1 090 millions d'euros.

■ Les dettes pour dépôts espèces reçues des rétrocessionnaires s'élèvent à 2 211 millions d'euros, en progression de 528 millions, représentant l'accroissement des provisions de sinistres cédées pour lesquelles ces contreparties doivent déposer.

## 6.10 Autres provisions non techniques

Tableau 17 : Variation des autres provisions non techniques

(En millions d'euros)	31 décembre 2022	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	31 décembre 2023
Provisions réglementées	44 806	-	-	-	44 806
Provision pour perte de change	179 646	18 744	139 576	-	58 815
Provisions pour impôts	1 161	-	908	-	253
Provisions pour impôts différés	442 156	186 908	5 890	-	623 174
Autres provisions non techniques	386 130	35 886	110 094	26 462	285 459
<b>TOTAL</b>	<b>1 053 899</b>	<b>241 538</b>	<b>256 467</b>	<b>26 462</b>	<b>1 012 507</b>

■ Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1 013 millions d'euros à la fin de l'exercice 2023 contre 1 054 millions d'euros en 2022, en baisse de 41 millions d'euros. Elles comprennent essentiellement 447 millions d'euros de provisions envers les filiales du Groupe au titre du risque de reversement des économies

d'impôt réalisées dans le cadre du régime d'intégration fiscale français, 59 millions d'euros de provision pour moins-values latentes sur dérivés de change, et 97 millions d'euros au titre de moins-values latentes sur des dérivés de taux non éligibles à la comptabilité de couverture.

## 6.11 Autres dettes

**Tableau 18 : Ventilations des dettes selon leur valeur résiduelle**

Exercice	2023				2022
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
<b>Durée Résiduelle (en millions d'euros)</b>					
<b>DETTES</b>	-	-	-	-	-
<b>Dettes pour dépôts en espèce reçus des cessionnaires</b>	<b>2 210 806</b>	-	-	<b>2 210 806</b>	<b>1 682 769</b>
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 001 806	-	-	1 001 806	937 238
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	1 585 000	-	879 833	2 464 833	3 440 368
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	-
Dettes diverses	2 027 776	3 911 000	9 272 480	15 211 255	14 417 040
<b>Autres dettes</b>	<b>4 614 582</b>	<b>3 911 000</b>	<b>10 152 313</b>	<b>18 677 895</b>	<b>18 794 646</b>

- **Les dettes pour dépôts espèces reçues des rétrocessionnaires** s'élèvent à 2 211 millions d'euros, en progression de 528 millions, représentant l'accroissement des provisions de sinistres cédées pour lesquelles ces contreparties doivent déposer.
- **Les autres dettes** s'élèvent à 18 678 millions d'euros contre 18 795 millions d'euros au 31 décembre 2022 et comprennent principalement :
  - **les dettes financières** vis-à-vis des filiales du Groupe pour 12 366 millions d'euros ;
  - **les emprunts obligataires** auprès des entités du Groupe à hauteur de 2 465 millions d'euros ; un emprunt obligataire émis pour 920 millions d'euros en 2012 a été remboursé à son échéance en mars 2023 ;
  - **les dettes seniors** à hauteur de 2 100 millions d'euros, en augmentation de 750 millions d'euros ainsi que 500 millions d'euros **de billets de trésorerie** ;
  - **les dettes nées d'opérations de réassurance** à hauteur de 1 002 millions d'euros en augmentation de 65 millions d'euros.

**Tableau 19 : Opérations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation**

Nature des opérations (en millions d'euros)	Entreprises liées			Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
<b>Dettes</b>						
Dettes pour dépôts en espèce reçus des cessionnaires	1 892 071	-	1 892 071	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-	-
■ sur preneur d'assurance	-	-	-	-	-	-
■ sur intermédiaires et coassureurs	-	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	235 948	-	235 948	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	2 464 833	-	2 464 833	-	-	-
Autres dettes	12 366 057	-	12 366 057	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>16 958 909</b>	<b>-</b>	<b>16 958 909</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## 6.12 Charges à payer et Comptes de régularisation passif

Tableau 20 : Charges à payer et comptes de régularisation

(En millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>CHARGES À PAYER</b>	-	-
<b>Primes acquises à rétrocéder (vis-à-vis des réassureurs)</b>	<b>757 251</b>	<b>673 637</b>
<b>Personnel</b>	-	-
Dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
Dettes provisionnées pour participation des salariés	-	23
Autres charges à payer	204	520
<b>Organismes sociaux</b>	-	-
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	98	180
<b>État</b>	-	-
Charges fiscales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	658	293
Actionnaires, dividendes à répartir	-	-
Divers – charges à payer	316 173	362 237
<b>TOTAL CHARGES À PAYER</b>	<b>1 074 384</b>	<b>1 036 891</b>
<b>COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF</b>	-	-
<b>Intérêts courus non échus</b>	<b>455 851</b>	<b>407 100</b>
<b>Estimation commissions et courtages</b>	-	-
<b>Autres comptes de régularisation (passif)</b>	-	-
Produits à répartir sur plusieurs exercices	-	-
Amortissements des différences sur les prix de remboursement (passif)	20 851	22 712
Évaluations techniques de réassurance (passif)	93 243	87 582
Comptes de régularisation (dérivés)	300 621	309 318
Autres comptes de régularisation – Passif	49 256	45 475
Écarts de conversion passif	203 964	303 679
Primes sur options encaissées	124 638	301 117
<b>TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION – PASSIF</b>	<b>1 248 424</b>	<b>1 476 983</b>

■ **Les comptes de régularisation passif** totalisent 1 248 millions d'euros contre 1 477 millions d'euros au 31 décembre 2022 et comprennent essentiellement 456 millions d'euros d'intérêts courus non échus, 125 millions d'euros relatifs aux primes sur options encaissées, 204 millions d'euros d'écarts de conversion passif et 301 millions d'euros pour les comptes de régularisation d'instruments financiers.

■ **Les primes sur options** sont principalement liées à des stratégies de change visant à (i) protéger une partie de la valeur nette d'inventaire du Groupe en devises stratégiques et (ii) protéger des flux de trésorerie importants.

**Tableau 21 : Actif Passif en devises**

Devises (en milliers d'euros)		31/12/2023		
		Actif	Passif	Net
EUR	Euro	87 281 481	87 084 721	196 760
GBP	Livre Sterling	1 066 553	1 134 048	(67 495)
OTH	Autres devises	1 020 298	1 134 284	(113 986)
USD	US Dollar	587 858	527 060	60 799
CHF	Franc Suisse	86 829	159 456	(72 626)
MXN	Peso Mexicain	75 403	82 812	(7 410)
SGD	Singapore Dollar	33 132	29 173	3 959
<b>TOTAL</b>		<b>90 151 554</b>	<b>90 151 554</b>	<b>-</b>

## 7. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### 7.1 Ventilation des produits et charges des opérations techniques

Tableau 22 : Ventilation des produits et charges des opérations techniques par catégorie

VIE (En milliers d'euros)	A - Catégories 1 à 19 (Activité Vie)	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Rubrique</b>		
1 Primes acquises	83 653	93 244
2 Charges des prestations	(66 253)	(89 974)
3 Charges des provisions d'assurance Vie et autres provisions techniques	(6 267)	(277 122)
4 Ajustement A.C.A.V.	-	-
<b>A - Solde de souscription</b>	<b>11 133</b>	<b>(273 852)</b>
5 Frais d'acquisition	(3 721)	(4 219)
6 Autres charges de gestion nettes	(2 781)	(2 352)
<b>B - Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>(6 502)</b>	<b>(6 570)</b>
7 Produits nets des placements	25 551	13 389
8 Participation aux résultats	(10 358)	(5 635)
<b>C - Solde financier</b>	<b>15 193</b>	<b>7 754</b>
9 Primes données en substitution	-	-
10 Part des garants en substitution dans les charges de prestation	-	-
11 Part des garants en substitution dans les charges de provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-	-
12 Part des garants en substitution dans la participation aux résultats	-	-
13 Commissions reçues des garants en substitution	-	-
<b>D - Solde de substitution</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
14 Primes cédées	(53 522)	(61 929)
15 Part des réassureurs dans les charges des prestations	54 312	58 873
16 Part des réassureurs dans les charges des provisions assurance vie et autres provisions techniques	4 129	184 650
17 Part des réassureurs dans la participation aux résultats	3 062	4 315
18 Commissions reçues des réassureurs	2 367	2 446
<b>E - Solde de réassurance</b>	<b>10 347</b>	<b>188 355</b>
<b>Résultat technique (A + B + C + D + E)</b>	<b>30 170</b>	<b>(84 314)</b>
Hors compte <sup>(a)</sup>	-	-
19 Montant des rachats	-	-
20 Intérêts techniques bruts de l'exercice	-	-
21 Provisions techniques brutes à la clôture	562 897	536 597
22 Provisions techniques brutes à l'ouverture	536 597	-

<b>NON VIE</b> <i>(En milliers d'euros)</i>	<b>B – Catégories 20 à 39</b>	<b>(Activité Non Vie)</b>
	<b>31 décembre 2023</b>	<b>31 décembre 2022</b>
<b>Rubrique</b>	-	-
<b>1 Primes acquises</b>	6 641 345	5 840 809
1 a. Primes	6 635 748	5 840 623
1 b. Variation des primes non acquises	5 597	187
<b>2 Charges des prestations</b>	(5 283 577)	(3 974 345)
2 a. Prestations et frais payés	(3 419 194)	(2 939 723)
2 b. Variation des provisions pour prestations et diverses	(1 864 383)	(1 034 623)
<b>A – Solde de souscription</b>	<b>1 357 768</b>	<b>1 866 464</b>
<b>5 Frais d'acquisition</b>	(1 661 535)	(1 517 977)
<b>6 Autres charges de gestion nettes</b>	(13 846)	(22 334)
<b>B – Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>(1 675 382)</b>	<b>(1 540 312)</b>
<b>7 Produits nets des placements</b>	466 292	171 377
<b>8 Participation aux résultats</b>	1 546	(6 573)
<b>C – Solde financier</b>	<b>468 180</b>	<b>164 804</b>
<b>9 Part des réassureurs dans les primes acquises</b>	(1 752 813)	(1 422 424)
<b>10 Part des réassureurs dans les prestations payées</b>	969 147	1 180 162
<b>11 Part des réassureurs dans les charges de provisions pour prestations</b>	844 500	(56 358)
<b>12 Part des réassureurs dans la participation aux résultats</b>	(1 547)	6 595
<b>13 Commissions reçues des réassureurs</b>	184 187	158 309
<b>D – Solde de réassurance</b>	<b>243 473</b>	<b>(140 304)</b>
<b>Résultat technique (A + B + C + D)</b>	<b>394 040</b>	<b>357 240</b>
Hors compte <sup>(a)</sup>	-	-
<b>14 Provisions pour primes non acquises à la clôture</b>	160 796	169 679
<b>15 Provisions pour primes non acquises à l'ouverture</b>	169 679	-
<b>16 Provisions pour sinistres à payer à la clôture</b>	9 371 089	7 523 773
<b>17 Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture</b>	7 523 773	-
<b>20 Provision pour risque d'exigibilité à la clôture</b>	-	-
<b>21 Provision pour risque d'exigibilité à l'ouverture</b>	-	-
<b>18 Autres provisions techniques à la clôture</b>	-	-
<b>19 Autres provisions techniques à l'ouverture</b>	-	-

(a) Les stocks de provisions à l'ouverture sont évalués aux taux de change de N-1.

**Tableau 23 : Commissions afférentes à l'assurance directe/réassurance**

Rubriques\Exercices (en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Assurance Vie	1 794	2 085
Assurance Non Vie	1 640 145	1 506 479
<b>TOTAL</b>	<b>1 641 939</b>	<b>1 508 563</b>

**Tableau 24 : Tableau de ventilation des primes brutes**

Rubriques\Exercices (en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Primes d'assurance acceptées (France)	2 196 012	1 961 250
Primes d'assurance acceptées UE (hors France)	2 749 621	2 459 515
Primes d'assurance acceptées hors UE	1 773 767	1 513 101
<b>TOTAL</b>	<b>6 719 400</b>	<b>5 933 866</b>

## 7.2 Produits et charges de placements

**Tableau 25 : Tableau des revenus et frais financiers**

Nature (en milliers d'euros)	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans les entreprises liées	Revenus financiers et frais financiers concernant les autres placements	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Revenus des placements	6 393 784	553 488	6 947 271	4 769 189
Revenus des placements immobiliers	-	2 718	2 718	1 441
Revenus des autres placements	601 131	966 845	1 567 976	1 468 050
Autres revenus financiers (commissions, honoraires, intérêts...)	181 852	136 671	318 523	57 082
<b>TOTAL (POSTE II-2 DU COMPTE DE RÉSULTAT « VIE »), (POSTE III-3 DU COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE)</b>	<b>7 176 766</b>	<b>1 659 722</b>	<b>8 836 488</b>	<b>6 295 762</b>
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts, agios...), (poste II-9a « Vie » et poste III-5a non technique nettes des frais de gestion des placements)	(361 271)	(820 806)	(1 188 203)	(1 059 000)
a) total des autres produits des placements	-	-	-	-
b) total des autres charges des placements	(721 269)	(927 151)	(1 684 052)	(2 201 703)

## 7.3 Impôts sur les sociétés

**Tableau 26 : Analyse de la charge d'impôts**

Impôt (en milliers d'euros)	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Afférent à l'exercice	Sur exercices antérieurs	Total	Afférent à l'exercice	Sur exercices antérieurs	Total
Afférent aux opérations ordinaires	372 009	24 083	396 092	253 968	81 705	335 673
Afférent aux produits et charges exceptionnels	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>372 009</b>	<b>24 083</b>	<b>396 092</b>	<b>253 968</b>	<b>81 705</b>	<b>335 673</b>

## 7.4 Rémunération des dirigeants

- Au cours de l'exercice 2023, les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration se sont élevés à 2 millions d'euros. Les jetons de présence alloués en 2023 et qui seront réglés en 2024 s'élèvent à 2,1 millions d'euros.
- Le montant global des sommes versées au titre des rémunérations directes ou indirectes aux cinq personnes les mieux rémunérées de la Société au cours de l'exercice 2023 s'élève à 11 417 480,52 euros.

**Tableau 27 : Synthèse des options et actions ou unités de performance attribuées aux membres du Comité de Direction rémunérés par la Société**

(En euros)	Exercice 2023		Exercice 2022	
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des actions de performance et unités de performance attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des actions de performance et unités de performance attribuées au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>	-	<b>5 450 566</b>	-	<b>4 435 986</b>

## 8. AUTRES INFORMATIONS

### Informations relatives aux dons et mécénats

Le montant global des sommes ouvrant droit à la réduction d'impôt visée aux 1. et 4. de l'article 238 *bis* et de l'article 238 *bis* A0 du Code général des impôts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 10 339 380,16 euros. Il se compose de dons et d'engagements en faveur d'actions de mécénats et d'initiatives conduites par le Fonds AXA pour la recherche.

### Informations relatives aux transactions entre parties liées

Aucune des transactions entre parties liées, en cours à la date d'arrêt ou ayant eu des effets sur l'exercice, ne présente les caractéristiques des transactions à mentionner conformément au règlement ANC n° 2014-03 (article 832-16).

**AXA**  
Société Anonyme au capital de 5 198 732 365,74 euros  
Siège social : 25, avenue Matignon - 75008 Paris  
572 093 920 RCS Paris

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
DU 23 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois avril à 14 heures 30, Mesdames et Messieurs les actionnaires d'AXA se sont réunis en Assemblée Générale Mixte (ordinaire et extraordinaire) à la Salle Pleyel – 252 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris, sur convocation faite par le Conseil d'Administration suivant avis inséré le 20 mars 2024 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) n°35 et dans le journal d'annonces légales « Les Affiches Parisiennes », ainsi que par courriers adressés du 2 au 8 avril 2024 aux actionnaires inscrits au nominatif.

Observation est faite que l'avis préalable prévu à l'article R.225-73 du Code de commerce a été publié au BALO n° 24 du 23 février 2024.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance. A cette feuille de présence sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et les formulaires de vote à distance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Antoine Gosset-Grainville, Président du Conseil d'Administration de la Société.

Monsieur le Président appelle auprès de lui comme scrutateurs les deux actionnaires présents et acceptant cette fonction, possédant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, à savoir :

- la société AXA Assurances IARD Mutuelle, représentée par M. Philippe Guérand, et
- la société AXA Assurances Vie Mutuelle, représentée par M. Olivier Riché.

Le Bureau ainsi constitué désigne comme secrétaire Monsieur Frédéric de Courtois.

Monsieur le Président indique que les Commissaires aux comptes, PricewaterhouseCoopers Audit et ERNST & YOUNG Audit ont été convoqués conformément à la loi par lettre recommandée.

Est en outre constatée la présence de :

- Madame Bénédicte Vignon, représentant PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes titulaire,
- Monsieur Olivier Durand, représentant ERNST & YOUNG Audit, Commissaire aux comptes titulaire.

Monsieur le Président indique ensuite que sur la base des chiffres provisoires à l'ouverture de l'Assemblée, le quorum requis tant pour les assemblées ordinaires que pour les assemblées extraordinaires est largement atteint et que la présente Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- 1) L'Avis de Réunion de l'Assemblée publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) le 23 février 2024.  
L'Avis de Convocation de l'Assemblée publié au BALO ainsi que dans un journal d'annonces légales « Les Affiches Parisiennes » le 20 mars 2024.
- 2) Un exemplaire de la Brochure de Convocation adressée aux actionnaires (y compris l'addendum).
- 3) Les copies et les avis de réception des lettres recommandées de convocation adressées aux Commissaires aux comptes.
- 4) La feuille de présence signée par les actionnaires présents.
- 5) Le nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social à la date de publication de l'avis préalable.
- 6) Les pouvoirs des actionnaires.
- 7) Les formulaires de vote par correspondance.
- 8) Le Document d'Enregistrement Universel 2023 qui inclut notamment les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2023, le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise.
- 9) Les rapports des Commissaires aux comptes.
- 10) Le montant global certifié des rémunérations les plus élevés.
- 11) Un exemplaire des statuts.

Monsieur le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et réglementaires, ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par la loi et/ou envoyés aux actionnaires, selon le cas.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée Générale Mixte se réunit pour se prononcer sur **27 résolutions à caractère ordinaire** dont 5 résolutions non agréées par le Conseil d'Administration et **3 résolutions à caractère extraordinaire**.

L'Assemblée Générale est donc appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### ***Résolutions de la compétence d'une Assemblée Ordinaire***

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise

Rapport du Conseil d'Administration sur les projets de résolutions

Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2023
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2023
3. Affectation du résultat de l'exercice 2023 et fixation du dividende à 1,98 euro par action

(...)

25. Pouvoirs pour les formalités

(...)



décide :

- de ne pas doter la réserve légale, conformément à l'article R.352-1-1 du Code des assurances qui dispense les sociétés anonymes soumises au régime prudentiel dit « Solvabilité II » telles qu'AXA SA du prélèvement annuel affecté à la formation de cette réserve, et de libérer la totalité des montants affectés à ladite réserve légale au titre des exercices précédents et figurant dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023, soit 538 555 546,40 euros, en affectant (i) la somme de 252 138 988,40 euros au compte de réserve diverses, et (ii) la somme de 286 416 558 euros, correspondant à la partie de la réserve légale valant réserve des plus-values à long terme, au compte de réserve spéciale des plus-values nettes à long terme,
- d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :
  - au dividende pour un montant de 4 494 973 835,88 euros,
  - au report à nouveau pour un montant de 7 896 428 916,76 euros.

En conséquence et sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2023, soit 2 270 188 806 actions, l'Assemblée Générale décide la mise en paiement aux actions y ayant droit d'un dividende de 1,98 euro brut par action. La date de mise en paiement est fixée au 6 mai 2024 avec un détachement du dividende le 30 avril 2024.

Il est précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions par rapport aux 2 270 188 806 actions composant le capital social au 31 décembre 2023, le montant global du dividende sera ajusté en conséquence et le montant affecté au compte « Report à nouveau » sera alors déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

L'Assemblée Générale autorise en conséquence le Directeur Général, avec faculté de subdélégation, à prélever ou créditer le compte « Report à nouveau » des sommes nécessaires dans les conditions indiquées ci-dessus.

Le dividende mentionné ci-avant sera soumis à l'impôt dans les conditions légales et réglementaires. Les actionnaires personnes physiques soumises à l'impôt sur le revenu sont informés que, dans les conditions définies par les lois et règlements en vigueur, ce dividende brut sera soumis de plein droit à un prélèvement forfaitaire unique liquidé au taux global de 30 % (soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % au titre des prélèvements sociaux), sauf option expresse et irrévocable pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu qui aurait dans ce cas vocation à s'appliquer à l'ensemble des revenus du capital perçus en 2024. En cas d'option pour l'imposition au barème progressif, cette option ouvrira droit sous certaines conditions à l'abattement proportionnel de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, soit 0,792 euro par action. Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, en cas d'option pour l'imposition au barème progressif, le dividende sera, sauf exonération spécifique, soumis à un prélèvement à la source non libératoire, perçu au taux de 12,8 %, qui constitue un acompte d'impôt sur le revenu imputable sur l'impôt dû l'année suivante.

Les contributions sociales (CSG, CRDS, prélèvement social et contributions additionnelles) dues par les résidents fiscaux français sont, dans tous les cas, prélevées lors du paiement des dividendes sur leur montant brut.

Il n'existe pas de revenus distribués au titre de la présente Assemblée Générale, éligibles ou non à l'abattement de 40 % susmentionné, autres que le dividende précisé ci-dessus.

Conformément aux exigences de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé, ci-après, le montant des dividendes, des revenus distribués éligibles audit abattement et des revenus distribués non éligibles à l'abattement au titre des trois exercices précédents.

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Dividende par action	1,43 €	1,54 €	1,70 €
Montant par action des revenus distribués éligibles à l'abattement	1,43 €	1,54 €	1,70 €
Montant par action des revenus distribués non éligibles à l'abattement	0 €	0 €	0 €
Montant total des distributions *	3 403 343 118,89 €	3 539 172 447,58 €	3 787 322 563,40 €

\* *Compte tenu des ajustements en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport au nombre d'actions composant le capital au 31 décembre de l'exercice de référence. En cas d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu, ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3.2° du Code général des impôts.*

Cette résolution est **adoptée** par : 1 963 174 889 voix pour  
447 558 voix contre  
803 662 abstentions.

(...)

#### **Vingt-cinquième résolution**

*Pouvoirs pour les formalités*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt, et généralement faire le nécessaire.

Cette résolution est **adoptée** par : 1 962 886 904 voix pour  
189 917 voix contre  
1 324 789 abstentions.

Extrait certifié conforme,  
Frédéric de Courtois  
Secrétaire de l'Assemblée



**AXA SA**

Exercice clos le 31 décembre 2023

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine cedex  
S.A.S. au capital de € 2 510 460  
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**ERNST & YOUNG Audit**

Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**AXA SA**

Exercice clos le 31 décembre 2023

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

A l'Assemblée Générale de la société AXA SA,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AXA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

**Fondement de l'opinion****■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**■ Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ■ Evaluation des placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

*(Se référer à la note 5.2 de l'annexe aux comptes annuels)*

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation, s'élevant au 31 décembre 2023 à un montant net de M€ 66 745, représentent un poste significatif du bilan.</p> <p>Ces placements sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition ou à la valeur de l'apport. A la clôture de l'exercice, une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire devient inférieure au coût d'acquisition.</p> <p>Comme indiqué dans la note 5.2 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'inventaire d'un titre correspond à sa valeur d'utilité et est déterminée par la direction soit en fonction des cours de Bourse, soit en fonction des capitaux propres (y compris plus-values latentes), soit en fonction des perspectives de la filiale.</p> <p>L'estimation de la valeur d'utilité de ces placements requiert l'exercice du jugement de la direction quant aux choix des approches de valorisation retenues, et dans la détermination des données et hypothèses utilisées pour estimer les bénéfices attendus lorsque ces derniers sont pris en compte dans l'estimation de la valorisation.</p> <p>En particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ pour les activités « Vie », les modalités d'estimation de la valeur d'utilité ont évolué suite à la première application de la norme IFRS 17. La valeur d'utilité est déterminée à partir des fonds propres selon le référentiel IFRS, auxquels sont ajoutés la valeur des bénéfices futurs, estimée sur la base des marges sur services contractuels déterminées selon la norme IFRS 17, et la profitabilité des contrats futurs estimée sur la base de multiples de la valeur actualisée des profits attendus sur des contrats souscrits au cours d'une année ;</li></ul>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont notamment consisté à contrôler que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des hypothèses retenues.</p> <p>Pour les activités « Vie », nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ apprécié le caractère approprié de la méthodologie retenue par la direction ;</li><li>▶ contrôlé la concordance entre les données des fonds propres, des marges sur services contractuels et de la profitabilité des contrats futurs utilisées pour le calcul de la valeur d'utilité et celles des comptes consolidés ;</li><li>▶ vérifié l'exactitude du calcul de la valeur d'utilité.</li></ul> <p>Pour les autres activités « Dommages » notamment, à partir des prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités établies par les directions opérationnelles, nous avons sur un échantillon de titres :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ contrôlé la concordance entre les données historiques et les comptes audités ;</li><li>▶ apprécié la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;</li><li>▶ comparé les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la fiabilité des estimations de la direction ;</li><li>▶ vérifié l'exactitude du calcul de la valeur d'utilité ;</li></ul>

- ▶ pour les activités « Dommages », la méthode d'estimation de la valeur d'utilité s'appuie sur des projections de flux de trésorerie reposant sur le plan stratégique du Groupe approuvé par la direction et actualisées selon un taux ajusté en fonction des risques. Au-delà de cette période et afin de déterminer une valeur terminale, les flux de trésorerie sont extrapolés en utilisant des taux de croissance à long terme jugés réalisables.

Compte tenu des incertitudes inhérentes à la probabilité de réalisation des prévisions et au jugement appliqué par la direction dans la détermination de la valeur d'utilité, nous avons considéré que l'évaluation des placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation, notamment pour les valeurs d'utilité reposant sur des données prospectives, constituait un point clé de l'audit.

- ▶ contrôlé que la valeur d'utilité résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement.

Nos travaux ont également consisté à examiner si une autre provision non technique avait été comptabilisée, dans les cas où la société s'était engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié de l'information communiquée en annexe aux comptes annuels.

## ■ Evaluation des provisions pour sinistres sur les contrats de réassurance

(Se référer aux notes 4.2 et 5.9 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié	Notre réponse
<p>Le montant des provisions pour sinistres s'élève à M€ 9 371 pour l'activité non-vie et M€ 287 pour l'activité vie au 31 décembre 2023.</p> <p>Comme indiqué dans les notes 4.2 et 5.9 de l'annexe aux comptes annuels, le montant de provisions pour sinistres correspond à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaire au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mises à la charge de l'entreprise. Les provisions pour sinistres non-vie et vie comprennent les provisions estimées dossier par dossier, de la coassurance et des acceptations de réassurance (y compris les frais de procédures). Elles sont établies sur la base des données transmises par les cédantes et complétées par des estimations actuarielles en fonction des statistiques historiques et des indications fournies par les souscripteurs.</p> <p>Ces estimations, fondées sur la base des engagements de réassurance ou sur des bases statistiques et actuarielles, comportent des incertitudes importantes notamment dans les branches d'activité à déroulement long et exigent un degré important de jugement de la part de la direction.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour sinistres sur les contrats de réassurance constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Afin de couvrir le risque de l'évaluation des provisions pour sinistres sur les contrats de réassurance, nous avons mis en œuvre l'approche d'audit suivante avec nos spécialistes en actuariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par AXA SA aux normes comptables en vigueur et sa mise en œuvre ;</li> <li>▶ nous avons évalué la conception et testé l'efficacité opérationnelle des contrôles que nous avons jugé clés pour notre audit, liés : <ul style="list-style-type: none"> <li>• à la gestion des sinistres et en particulier à l'évaluation des provisions dossier par dossier ;</li> <li>• à la détermination du coût ultime des sinistres (hypothèses, jugements, données, méthodologies, respect des normes applicables), incluant la seconde opinion fournie par les équipes de gestion des risques sur le niveau des provisions techniques ;</li> <li>• aux systèmes d'information contribuant au traitement des données techniques et à leur déversement en comptabilité ;</li> </ul> </li> </ul> <p>Pour les traités avec mutualisation des risques sur lesquels AXA SA établit sa propre estimation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ nous avons examiné la pertinence des méthodes statistiques et des paramètres actuariels utilisés ainsi que des hypothèses retenues au regard de la réglementation applicable, et du contexte économique et financier propre à AXA SA ;</li> <li>▶ nous avons testé la fiabilité des données servant de base aux estimations ;</li> </ul>

- ▶ nous avons procédé à une évaluation indépendante de ces provisions pour certaines catégories de risques d'assurance.
- ▶ nous avons notamment pour les branches d'activité où l'estimation des provisions pour sinistres présente un risque plus élevé d'incertitude et de jugement, procédé à un examen du dénouement des estimations comptables des exercices précédents afin d'apprécier la fiabilité du processus de détermination de ces estimations mis en œuvre par la direction ;

Pour les autres traités, nous avons vérifié, par sondages, la réciprocité des données enregistrées dans les comptes annuels d'AXA SA avec celles des filiales cédantes.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié de l'information communiquée en annexe aux comptes annuels.

## Vérfications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération française de l'assurance du 29 mai 2017.

### ■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

## ■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### ■ Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

### ■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AXA SA par votre assemblée générale du 28 février 1989 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 28 avril 2022 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la trente-cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la deuxième année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## ■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 18 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit



Bénédicte Vignon



Grégory Saugner



Olivier Durand



Patrick Menard

## BILAN

### Actif

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31 décembre 2023</b>	<b>31 décembre 2022</b>
<b>Actifs incorporels</b>	<b>315 056</b>	<b>318 618</b>
Terrains et Constructions	107 665	104 878
Placements dans les entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	66 745 369	66 427 779
Autres placements	4 724 651	3 427 385
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	2 496 523	1 852 416
<b>Placements</b>	<b>74 074 209</b>	<b>71 812 459</b>
<b>Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Provisions pour primes non acquises (non vie)	125 246	142 198
Provisions d'assurances vie		
Provisions pour sinistres (vie)	191 132	156 682
Provisions pour sinistres (non vie)	5 930 649	5 103 328
Provisions participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)	-	-
Provisions participation aux bénéficiaires et ristournes (non vie)	-	-
Provisions d'égalisation	-	-
Autres provisions techniques (vie)	180 476	187 607
Autres provisions techniques (non vie)	(10 361)	(13 612)
Provisions techniques des contrats en unités de compte	-	-
<b>Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques</b>	<b>6 417 143</b>	<b>5 576 203</b>
Créances nées d'opérations de réassurance	1 676 828	1 885 188
Créances diverses	442 677	458 197
Capital appelé non versé	-	-
<b>Créances</b>	<b>2 119 506</b>	<b>2 343 385</b>
Actifs corporels d'exploitation	967	981
Comptes courants bancaires et caisse	2 026 494	3 029 841
Actions propres	1 154 587	2 024 029
<b>Autres actifs</b>	<b>3 182 048</b>	<b>5 054 851</b>
Intérêts et loyers acquis non échus	110 970	81 553
Frais d'acquisition reportés	-	-
Autres comptes de régularisation	3 932 623	4 070 348
<b>Comptes de régularisation – actif</b>	<b>4 043 593</b>	<b>4 151 901</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>90 151 554</b>	<b>89 257 417</b>



## ANNEXES

### ANNEXE III COMPTES SOCIAUX

#### Passif

(En milliers d'euros)

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Capital social	5 198 732	5 385 555
Primes liées au capital	17 204 200	19 121 923
Réserve de réévaluation	6	6
Autres réserves	6 035 048	6 051 032
Report à nouveau	6 563 035	7 525 561
Résultat de l'exercice	5 828 368	2 808 812
<b>Capitaux propres</b>	<b>40 829 388</b>	<b>40 892 890</b>
<b>Passifs subordonnés</b>	<b>16 077 752</b>	<b>17 126 182</b>
Provisions pour primes non acquises (non vie)	160 796	169 679
Provisions d'assurance vie	-	-
Provisions pour sinistres (vie)	287 007	251 192
Provisions pour sinistres (non vie)	9 371 089	7 523 773
Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non vie)	-	-
Provisions pour égalisation	-	-
Autres provisions techniques (vie)	275 890	285 406
Autres provisions techniques (non vie)	-	-
<b>Provisions techniques brutes</b>	<b>10 094 782</b>	<b>8 230 049</b>
<b>Provisions techniques des contrats en unités de compte</b>	-	-
<b>Autres provisions non techniques</b>	<b>1 012 507</b>	<b>1 053 899</b>
<b>Dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires</b>	<b>2 210 806</b>	<b>1 682 769</b>
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 001 806	937 238
Emprunts obligataires	2 464 833	3 440 368
Dettes envers des établissements de crédit	-	-
Dettes diverses	15 211 255	14 417 040
<b>Autres dettes</b>	<b>18 677 895</b>	<b>18 794 646</b>
<b>Comptes de régularisation – passif</b>	<b>1 248 424</b>	<b>1 476 983</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>90 151 554</b>	<b>89 257 417</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT

### Compte de résultat technique non vie

<i>(En milliers d'euros)</i>	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes au 31 décembre 2023	Opérations nettes au 31 décembre 2022
Primes	6 635 748	(1 739 147)	4 896 600	4 406 760
Variation des primes non acquise et risques en cours	5 597	(13 665)	(8 068 134)	11 625
<b>Primes acquises</b>	<b>6 641 345</b>	<b>(1 752 812)</b>	<b>4 888 532</b>	<b>4 418 385</b>
<b>Produits des placements alloués</b>	<b>466 634</b>	-	<b>466 634</b>	<b>171 377</b>
<b>Autres produits techniques</b>	<b>3 252</b>	-	<b>3 252</b>	<b>164</b>
Prestations et frais payés	(3 419 194)	969 147	(2 450 047)	(1 759 560)
Charges des provisions pour sinistres	(1 864 383)	844 500	(1 019 884)	(1 090 980)
<b>Charges des sinistres</b>	<b>(5 283 577)</b>	<b>1 813 646</b>	<b>(3 469 931)</b>	<b>(2 850 540)</b>
<b>Produits (charges) des autres provisions techniques</b>	-	-	-	-
<b>Participation aux résultats</b>	<b>1 546</b>	<b>(1 547)</b>	<b>(1)</b>	<b>21</b>
Frais d'acquisition	(1 661 535)	-	(1 661 535)	(1 517 977)
Frais d'administration	(11 219)	-	(11 219)	(11 868)
Commissions reçues de la réassurance	-	184 187	184 187	158 309
<b>Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>(1 672 755)</b>	<b>184 187</b>	<b>(1 488 568)</b>	<b>(1 371 537)</b>
<b>Autres charges techniques</b>	<b>(5 879)</b>	-	<b>(5 879)</b>	<b>(10 631)</b>
<b>Variation de la provision pour égalisation</b>	-	-	-	-
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE</b>	<b>150 566</b>	<b>243 473</b>	<b>394 040</b>	<b>357 240</b>



## Compte de résultat technique vie

<i>(En milliers d'euros)</i>	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes au 31 décembre 2023	Opérations nettes au 31 décembre 2022
Primes	83 653	(53 522)	30 131	31 314
Revenus des placements	29 784	-	29 784	21 046
Autres produits des placements	1 368	-	1 368	252
Profits provenant de la réalisation des placements	6 671	-	6 671	6 476
<b>Produit des placements</b>	<b>37 822</b>	-	<b>37 822</b>	<b>27 774</b>
<b>Autres produits techniques</b>	<b>5</b>	-	<b>5</b>	<b>234</b>
Prestations et frais payés	(22 027)	13 264	(8 763)	(17 653)
Charges des provisions pour sinistres	(44 226)	41 048	(3 178)	(13 448)
<b>Charges des sinistres</b>	<b>(66 253)</b>	<b>54 312</b>	<b>(11 942)</b>	<b>(31 101)</b>
<b>Produits (charges) des autres provisions techniques</b>	<b>(6 267)</b>	<b>4 129</b>	<b>(2 138)</b>	<b>(92 472)</b>
<b>Participation aux résultats</b>	<b>(10 358)</b>	<b>3 062</b>	<b>(7 297)</b>	<b>(1 320)</b>
Frais d'acquisition	(3 721)	-	(3 721)	(4 219)
Frais d'administration	(1 323)	-	(1 323)	(1 650)
Commissions reçues de la réassurance	-	2 367	2 367	2 446
<b>Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>(5 044)</b>	<b>2 367</b>	<b>(2 677)</b>	<b>(3 422)</b>
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	(5 102)	-	(5 102)	(4 670)
Autres charges des placements	(744)	-	(744)	(3 052)
Pertes provenant de la réalisation des placements	(6 426)	-	(6 426)	(6 663)
<b>Charges des placements</b>	<b>(12 271)</b>	-	<b>(12 271)</b>	<b>(14 385)</b>
<b>Autres charges techniques</b>	<b>(1 464)</b>	-	<b>(1 464)</b>	<b>(935)</b>
<b>Produits des placements transférés</b>	-	-	-	-
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE</b>	<b>19 823</b>	<b>10 347</b>	<b>30 170</b>	<b>(84 314)</b>

## Compte de résultat non technique

<i>(En milliers d'euros)</i>	Opérations nettes au 31 décembre 2023	Opérations nettes au 31 décembre 2022
<b>Résultat technique de l'assurance non vie</b>	<b>394 040</b>	<b>357 240</b>
<b>Résultat technique de l'assurance vie</b>	<b>30 170</b>	<b>(84 314)</b>
Revenus des placements	6 920 440	4 749 584
Autres produits des placements	317 156	56 830
Profits provenant de la réalisation des placements	1 561 357	1 461 573
<b>Produits des placements</b>	<b>8 798 964</b>	<b>6 267 987</b>
<b>Produits des placements alloués</b>	-	-
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	(1 183 141)	(1 053 995)
Autres charges des placements	(172 422)	(688 833)
Pertes provenant de la réalisation des placements	(1 504 461)	(1 503 620)
<b>Charges des placements</b>	<b>(2 859 984)</b>	<b>(3 246 448)</b>
<b>Produits des placements transférés</b>	<b>(478 980)</b>	<b>(171 379)</b>
<b>Autres produits non techniques</b>	<b>81 690</b>	<b>78 296</b>
<b>Autres charges non techniques</b>	<b>(508 499)</b>	<b>(684 423)</b>
Produits exceptionnels	3 508	45 297
Charges exceptionnelles	(28 358)	(88 945)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(24 850)</b>	<b>(43 648)</b>
<b>Participation des salariés</b>	<b>23</b>	<b>(172)</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>396 092</b>	<b>335 673</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>5 828 368</b>	<b>2 808 812</b>

**ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Engagements reçus et donnés (en milliers d'euros)	31 décembre 2023			31 décembre 2022
	Entreprises liées	Autres	Total	Total
<b>Engagements reçus</b>	<b>18 242</b>	<b>9 242 241</b>	<b>9 269 483</b>	<b>8 614 858</b>
Lettres de crédits et dépôts	-	433 636	433 636	226 836
Facilités de crédit (autorisées et non tirées)	-	8 009 925	8 009 925	7 868 000
Engagements de rachat de titres et d'obligations	-	40 771	40 771	34 600
Titres nantis par les réassureurs au profit d'AXA SA	18 242	757 909	776 152	485 423
<b>Engagements donnés</b>	<b>7 223 091</b>	<b>3 441 582</b>	<b>10 664 673</b>	<b>11 146 261</b>
Facilités de crédit (autorisées et non tirées)	561 200	9 249	570 449	563 245
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	6 605 071	3 214 836	9 819 907	10 415 558
Titres donnés en nantissement par AXA SA au profit des cédantes	56 819	12 893	69 712	73 219
Engagements donnés sur actifs financiers non appelés	-	204 605	204 605	94 238
<b>Encours d'instruments financiers à terme (notionnel)</b>	<b>1 298 419</b>	<b>34 739 001</b>	<b>36 037 420</b>	<b>43 016 997</b>
<b>Swaps</b>	<b>1 298 419</b>	<b>16 359 949</b>	<b>17 658 367</b>	<b>24 542 025</b>
Asset Swaps de taux (notionnel)	-	15 056	15 056	15 056
Crédit Default Swap (CDS)	-	238 277	238 277	191 946
Swaps de taux	-	7 270 923	7 270 923	12 548 459
Swaps de devises	1 289 301	4 655 036	5 944 337	7 288 314
Swaps de change	9 118	4 180 657	4 189 775	4 498 250
<b>Options</b>	<b>-</b>	<b>18 379 052</b>	<b>18 379 052</b>	<b>18 414 533</b>
Options de change	-	18 379 052	18 379 052	18 414 533
Equity options	-	-	-	-
Index options	-	-	-	-
Swaption	-	-	-	-
<b>Change à terme de devises</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>60 439</b>

## Annexe aux comptes sociaux

### Résultat

Le résultat de l'exercice d'AXA SA après impôt clos le 31 décembre 2023 est un profit de 5 828 millions d'euros contre 2 809 millions d'euros pour l'exercice précédent.

### 1. FAITS CARACTÉRISTIQUES

Les évolutions significatives de postes sont commentées dans les tableaux inclus dans cette annexe.

### 2. CHANGEMENT DE MÉTHODE ET DE PRÉSENTATION

Aucun changement de méthode ni de présentation n'a été effectué durant l'exercice 2023.

### 3. INFORMATIONS SUR LES ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

#### AXA a placé avec succès une émission d'Obligations *Restricted Tier 1* de 1,5 milliard d'euros

Le 10 janvier 2024, AXA a annoncé avoir réalisé avec succès le placement auprès d'investisseurs institutionnels d'une émission d'obligations super subordonnées Reg S à durée indéterminée pour un montant de 1,5 milliard d'euros (les « Obligations »). La transaction répond aux critères d'éligibilité de fonds propres de base de niveau 1 (*Restricted Tier 1*) sous Solvabilité II. La transaction a rencontré une forte demande des investisseurs, avec une émission souscrite plus de 5 fois.

Le taux fixe initial est de 6,375 % par an jusqu'à la fin de la période de remboursement anticipée de 6 mois (se terminant le 16 janvier 2034). Il sera révisé tous les 5 ans à compter de cette date, sur la base du taux *mid-swap* en euros à 5 ans en vigueur plus une marge de 384,1 points de base. Conformément aux exigences de Solvabilité II, les Obligations sont assorties d'un mécanisme d'absorption des pertes sous la forme d'une réduction <sup>(1)</sup> du montant nominal

des Obligations en cas de non-respect <sup>(2)</sup> de certains seuils de solvabilité <sup>(3)</sup>. Le paiement des intérêts est à l'entière discrétion d'AXA, excepté s'ils sont annulés de manière obligatoire.

La notation des Obligations est à BBB+ pour Standard & Poor's et Baa1 (hyb) pour Moody's. Les Obligations sont éligibles en capital d'un point de vue réglementaire et auprès des agences de notation dans les limites applicables.

L'émission s'inscrit dans le cadre du plan de financement du Groupe AXA pour 2024. Le produit de l'émission sera alloué au financement des besoins généraux du Groupe, incluant le refinancement d'une partie des dettes existantes du Groupe AXA.

La date de règlement des Obligations a eu lieu le 16 janvier 2024.

#### Conclusion d'une convention de rachat d'actions dans le cadre du programme de rachat d'actions d'AXA d'un montant maximal de 1,6 milliard d'euros

Le 23 février 2024, AXA a conclu une convention de rachat d'actions avec un prestataire de services d'investissement aux termes de laquelle AXA s'engage à racheter ses propres actions pour un montant maximum de 1,6 milliard d'euros, reflétant :

- le rachat d'actions d'un montant de 1,1 milliard d'euros, conformément à la nouvelle politique de gestion du capital, tel qu'annoncée le 22 février 2024 ;
- le rachat d'actions anti-dilutif d'un montant de 0,5 milliard d'euros consécutif à l'accord de réassurance pour un portefeuille d'assurance vie chez AXA France, tel qu'annoncé le 20 décembre 2023.

La convention de rachat d'actions sera exécutée conformément aux termes de l'autorisation <sup>(4)</sup> en vigueur telle qu'accordée par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

D'après les termes de la convention de rachat d'actions <sup>(5)</sup> annoncée le 23 février 2024, il est prévu que le rachat d'actions débute le 26 février 2024 et se termine au plus tard le 5 août 2024. Pour chaque jour de la période de rachat, le prix par action à payer par AXA <sup>(6)</sup> sera déterminé sur la base du cours moyen de l'action pondéré par les volumes.

AXA confirme son intention d'annuler toutes les actions ainsi rachetées dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

(1) Incluant la possibilité de restaurer le montant nominal, sous réserve des conditions mentionnées dans le prospectus en date du 10 janvier 2024.

(2) Soit au niveau du Groupe AXA, soit au niveau d'AXA SA solo. Le calcul du ratio solo de Solvabilité II d'AXA SA, actuellement en modèle standard, devrait passer dans le Modèle Interne du Groupe d'ici la fin de l'année 2024, sous réserve de l'approbation préalable de l'ACPR. Au niveau d'AXA SA, l'impact de cette transition devrait avoir comme conséquence une baisse du ratio solo de Solvabilité II d'AXA SA à un niveau plus cohérent avec le ratio de solvabilité II du Groupe. Au niveau du Groupe, cette transition devrait avoir un impact immatériel sur le ratio de Solvabilité II du Groupe AXA, et un effet négatif limité sur le ratio de couverture du MCR (Minimum Capital Requis). Le ratio de couverture du MCR d'AXA SA devrait rester à un niveau substantiellement supérieur à celui du Groupe.

(3) Sous Solvabilité II.

(4) L'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires en date du 27 avril 2023, ou l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires en date du 23 avril 2024, le cas échéant.

(5) Le programme de rachat d'actions d'un montant maximal de 1,6 milliard d'euros sera effectué en complément de toute autre opération éventuelle de rachat d'actions compensant la réduction du résultat, y compris le rachat d'actions relatif à la cession d'un portefeuille d'assurances vie et retraite en Allemagne qui sera réalisé suite à la clôture de l'opération.

(6) Le prix de rachat ne pourra excéder le prix maximum d'achat fixé par l'autorisation en vigueur de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

### AXA a annoncé des offres publiques de rachat en numéraire portant sur deux souches d'obligations subordonnées

Le 26 février 2024, AXA a annoncé une offre publique de rachat en numéraire sous un format « *any and all* » portant sur chacune des souches d'obligations subordonnées suivantes émises par AXA SA :

- les obligations super-subordonnées Perpétuelles à Taux Fixe puis Variable d'un montant de 350 000 000 de livres sterling émises le 6 juillet 2006 <sup>(1)</sup> ;
- et les obligations super-subordonnées Perpétuelles à Taux Révisable d'un montant de 723 925 000 livres sterling émises le 7 novembre 2014 <sup>(2)</sup>.

Les offres publiques de rachat ont expiré à 17h00, heure française, le 4 mars 2024.

Cette opération s'inscrit dans la politique de gestion active de la dette du Groupe et permet à AXA d'optimiser sa structure de capital.

## 4. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 4.1 Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice 2023 d'AXA SA sont établis conformément aux dispositions de nature comptable regroupées au titre IV du livre III du Code des assurances et au règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2015-11 du 26 novembre 2015 modifié.

### 4.2 Activité de réassurance au sein d'AXA SA

La Société est la société de réassurance interne du Groupe AXA et réassure exclusivement les entités d'assurance du Groupe dites (« cédantes »), tant pour les risques dommages que pour les risques vie.

Les acceptations concernent les opérations par lesquelles AXA SA, le réassureur, accepte de prendre en charge une partie des risques souscrits par des entités d'AXA.

Les rétrocessions correspondent au transfert des risques, par AXA SA vers d'autres acteurs du marché, internes ou externes au Groupe AXA.

La réassurance acceptée est comptabilisée par la Société à réception des comptes transmis par les cédantes. Conformément aux dispositions de l'article 152-1 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015, les comptes non reçus des cédantes à la clôture de l'exercice sont estimés. Lorsque la Société a connaissance d'une perte prévisible, celle-ci est provisionnée.

Les primes de réassurance rétrocédées sont comptabilisées en charges au *pro rata* de la période pendant laquelle la couverture de réassurance est fournie.

Les estimations de commissions à recevoir ou à payer sont comptabilisées dans le compte de résultat avec pour contrepartie les comptes de régularisation actif ou passif.

Lorsque les traités le prévoient, la Société doit effectuer des dépôts auprès des cessionnaires afin qu'ils puissent avoir une garantie sur leurs provisions techniques cédées.

(1) Taux fixe de 6,6862 % jusqu'à la première date de remboursement le 6 juillet 2026.

(2) Taux fixe de 5,453 % jusqu'à la première date de remboursement le 4 mars 2026.

La prime versée par la cédante au réassureur ne constitue qu'une prime de base destinée à couvrir la capacité de réassurance. Au fur et à mesure de la survenance des sinistres, la cédante doit payer une surprime appelée « prime de reconstitution », qui correspond au renouvellement de la capacité absorbée par le sinistre et dans la limite de la garantie annuelle. Les montants recouvrables auprès des rétrocessionnaires sont estimés d'une manière conforme au passif des sinistres associés au traité.

Si un actif de réassurance est déprécié, la Société réduit la valeur comptable en conséquence et comptabilise cette perte de valeur dans le compte de résultat. Un actif de réassurance est déprécié s'il existe des preuves tangibles, suite à un événement survenu après la comptabilisation initiale des actifs de réassurance, que la Société risque de ne pas recevoir tous les montants qui lui sont dus selon les termes du traité, et que l'impact de cet événement sur les montants à recevoir des rétrocessionnaires par la Société peut être estimé de façon fiable.

### 4.3 Principes de présentation des états financiers

#### COMPTES DE RÉSULTAT NON-VIE ET VIE

En application de l'article 410-1 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre, les activités Non Vie dans le compte de résultat non-vie comprennent la réassurance de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie.

#### AFFECTATION DES CHARGES PAR DESTINATION

Les frais généraux de l'activité de réassurance, après avoir été préalablement comptabilisés par nature aux comptes de la classe 9, sont soldés pour être répartis conformément à la réglementation comptable, aux comptes de charges par destination et dans les comptes de résultat technique non-vie et vie.

Deux cas sont prévus :

- soit la charge est directement affectable à une destination ;
- soit la charge ne peut être affectée directement et des clés de répartition sont utilisées.

Les clés de répartition des frais généraux sont mises à jour tous les ans, permettant une affectation dans des destinations définies par le plan comptable des assurances : frais d'acquisition, frais de règlement sinistres, frais d'administration, frais de gestion des placements, et autres charges techniques.

Les charges liées à l'activité de holding sont individualisées et affectées en totalité de manière univoque et sans application de clé de répartition en charges non techniques.

#### PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENT

Le produit net des placements relatif au portefeuille d'actifs couvrant les opérations de holding et de réassurance est enregistré en détail dans le compte de résultat non technique.

Selon les règles précisées à l'article 337-11 du règlement ANC 2015, les produits nets de placements sont répartis entre le résultat technique et le résultat non technique, en fonction du poids relatifs des capitaux propres et des provisions techniques. Une quote-part du résultat financier revenant aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique (vie et non-vie), au *pro rata* des provisions techniques et des fonds propres.

### TRAITEMENT DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Conformément aux dispositions de l'article R.341-7 du Code des assurances, les opérations en devises réalisées par la Société sont comptabilisées dans leurs monnaies d'origine. Ces opérations font l'objet d'une conversion en euro aux derniers cours connus à la date de l'inventaire.

La Société applique les règles relatives au traitement comptable des opérations en devises des entreprises régies par le Code des assurances en conformité avec le règlement ANC 2015-11.

#### Change sur position au bilan s'appliquant aux créances et dettes libellées en devises

À chaque clôture, les éléments en devises figurant au bilan doivent être convertis en euro en ventilant les opérations de la façon suivante :

- les opérations portant sur des actifs ou passifs générant une position de change dite structurelle, principalement les titres de participation ainsi que le financement en devises de ces titres ;
- les opérations générant une position de change dite opérationnelle concernant les autres opérations en devises.

Les différences de conversion sont évaluées par différence entre le cours de change de la devise concernée au jour de l'opération (cours historique) et le cours de clôture. Les écarts de conversion sur les positions de change structurelles sont constatés au bilan tandis que les différences de conversion sur les positions de change opérationnelles sont constatées en résultat de change.

#### Change sur positions hors bilan s'appliquant aux instruments dérivés à terme (IFT)

Les écarts entre les positions de change hors bilan des Instruments Financiers à Terme (IFT) et les comptes de contre-valeur correspondants représentent des gains ou pertes latents de change. Ils sont enregistrés au bilan, dans un compte « écarts de conversion » en contrepartie du compte « Compte de régularisation lié aux IFT », en fonction de la stratégie sous-jacente.

Le traitement du compte « écart de conversion » vise à respecter la symétrie de traitement avec celui des écarts de change sur les éléments sous-jacents :

- lorsque l'IFT est lié à un élément structurel, le compte « écarts de conversion » est maintenu au bilan jusqu'à la date de réalisation de l'élément structurel ;
- lorsque l'IFT entre dans le cadre d'une stratégie d'investissement, le compte « écarts de conversion » est maintenu au bilan jusqu'à la date de l'investissement ;
- lorsque l'IFT est lié à un élément opérationnel, dans le cadre d'une stratégie de désinvestissement ou de rendement, ou que l'IFT est lié à une dette financière non structurelle, le compte « écarts de conversion » est soldé par résultat.

Les différences d'intérêts relatifs aux opérations de change à terme, ou reports-dépôts, sont enregistrées de manière échelonnée sur la durée effective de l'opération couverte.

### ENGAGEMENT DE RETRAITE

Dans le cadre de l'actualisation des engagements sociaux, il a été procédé à l'évaluation des provisions supplémentaires à constituer en vue de couvrir les engagements au titre des régimes de retraite à prestations définies, conformément à la recommandation ANC n° 2013-02. La méthode 1 définie par cette recommandation a

été appliquée : le coût des services passés est étalé en résultat sur la durée d'acquisition des droits et le rendement attendu des actifs est retenu dans le cadre de la charge de la période. L'option retenue par la Société est de ne pas enregistrer de provisions au passif du bilan.

## 5. PRÉSENTATION DES COMPTES

### BILAN ACTIF

#### 5.1 Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent principalement la marque AXA.

#### 5.2 Placements

Les placements comprennent les terrains et constructions, les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation, les autres placements ainsi que les créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes qui sont liées à l'activité de réassurance.

#### TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Ils recouvrent des parts de Sociétés Civiles Immobilières (SCI).

#### PLACEMENTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET DANS LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

##### ■ Les entreprises liées

Entreprises françaises ou étrangères remplissant les conditions prévues par les articles L.233-16 et L.233-18 du Code de commerce pour être incluses par intégration globale dans l'ensemble consolidé auquel appartient, par intégration globale, l'entreprise d'assurance ou de réassurance en application des mêmes dispositions, à l'exclusion des entreprises autres que d'assurance ou de réassurance qui peuvent être laissées en dehors de la consolidation en application du 1° ou du 2° du II de l'article L.233-19 du Code de commerce.

##### ■ Les entreprises avec lesquelles l'entreprise de réassurance a un lien de participation

Entreprises autres que les entreprises liées, dans lesquelles l'entreprise d'assurance détient directement ou indirectement une participation au sens de l'article 20 du décret du 29 novembre 1983, ou qui détiennent directement ou indirectement une telle participation dans l'entreprise d'assurance ; pour l'application de cette disposition et conformément à l'article L.233-2 du Code de commerce, sont présumés être des titres de participation les titres représentant au moins 10 % du capital.

Dans le cadre des activités de holding, les titres de participation sont les titres représentant au moins 10 % du capital de la société émettrice ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à la Société.

Ces placements sont valorisés au coût d'acquisition ou à la valeur de l'apport. À la clôture de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé à la valeur d'inventaire, la plus faible de ces deux valeurs étant retenue au bilan.

La valeur d'inventaire d'un titre correspond à sa valeur d'utilité et est déterminée par la Direction soit en fonction des cours de bourse, soit en fonction des capitaux propres (y compris plus-values latentes), soit en fonction des perspectives de la filiale. L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans le choix des approches de valorisation, selon les participations concernées, et dans la détermination des données et hypothèses utilisées pour estimer les bénéfices attendus lorsque ces derniers sont pris en compte dans la valorisation. Pour les activités « Vie », les modalités d'estimation de la valeur d'utilité ont évolué suite à la première application de la norme IFRS 17. La valeur d'utilité est désormais déterminée à partir des fonds propres selon le référentiel IFRS, auxquels sont ajoutés la valeur des bénéfices futurs, estimée sur la base des marges sur services contractuels déterminées selon la norme IFRS 17, et la profitabilité des contrats futurs estimée sur la base de multiples de la valeur actualisée des profits attendus sur des contrats souscrits au cours d'une année. Pour les activités « Dommages », la méthode de la valeur d'utilité s'appuie sur des projections de flux de trésorerie fondées sur le plan stratégique approuvé par la Direction et actualisées selon un taux ajusté en fonction des risques. Les flux de trésorerie sont extrapolés en utilisant des taux de croissance à long terme jugés réalisables afin de déterminer une valeur terminale.

En application de l'article 242-2 du règlement ANC 2015-11, les opérations portant sur des titres de participation structurels en devises sont considérées comme des opérations en euros et sont figées en euros au cours de change historique et aucun écart de conversion n'est constaté ultérieurement.

## LES AUTRES PLACEMENTS

### Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont comptabilisées à la valeur d'acquisition, hors coupons courus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement, prime ou décote, est amortie au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, conformément aux dispositions de l'article 122-1 de règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (en tenant compte de la surcote/décote) et la valeur de réalisation des titres correspondants ne font pas l'objet d'une provision. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une dépréciation doit être constatée à l'inventaire.

### Les actions et autres valeurs à revenu variable

Les actions et autres valeurs à revenu variable sont enregistrées à leur coût d'acquisition, hors frais. La valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est déterminée conformément au règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 et correspond, pour les titres cotés, au cours de bourse du jour de l'inventaire et, pour les titres non cotés, à la valeur vénale déterminée en fonction de la situation nette.

Lorsque la valeur de réalisation est inférieure de plus de 20 % au coût d'acquisition et ce depuis plus de six mois consécutifs, il est procédé à une analyse du caractère durable ou non de la dépréciation. Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne pour les titres faisant l'objet d'une dépréciation à caractère durable. La provision est évaluée par différence entre la valeur nette comptable et la valeur de réalisation correspondant à la valeur de marché à la date de clôture.

## CRÉANCES POUR ESPÈCES DÉPOSÉES AUPRÈS DES ENTREPRISES CÉDANTES

Ce poste recouvre les dépôts que la Société doit effectuer auprès des cédantes lorsque les traités le prévoient, afin qu'elles puissent bénéficier d'une garantie sur leurs provisions techniques cédées.

## 5.3 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

La part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques représente l'ensemble des provisions techniques rétrocédées sur le marché ou au travers d'opérations de réassurance interne.

Ce poste comprend les provisions vie et non vie pour primes non acquises, les provisions pour sinistres et les autres provisions techniques.

### PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES

Les provisions pour primes non acquises constatent la quote-part, calculée *pro rata temporis*, des primes émises et non acquises au passif du bilan qui se rapporte à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du traité ou, à défaut, son terme.

### PROVISIONS POUR SINISTRES

Ce poste constate les provisions pour sinistres au titre des rétrocessions et correspondent à la quote-part rétrocédée des provisions pour sinistres au titre des acceptations qui figure au passif du bilan.

### AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES

Ce poste comprend la provision pour risque de contrepartie qui vient en diminution de la part des réassureurs dans les provisions techniques et qui tient compte du risque de défaillance des réassureurs en fonction de leur notation.

Ce poste comprend aussi la provision pour risques croissants en réassurance vie qui représente la quote-part rétrocédée de la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par le réassureur et par l'assureur.

## 5.4 Créances

### CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE

Ces créances comprennent essentiellement des primes à émettre ainsi que des créances constituées de soldes débiteurs des réassureurs et des sociétés d'assurances cédantes du Groupe.

### CRÉANCES DIVERSES

Ce poste comprend essentiellement une créance d'impôt sur les sociétés.

## 5.5 Autres actifs

### ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les constructions sont amorties suivant le mode linéaire sur cinquante ans et les travaux d'aménagement sont amortis linéairement sur cinq ou dix ans suivant le cas.

## LES ACTIONS PROPRES

Ce poste correspond aux titres AXA auto-détenus, tous affectés à un objectif de couverture ou d'annulation.

Les titres figurent dans les comptes à leur valeur d'acquisition compte tenu de leur affectation.

L'application des dispositions relatives au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés (règlement ANC n° 2014-03 au titre VI, Chapitre II, Section 4 « Plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et plans d'attribution d'actions gratuites aux salariés ») donne lieu à la comptabilisation d'une provision.

## 5.6 Comptes de régularisation actif

### INTÉRÊTS ET LOYERS ACQUIS NON ÉCHUS

Ce poste enregistre les intérêts courus sur les placements et couvertures financières.

### AUTRES COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Ces comptes comprennent principalement :

- des pertes de change réalisées *via* des Instruments Financiers à Terme relatives à des opérations de couverture de titres de participations obéissant à la définition d'actifs structurels et reportés jusqu'à la cession des titres ;
- des écarts de conversion actif sur des dettes perpétuelles de financement de participation structurelles ;
- des primes d'options payées.

## BILAN PASSIF

### 5.7 Capitaux propres

Les capitaux propres sont constitués du capital social, des réserves et du résultat de l'exercice avant affectation.

### 5.8 Passifs subordonnés

Ce poste inclut les Titres Subordonnés à durée déterminée et les Titres Subordonnés et Super Subordonnés à durée indéterminée, pour lesquels il n'existe pas d'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier.

Les frais d'émission des différents emprunts sont amortis sur la durée des emprunts. Les intérêts des dettes financières sont comptabilisés en charges financières, et la quote-part d'intérêts courus non échus dans les comptes de régularisation passif.

### 5.9 Les provisions techniques brutes

- **Les provisions pour sinistres** sont définies selon l'article R.343-7 du Code des assurances comme étant la « valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaire au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise ».

L'article R.347-7 du Code des assurances précise que les provisions mathématiques correspondent à la « valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne

les capitaux constitutifs de rentes mis à sa charge ». Les provisions mathématiques brutes sont fournies par les entités. De la même façon que pour les autres provisions, les conditions des traités de réassurance sont appliquées pour obtenir les provisions mathématiques rétrocedées et nettes.

Les provisions pour sinistres à payer intègrent également les provisions pour frais de gestion des sinistres qui visent à couvrir les frais de gestion futurs encourus par la Société pour gérer et régler les sinistres en suspens.

Les provisions pour sinistres non-vie et vie comprennent les provisions estimées dossier par dossier, de la coassurance et des acceptations en réassurance (y compris les frais de procédure), elles sont établies sur la base des données transmises par les cédantes et complétées par des estimations actuarielles en fonction des statistiques historiques et des indications fournies par les souscripteurs.

- **Les provisions pour primes non acquises** constatent pour l'ensemble des contrats en cours, la part calculée sur les primes émises et estimées sur les primes restant à émettre qui se rapporte à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime ou à défaut le terme du contrat.
- **Les autres provisions techniques** incluent essentiellement la provision pour risques croissants en réassurance vie qui correspond à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par le réassureur et par l'assureur.

### 5.10 Autres provisions non techniques

Ce poste comprend essentiellement des provisions envers les filiales de la Société au titre du risque de reversement des économies d'impôt réalisées dans le cadre du régime d'intégration fiscale français, ainsi que les provisions pour moins-values latentes sur options et sur des dérivés de taux non éligibles à la comptabilité de couverture.

La Société est tête de groupe d'un régime d'intégration fiscale qui prévoit que les économies d'impôts sont directement comptabilisées dans les comptes de la Société. À ce titre, une provision pour risque de restitution des économies d'impôt est comptabilisée dès lors qu'il existe une forte probabilité que les filiales redeviennent bénéficiaires compte tenu des perspectives de résultats fiscaux futurs qu'elles ont remontées pour l'élaboration du plan stratégique du Groupe.

### 5.11 Les dettes pour dépôts espèces reçues des rétrocessionnaires

Ce poste comprend les dépôts espèces reçus des rétrocessionnaires en garantie d'une partie des provisions techniques cédées lorsque les traités le prévoient.

### 5.12 Autres dettes

Ce poste comprend principalement :

- **les dettes financières** vis-à-vis des filiales du Groupe ;
- **les emprunts obligataires** auprès des entités du Groupe ;
- **les dettes séniors et les titres négociables à court terme (billets de trésorerie) ;**
- **les dettes nées d'opérations de réassurance.**

### 5.13 Les comptes de régularisation passif

Ces comptes comprennent essentiellement les écarts de conversion passif relatifs à des dettes structurelles, des intérêts courus et non échus ainsi que des primes sur options encaissées.

#### ENGAGEMENTS HORS BILAN

##### Titres nantis et lettres de crédit reçues en couverture des opérations de réassurance

Les engagements hors bilan liés à l'activité de réassurance sont destinés à couvrir les provisions pour sinistres à payer en conformité avec les clauses prévues dans les traités. Il s'agit soit de dépôts effectués sous forme de titres nantis reçus de la part des réassureurs pour le compte de la Société et de ses cédantes, soit de lettres de crédit émises par les banques des réassureurs au profit de la Société.

Les valeurs remises en nantissement par les réassureurs en garantie de leur engagement sont évaluées à la valeur de marché à la date de clôture et sont inscrites en hors-bilan. La Société veille à ce que la valeur de ces titres nantis soit en correspondance avec les risques acceptés et fait verser des compléments en cas de baisse de valeur des titres ou d'augmentation des sinistres.

##### Engagements donnés dans le cadre de l'activité de holding

- Les engagements donnés sont essentiellement constitués des garanties financières consenties au profit d'entités du Groupe ou de banques consentant des facilités de crédit à des entités du Groupe.
- Les facilités de crédit autorisées et non tirées au profit d'entités du Groupe représentent les capacités de liquidités que la holding met à disposition de certaines sociétés du Groupe.

##### Engagements reçus dans le cadre de l'activité de holding

- Les engagements reçus sont essentiellement constitués des facilités de crédit autorisées et non tirées auprès des banques.

##### Les engagements sur instruments financiers reçus et donnés

Les instruments financiers à terme sont des opérations financières ayant pour principale fonction de protéger des éléments financiers contre des évolutions de marché *via* principalement des *swaps* de taux.

Les instruments financiers à terme sont comptabilisés en engagements donnés ou reçus pour leur montant notionnel dans des comptes distincts suivant la nature de l'opération dont relève la stratégie.

Les primes afférentes aux contrats d'option ou assimilés sont inscrites au bilan, en compte de régularisation actif ou passif selon le sens des contrats, pour le montant payé ou reçu.

- S'agissant d'IFT utilisés dans le cadre de stratégies de rendement, les charges et produits relatifs aux IFT, qu'ils aient été perçus ou réglés ou qu'ils soient latents, sont inscrits en compte de résultat de façon échelonnée sur la durée prévue de la stratégie selon un étalement linéaire et calculs d'intérêts courus non échus. Les résultats obtenus par la méthode retenue ne diffèrent pas de façon significative de ceux qui résulteraient de l'utilisation du taux de rendement effectif (TRE).

Les stratégies de rendement couvrent principalement des dettes internes ou externes.

- Pour les autres stratégies, tous les flux constatés sur ces opérations sont enregistrés en compte de régularisation.

Les autres opérations sont principalement liées aux dérivés de change qui protègent une partie de la valeur nette du groupe en devises étrangères stratégiques ainsi que des flux de trésorerie significatifs.

S'agissant des IFT en devises, ces derniers sont comptabilisés conformément au point mentionné en 4.3.

À chaque date d'arrêt, les pertes latentes sur chaque IFT, résultant de la comparaison de la valeur de marché de l'IFT et de la valeur comptable globale de l'IFT incluant tous les éléments inscrits au bilan de l'entreprise et relatifs à cet IFT, donnent lieu à constitution d'une autre provision non technique. Les profits latents ne sont pas constatés en compte de résultat.

La présentation de l'annexe n'omet pas l'existence d'un engagement significatif ou qui pourrait le devenir dans le futur.

Cette page a été laissée blanche intentionnellement.

## 6. NOTES SUR LES COMPTES DU BILAN

### BILAN ACTIF

#### 6.1 Mouvements ayant affecté les actifs

**Tableau 1 : Mouvements ayant affecté les actifs incorporels, les terrains et constructions, les titres de propriété sur les entreprises liées et sur celles avec lesquelles il existe un lien de participation, bons, obligations, et créances avec ces entreprises**

Nature de l'actif (en milliers d'euros)	Montant brut en début d'exercice	Transferts et mouvements de l'exercice			
		Entrées	Apports	Sorties	Transferts
<b>I/ Actifs incorporels</b>	<b>375 753</b>	-	-	-	-
Terrains et constructions (y compris « en cours »)	104 941	4 486	-	-	-
Titres de propriété sur sociétés liées (compte 250) <sup>(b)</sup>	66 724 226	-	788 665	402 545	75 000
Titres de propriété sur entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation (compte 260 et 261)	1 102 082	-	63	-	-
Bons, obligations et créances de toutes natures sur ces mêmes sociétés (comptes 25 et 26 sauf 250, 260 et 261) <sup>(a)</sup>	1 834 714	644 573	-	-	-
Prêts	380 000	378 500	-	547 500	-
<b>II/ Placements</b>	<b>70 145 963</b>	<b>1 027 559</b>	<b>788 728</b>	<b>950 045</b>	<b>75 000</b>
<b>III/ Total des autres placements net (tableau 2)</b>	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES PLACEMENTS INSCRITS À L'ACTIF</b>	-	-	-	-	-

(a) Note : pour les obligations amortissables, ce tableau ne tient pas compte de l'amortissement des décotes et surcotes.

(b) Note : Le montant brut en début d'exercice relatif aux Titres de propriété sur sociétés liées (compte 250) publié en 2022 pour 66 006 323 milliers d'euros a été modifié en 2023 à 66 724 226 milliers d'euros pour se conformer aux dispositions des articles Art. 330-1 et Art. 330-2 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatifs à la définition des entreprises liées et des entreprises avec lien de participation, rappelés au paragraphe 5.2. du présent rapport

Montant brut en fin d'exercice	Amortissements et dépréciations							Montant cumulé à la clôture de l'exercice	Montant net inscrit au bilan 31/12/2023	Montant net inscrit au bilan 31/12/2022
	En début d'exercice	De l'exercice	Reprises de provisions	Transferts et mouvements de l'exercice						
				Apport	Sorties	Transferts				
<b>375 753</b>	<b>57 135</b>	<b>3 562</b>	-	-	-	-	<b>60 697</b>	<b>315 056</b>	<b>318 618</b>	
109 428	63	1 699	-	-	-	-	1 762	107 665		
67 185 346	1 280 417	153 849	58 484	-	123 368	-	1 252 414	65 932 932	64 724 604	
1 102 144	553 738	3 676	863	-	-	-	556 551	545 594	548 344	
2 479 287	-	-	-	-	-	-	-	2 479 287	1 834 714	
211 000	-	-	-	-	-	-	-	211 000	380 000	
<b>71 087 205</b>	<b>1 834 219</b>	<b>159 224</b>	<b>59 347</b>	-	<b>123 368</b>	-	<b>1 810 728</b>	<b>69 276 478</b>	<b>67 592 540</b>	
-	-	-	-	-	-	-	-	<b>4 797 730</b>	<b>4 219 172</b>	
-	-	-	-	-	-	-	-	<b>74 074 209</b>	<b>71 811 712</b>	

**Tableau 2 : Mouvements ayant affecté les actifs incorporels, les terrains et constructions, les titres de propriété sur les entreprises avec lesquelles il n'existe pas un lien de participation, bons, obligations, et créances avec ces entreprises**

Nature de l'actif (en milliers d'euros)	Montant brut inscrit au bilan à la clôture de l'exercice	Amortissements et provisions au début de l'exercice		Mouvements de l'exercice		Amort. et provisions à la clôture de l'exercice	Montant net inscrit au bilan à la clôture de l'exercice
		Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises		
<b>Placements financiers (comptes 23)</b>							
Actions et autres OPCVM	493 739	-	104 800	-	104 142	658	493 081
Obligations	3 531 206	-	-	-	-	-	3 531 206
Prêts	55 692	-	-	-	-	-	55 692
Dépôts	643 846	-	-	-	-	-	643 846
Titres sans liens de participation	73 906	-	1	-	1	-	73 905
<b>TOTAL</b>	<b>4 798 389</b>	<b>-</b>	<b>104 801</b>	<b>-</b>	<b>104 143</b>	<b>658</b>	<b>4 797 730</b>
<b>Placements représentant des provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte (compte 24)</b>							
Titres à revenus variables autres que les OPCVM	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Part d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-	-
Parts d'autres OPCVM	-	-	-	-	-	-	-
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des autres placements</b>	<b>4 798 389</b>	<b>-</b>	<b>104 801</b>	<b>-</b>	<b>104 143</b>	<b>658</b>	<b>4 797 730</b>
Bons, obligations et créances de toutes natures sur les entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation (voir tableau I)	-	-	-	-	-	-	69 276 478
<b>TOTAL DES PLACEMENTS INSCRITS À L'ACTIF</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>74 074 209</b>

## 6.2 Placements

### 6.2.1 ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS

**Tableau 3 : État récapitulatif**

Nature des placements (en milliers d'euros)	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Valeur			Valeur		
	Brute	Nette	Réali- sation	Brute	Nette	Réali- sation
1/ Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	109 428	107 665	100 429	104 941	104 878	112 646
2/ Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	68 372 638	66 563 039	76 637 206	68 265 670	66 326 740	76 009 000
3/ Parts d'OPCVM autres que celles visées en 4	482 498	482 473	484 485	167 931	167 906	181 637
4/ Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
5/ Obligations et autres titres à revenu fixe	3 531 206	3 480 965	3 450 851	2 583 822	2 576 504	2 455 833
6/ Prêts hypothécaires	-	-	-	-	-	-
7/ Autres prêts et assimilés	266 692	266 692	266 336	435 370	435 370	435 120
8/ Dépôts auprès des entreprises cédantes	3 073 133	3 145 567	3 147 659	2 131 082	2 131 678	2 119 667
9/ Dépôts autres que ceux visés au 8 et cautionnements en espèces et autres placements	50 000	50 000	50 359	61 838	61 838	61 838
10/ Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-	-	-
11/ IFT	-	-	-	-	-	-
IFT Stratégies de rendement	38 258	38 258	(64 037)	45 000	45 000	(105 000)
IFT Stratégies de change	103 382	103 382	334 972	172 000	172 000	535 000
IFT autres opérations	(151 323)	(151 323)	(145 604)	(146 000)	(146 000)	(353 000)
<b>TOTAL (LIGNES 1 À 11)</b>	<b>75 875 912</b>	<b>74 086 718</b>	<b>84 262 656</b>	<b>73 821 655</b>	<b>71 875 915</b>	<b>81 452 742</b>
Dont TOTAL des IFT	(9 683)	(9 683)	125 331	71 000	71 000	77 000
Dont TOTAL des Placements	75 885 595	74 096 401	84 137 325	73 750 655	71 804 915	81 161 652
Dont	-	-	-	-	-	-
Placements évalués selon l'article R.343-9	6 539 699	6 561 861	6 533 881	4 650 000	4 644 000	4 511 000
Placements évalués selon l'article R.343-10	69 346 254	67 534 899	77 603 085	69 100 000	67 161 000	76 855 000
Placements évalués selon l'article R.343-13	-	-	-	-	-	-
Placements évalués selon l'article R.343-11	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme.	(9 683)	(9 683)	125 331	71 000	71 000	77 000
Dont	-	-	-	-	-	-
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	7 248 973	7 202 123	7 176 666	4 919 000	4 912 000	4 806 000
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placements gérés	-	-	-	-	-	-
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	5 201	72 453	69 244	78 455	77 813	72 718
Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	-	-	-	-	-	-
Autres valeurs (Autres affectations ou sans affectations)	68 621 737	66 812 142	77 016 746	68 824 000	66 886 000	76 575 000

Note : La valeur de réalisation des titres de participations correspond à la valeur retenue pour les besoins du bilan sous Solvabilité II.

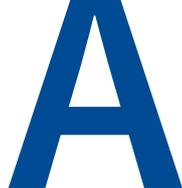
**6.2.2 INSTRUMENTS DÉRIVÉS**
**Tableau 4 : Engagements hors-bilan – instruments dérivés**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>Valeur</b>	<b>Durées résiduelles des stratégies selon les tranches</b>	<b>Catégorie de stratégie</b>	<b>Catégorie de marché</b>	<b>Nature de risque de marché</b>	<b>Nature d'instrument</b>
Achat(s) devise(s) à terme (notionnel)	180 771	De 0 à 1 an	Rendement	De gré à gré	Risque de change Achats à terme devises contre euros à livrer	Contrats d'échange
Vente(s) devise(s) à terme (notionnel)	24 065	De 0 à 1 an	Rendement	De gré à gré	Risque de change Ventes à terme devises contre euros à recevoir	Contrats d'échange
CDS	68 277	De 0 à 1 an	Rendement	De gré à gré	Risque de taux d'intérêt	Contrats d'échange
Asset Swap de Taux (notionnel)	15 056	Plus de 5 ans	Rendement	De gré à gré	Risque de taux d'intérêt	Contrats d'échange
<b>Change à terme de devises- Swaps</b>						
Swaps de taux	-	De 0 à 1 an	Rendement	De gré à gré	Risque de taux d'intérêt	Contrats de garantie de taux d'intérêt
Swaps de taux	625 000	De 1 à 5 ans	Rendement	De gré à gré	Risque de taux d'intérêt	Contrats de garantie de taux d'intérêt
Swaps de taux	875 000	Plus de 5 ans	Rendement	De gré à gré	Risque de taux d'intérêt	Contrats de garantie de taux d'intérêt
Swaps de taux	160 000	De 0 à 1 an	Autres opérations	De gré à gré	Risque de taux d'intérêt	Contrats de garantie de taux d'intérêt
Swaps de taux	1 500 150	De 1 à 5 ans	Autres opérations	De gré à gré	Risque de taux d'intérêt	Contrats de garantie de taux d'intérêt
Swaps de taux	4 110 773	Plus de 5 ans	Autres opérations	De gré à gré	Risque de taux d'intérêt	Contrats de garantie de taux d'intérêt
Swaps de devises	-	De 0 à 1 an	Rendement	De gré à gré	Risque de taux d'intérêt et de devises	Contrats d'échange
Swaps de devises	946 163	De 1 à 5 ans	Rendement	De gré à gré	Risque de taux d'intérêt et de devises	Contrats d'échange
Swaps de devises	1 072 764	Plus de 5 ans	Rendement	De gré à gré	Risque de taux d'intérêt et de devises	Contrats d'échange
Swaps de devises	35 000	De 0 à 1 an	Autres opérations	De gré à gré	Risque de taux d'intérêt et de devises	Contrats d'échange
Swaps de devises	3 064 706	De 1 à 5 ans	Autres opérations	De gré à gré	Risque de taux d'intérêt et de devises	Contrats d'échange
Swaps de devises	620 868	Plus de 5 ans	Autres opérations	De gré à gré	Risque de taux d'intérêt et de devises	Contrats d'échange
Swaps de change	416 997	De 0 à 1 an	Rendement	De gré à gré	Risque de change	Contrats d'échange
Swaps de change	3 772 777	De 0 à 1 an	Autres opérations	De gré à gré	Risque de change	Contrats d'échange
Credit swap	170 000	De 1 à 5 ans	Rendement	De gré à gré	Risque de taux d'intérêt	Contrats de garantie de taux d'intérêt
<b>Options</b>						
Options de change	18 379 052	De 0 à 1 an	Autres opérations	De gré à gré	Risque de change Achats / Ventes à terme devises contre euros	Options
<b>ENCOURS TOTAL</b>	<b>36 037 420</b>	-	-	-	-	-

Nature des placements	Gains et pertes sur les opérations dénouées au cours de l'année
<b>Stratégie d'investissement ou de désinvestissements</b>	
<b>Stratégie de rendement</b>	
Change à terme	3 212
Swaps	8 765
<b>Autres opérations</b>	
Swaps	6 263
CCS Swaps de devises	(48 717)
Options	
Primes	154 230
Soultes	(21 952)

■ Les stratégies de rendement couvrent principalement des dettes internes ou externes.

■ Les autres opérations sont principalement liées aux dérivés de change qui protègent une partie de la valeur nette du groupe en devises étrangères stratégiques ainsi que des flux de trésorerie significatifs. Ces derniers génèrent deux types d'impacts, un résultat de change pour ce qui concerne les swaps de change et la reconnaissance de primes pour les options.



## ANNEXES

ANNEXE III COMPTES SOCIAUX

**Tableau 5 : Correspondance entre l'actif et l'état récapitulatif des placements**

*(En milliers d'euros)*

Placements	75 885 595
Placements en UC	-
<b>Total des placements</b>	<b>75 885 595</b>
<b>À déduire :</b>	-
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	20 851
Provisions Actions et autres OPCVM	2 421
Autres	1 808 965
<b>À ajouter :</b>	-
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	43 043
Espèces en dépôt immeubles	-
<b>TOTAL ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS</b>	<b>74 096 401</b>

**Tableau 6 : Informations complémentaires**

Le solde non encore amorti ou non encore repris, correspondant à la différence sur le prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances s'établit comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31 décembre 2023</b>	<b>31 décembre 2022</b>
Valeur de remboursement	4 182 904	2 856 395
Valeur nette	4 065 338	2 791 094
<b>Solde non amorti</b>	<b>117 566</b>	<b>65 300</b>

**Tableau 7 : Analyse droits immobiliers (y compris les actifs représentatifs des contrats à capital variable)**

<i>Nature des placements (en milliers d'euros)</i>	<b>31 décembre 2023</b>			<b>31 décembre 2022</b>		
	<b>Valeur brute</b>	<b>Valeur nette</b>	<b>Valeur de réalisation</b>	<b>Valeur brute</b>	<b>Valeur nette</b>	<b>Valeur de réalisation</b>
<b>Immeubles d'exploitation</b>	-	-	-	-	-	-
Droits réels	-	-	-	-	-	-
Parts des sociétés immobilières ou foncières non cotés	-	-	-	-	-	-
<b>Autres immobilisations</b>	-	-	-	-	-	-
Droits réels	-	-	-	-	-	-
Parts des sociétés immobilières ou foncières non cotés *	109 428	107 665	100 429	104 941	104 878	112 646
<b>TOTAL</b>	<b>109 428</b>	<b>107 665</b>	<b>100 429</b>	<b>104 941</b>	<b>104 878</b>	<b>112 646</b>

\* Y compris les actifs représentatifs des contrats à capital variable.

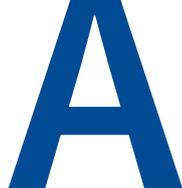


Tableau 8 : Tableau des filiales et participation

<i>(En milliers d'euros)</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus valeur brute
<b>A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS CI-DESSOUS DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL D'AXA</b>				
<b>1) Filiales (50 % au moins du capital détenu)</b>				
<b>AXA ASIA – SAS</b> 21, avenue Matignon - 75008 Paris – France	8 401 354	58 447	100,00 %	8 413 436
<b>ARCHITAS LIMITED</b> 20 Gracechurch Street – Londres EC3V 0BG – Angleterre	7	53 028	100,00 %	76 851
<b>AXA PARTNERS HOLDING SA (ex-AXA Assistance)</b> 8-10 rue Paul Vaillant Courturier - 92240 Malakoff - France	344 952	10 560	100,00 %	695 138
<b>AXA CHINA – SA</b> 23, Avenue Matignon - 75008 Paris – France	461 655	(683)	51,00 %	235 448
<b>AXA France VIE – SA</b> 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre – France	487 725	5 299 105	98,57 %	2 548 734
<b>AXA France IARD – SA</b> 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre – France	214 799	2 476 400	99,92 %	1 805 826
<b>AXA France PARTICIPATIONS -SAS</b> 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre – France	746 755	26 500	100,00 %	746 755
<b>AXA XL Group Ltd</b> O'Hara House, One Bermudiana Road – Hamilton Bermuda HM 08 – Bermudes	-	19 838 875	100,00 %	18 253 297
<b>AXA GENERAL INSURANCE – Ltd Liability Company</b> 4 Hangang-daero 71-gil – Séoul – Corée du Sud	176 327	50 180	99,73 %	293 773
<b>AXA HOLDINGS BELGIUM – SA</b> 1, place du trône- 1000 Bruxelles – Belgique	453 101	792 805	100,00 %	4 493 243
<b>AXA Investment Managers – SA</b> Tour Majunga – La défense 9- 92800 Puteaux- France	52 843	1 280 649	64,98 %	1 404 972
<b>AXA HOLDINGS JAPAN – Kabusikigaisya</b> NBF Platinum Tower 1-17-3 Shirokane – Minato-ku 108 - 8020 Tokyo – Japon	545 804	2 059 444	78,55 %	2 261 181
<b>AXA LIFE EUROPE -DAC</b> Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street -D01 HP90 Dublin-Irlande	99 960	875 794	100,00 %	869 424
<b>AXA MEDITERRANEAN HOLDING – SA</b> Calle monseñor Palmer número 1 – Palma de Mallorca – Îles Baléares	211 477	4 127 836	100,00 %	4 485 474
<b>AXA GROUP OPERATIONS SAS</b> 81 Rue Mstislav Rostropovitch - 75017 Paris – France	298 893	(152 785)	99,98 %	496 406

(a) Pour les sociétés d'assurance : cotisations émises brutes. Pour les sociétés immobilières : loyers. Pour les sociétés holdings : dividendes des participations. Pour les sociétés financières : produits bruts bancaires.

(b) Données consolidées.

(c) Les actionnaires de RESO GARANTIA SA ont approuvé la distribution d'un dividende de €82m en 2023 dû à AXA SA en sa qualité d'actionnaire. L'encaissement effectif de ce dividende reste soumis aux restrictions légales liées à la guerre en Ukraine.

Valeur comptable des titres détenus valeur nette	Prêts et avances consentis par la Sté et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société au titre d'engagements pris par la filiale / participation	Chiffre d'affaires HT du dernier exerc. Écoulé <sup>(a)</sup>	Résultats (bénéfice ou perte du dernier ex. clos)	Dividendes encaissés	Observations
8 413 436	-	-	220 647	217 281	447 072	31 décembre 2023
76 851	-	-	16 122	14 373	16 924	31 décembre 2023
695 138	69 000	-	2 276 219	-	-	31 décembre 2023
235 448	-	-	-	620	-	31 décembre 2023
2 548 734	-	320 000	19 386 352	2 222 871	749 614	31 décembre 2023
1 805 826	-	-	8 354 705	1 224 337	1 013 903	31 décembre 2023
746 755	-	-	-	1 193	-	31 décembre 2023
18 253 297	-	1 799 267	-	1 728 881	643 291	31 décembre 2023
279 075	-	-	604 276	5 955	-	31 décembre 2023
4 493 243	-	-	430 043	437 059	333 882	31 décembre 2023
1 404 972	107 000	104 923	387 209	322 245	269 325	31 décembre 2023
2 261 181	-	-	358 203	358 513	262 940	31 décembre 2023
869 424	-	-	188 209	63 703	30 000	31 décembre 2023
4 485 474	-	181 274	369 005	299 065	-	31 décembre 2023
210 326	35 000	10 000	449 521	64 218	-	31 décembre 2023

**ANNEXES**

## ANNEXE III COMPTES SOCIAUX

(En milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus valeur brute
<b>AXA UK PLC</b> <sup>(b)</sup>	1 051 794	5 757 536	100,00 %	6 389 934
20 Gracechurch Street – Londres EC3V 0BG – Angleterre				
<b>AXA VERSICHERUNGEN AG – SA</b>	181 462	4 734 627	100,00 %	5 171 327
General Guisan-str,40 – CH-8401 Winterthur – Suisse				
<b>CFP MANAGEMENT – SAS</b>	1 300	12 289	100,00 %	139 808
21, Avenue Matignon - 75008 Paris – France				
<b>COLISÉE RÉ – SA</b>	95 436	106 261	100,00 %	619 892
61 Rue Mstislav Rostropovitch, 750017 Paris – France				
<b>AXA NEXT – SAS</b>	47 420	22 945	100,00 %	110 720
21, Avenue Matignon - 75008 Paris – France				
<b>SOCIÉTÉ BEAUJON – SAS</b>	9 738	145 569	99,95 %	254 897
21, Avenue Matignon - 75008 Paris – France				
<b>AXA KONZERN AG – SA</b>	79 840	2 287 606	74,37 %	3 572 889
Colonia Allee, 10-20 - 51067 Cologne – Allemagne				
<b>KOLNISCHE VERWALTUNGS – SA</b>	13 498	(88 798)	76,98 %	1 121 697
Marie-Curie Strasse 8 51377 Leverkusen – Allemagne				
<b>LOR PATRIMOINE – SAS</b>	59 035	2 064	100,00 %	59 043
21, Avenue Matignon - 75008 Paris – France				
<b>AXA CLIMATE – SAS</b>	65 848	29 291	100,00 %	84 900
61 Rue Mstislav Rostropovitch, 750017 Paris – France				
<b>2) Participations (10 à 50 % du capital détenu)</b>				
<b>BAO MINH INSURANCE CORPORATION</b>	44 944	53 507	16,65 %	53 256
26 Ton That Dam Street Nguyen Thai Binh Ward – District 1- 70000 Ho Chi Minh Ville – Viêt Nam				
<b>AXA EB PARTNERS – SAS</b>	44 234	(23 528)	100,00 %	54 830
313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre – France				
<b>LOR MATIGNON – SAS</b>	8 538	131 177	27,78 %	56 695
Tour Majunga – La défense 9 -92800 Puteaux – France				
<b>RESO GARANTIA-SA</b> <sup>(c)</sup>	40 543	147 634	38,61 %	700 000
6 Nagorny Proezd – bld 9, 3rd Floor, Office 1 - 117152 Moscou – Russie				
<b>DHP – SAS</b>	10 200	20 792	36,87 %	163 015
21 avenue Matignon- 75008 Paris – France				
<b>Sous-total A</b>	<b>14 249 482</b>	<b>50 135 127</b>		<b>65 632 863</b>

(a) Pour les sociétés d'assurance : cotisations émises brutes. Pour les sociétés immobilières : loyers. Pour les sociétés holdings : dividendes des participations. Pour les sociétés financières : produits bruts bancaires.

(b) Données consolidées.

(c) Les actionnaires de RESO GARANTIA SA ont approuvé la distribution d'un dividende de €82m en 2023 dû à AXA SA en sa qualité d'actionnaire. L'encaissement effectif de ce dividende reste soumis aux restrictions légales liées à la guerre en Ukraine.

Valeur comptable des titres détenus valeur nette	Prêts et avances consentis par la Sté et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société au titre d'engagements pris par la filiale / participation	Chiffre d'affaires HT du dernier exerc. Écoulé <sup>(a)</sup>	Résultats (bénéfice ou perte du dernier ex. clos)	Dividendes encaissés	Observations
6 389 934	-	1 384 802	-	7 428	612 282	31 décembre 2023
5 171 327	-	-	3 943 914	1 524 434	1 416 922	31 décembre 2023
15 931	-	-	-	5 882	2 341	31 décembre 2023
150 018	-	-	3 236	1 694	19 368	31 décembre 2023
35 134	-	-	4 219	1 916	-	31 décembre 2023
66 545	-	1 098 318	7 886	(88 762)	-	31 décembre 2023
3 572 889	-	-	710 245	763 995	410 672	31 décembre 2023
1 121 697	-	-	141 476	139 672	107 980	31 décembre 2023
59 043	-	-	93	50	-	31 décembre 2023
84 900	-	-	29 000	16 000	-	31 décembre 2023
15 883	-	-	176 448	166 364	356	31 décembre 2023
5 035	-	-	3 532	(15 129)	-	31 décembre 2023
56 695	-	-	17	(5 877)	-	31 décembre 2023
347 674	-	-	-	181 998	-	31 décembre 2023
0	-	-	1 843	12 122	-	31 décembre 2023
<b>63 871 885</b>	<b>211 000</b>	<b>4 898 584</b>	<b>38 062 420</b>	<b>9 672 101</b>	<b>6 336 870</b>	-



(En milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus valeur brute
<b>B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS</b>				
<b>1) Filiales non reprises au paragraphe A</b>				
a) filiales françaises (ensemble)	-	-	-	24 162
b) filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	67 561
<b>2) Participations non reprises au paragraphe A</b>				
a) dans les sociétés françaises (ensemble)	-	-	-	-
b) dans les sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-	16 681
<b>TOTAL A + B</b>	-	-	-	<b>65 741 268</b>

(a) Pour les sociétés d'assurance : cotisations émises brutes. Pour les sociétés immobilières : loyers. Pour les sociétés holdings : dividendes des participations. Pour les sociétés financières : produits bruts bancaires.

(b) Données consolidées.

(c) Les actionnaires de RESO GARANTIA SA ont approuvé la distribution d'un dividende de €82m en 2023 dû à AXA SA en sa qualité d'actionnaire. L'encaissement effectif de ce dividende reste soumis aux restrictions légales liées à la guerre en Ukraine.

**Tableau 9 : Tableau des opérations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation**

Nature des opérations (En milliers d'euros)	Entreprises liées			Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
	Valeur Brute	Provision	Valeur nette	Valeur Brute	Provision	Valeur nette
Placements	-	-	-	-	-	-
Parts, actions	67 185 346	1 252 414	65 932 932	1 102 144	556 551	545 594
Bons, obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres ou dépôts	2 479 287	-	2 479 287	-	-	-
Prêts	211 000	-	211 000	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>69 875 633</b>	<b>1 252 414</b>	<b>68 623 219</b>	<b>1 102 144</b>	<b>556 551</b>	<b>545 594</b>

Valeur comptable des titres détenus valeur nette	Prêts et avances consentis par la Sté et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société au titre d'engagements pris par la filiale / participation	Chiffre d'affaires HT du dernier exerc. Écoulé <sup>(a)</sup>	Résultats (bénéfice ou perte du dernier ex. clos)	Dividendes encaissés	Observations
915	-	-	-	-	9 193	-
46 658	-	-	-	-	7 488	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
12 845	-	-	-	-	735	-
<b>63 932 302</b>	<b>211 000</b>	<b>4 898 584</b>	<b>38 062 420</b>	<b>9 672 101</b>	<b>6 354 286</b>	-

### 6.3 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

Les principaux agrégats relatifs à l'activité de réassurance sont présentés ci-dessous :

Bilan Actif (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
<b>Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques</b>	<b>6 417 143</b>	<b>5 576 203</b>
Provisions sinistres rétrocédées (vie)	191 132	156 682
Provisions sinistres rétrocédées (non vie)	5 930 648	5 103 328
Provisions pour Primes non acquises (non vie)	125 246	142 198
Autres provisions techniques (vie)	180 476	187 607
Autres provisions techniques (non vie)	(10 361)	(13 612)
<b>Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes</b>	<b>2 496 523</b>	<b>1 852 416</b>
<b>Créances nées d'opérations de réassurance</b>	<b>1 676 828</b>	<b>1 885 188</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>10 590 494</b>	<b>9 313 807</b>

■ **La part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques** est de 6 417 millions d'euros dont 5 931 millions d'euros au titre des provisions techniques non-vie rétrocédées aux réassureurs externes ou internes du Groupe AXA.

■ L'augmentation de ce poste de 841 millions d'euros est principalement liée la hausse des provisions pour sinistres rétrocédées de l'activité Non Vie pour 827 millions d'euros dont 623 millions d'euros résulte de l'augmentation de la sinistralité sur des opérations de réassurance interne.

■ **Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes** en garantie des provisions techniques cédées à AXA SA s'élèvent à 2 497 millions d'euros contre 1 852 millions en 2022, soit une augmentation de 644 millions d'euros principalement liée au renouvellement des traités de réassurance dommages en quote-part mis en place en 2022.

## 6.4 Créances

Tableau 10 : Tableau des ventilations des créances selon leur valeur résiduelle

Exercice	2023				2022
	Moins de 1 an	de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
<b>Durée Résiduelle (en milliers d'euros)</b>					
<b>CRÉANCES</b>	-	-	-	-	-
<b>Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>	-	-	-	-	-
Primes à émettre	-	-	-	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
<b>Créances nées d'opérations de réassurance (hors provision pour dépréciation des créances douteuses)</b>	<b>1 679 920</b>	-	-	<b>1 679 920</b>	<b>1 887 987</b>
Provision créances douteuses nées d'opérations de réassurance	(3 092)	-	-	(3 092)	(2 799)
<b>Créances diverses</b>	<b>234 308</b>	<b>189 375</b>	<b>18 995</b>	<b>442 678</b>	<b>458 197</b>
Personnel	711	-	-	711	543
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	72 685	147 264	18 995	238 944	353 015
Débiteurs divers	160 912	42 111	-	203 023	104 639
<b>TOTAL</b>	<b>1 911 136</b>	<b>189 375</b>	<b>18 995</b>	<b>2 119 506</b>	<b>2 343 385</b>

■ Les autres créances s'élèvent à 2 120 millions d'euros et comprennent principalement les créances vis-à-vis des contreparties techniques de réassurance nettes de provisions

pour créances douteuses pour 1 677 millions d'euros, en baisse de 208 millions d'euros notamment du fait de la sinistralité des traités de réassurance dommage en quote-part.

Tableau 11 : Tableau des opérations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation

Nature de l'opération (en milliers d'euros)	Entreprises liées			Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
<b>CRÉANCES</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Primes à émettre</b>	-	-	-	-	-	-
■ sur preneur d'assurance	-	-	-	-	-	-
■ sur intermédiaires et coassureurs	-	-	-	-	-	-
<b>Autres créances</b>	-	-	-	-	-	-
■ sur preneur d'assurance	-	-	-	-	-	-
■ sur intermédiaires et coassureurs	-	-	-	-	-	-
<b>Créances nées d'opérations de réassurance</b>	<b>856 077</b>	-	<b>856 077</b>	-	-	-
<b>Créances diverses</b>	<b>33 553</b>	-	<b>33 553</b>	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>889 629</b>	-	<b>889 629</b>	-	-	-

## 6.5 Produits à recevoir et Comptes de régularisation actif

**Tableau 12 : Produits à recevoir et comptes de régularisation**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>PRODUITS À RECEVOIR</b>		
<b>Primes acquises acceptées non émises (vis-à-vis des cédantes)</b>	<b>796 552</b>	<b>727 353</b>
<b>Personnel</b>	<b>711</b>	<b>543</b>
<b>Organismes sociaux</b>	-	-
<b>État</b>	<b>238 944</b>	<b>353 015</b>
<b>Divers – produits à recevoir</b>	<b>184 504</b>	<b>91 865</b>
<b>TOTAL PRODUITS À RECEVOIR</b>	<b>1 220 711</b>	<b>1 172 776</b>
<b>COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF</b>	-	-
<b>Intérêts et loyers acquis non échus</b>	<b>110 970</b>	<b>81 553</b>
<b>Frais d'acquisition reportés</b>	-	-
Vie	-	-
Non Vie	-	-
<b>Autres comptes de régularisation (actif)</b>	<b>3 932 622</b>	<b>4 070 113</b>
Frais d'acquisition des immeubles à répartir	-	-
Autres charges à répartir	-	-
Différence sur les prix de remboursement à recevoir (actif)	92 724	62 731
Évaluations techniques de réassurance (actif)	93 791	94 235
Comptes de régularisation (dérivés)	8 621	85 631
Autres comptes de régularisation actif	3 448 940	3 422 388
Écarts de conversion actif	98 554	201 668
Primes sur options payées	182 688	186 946
Charges constatées d'avance	7 306	16 749
<b>TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION – ACTIF</b>	<b>4 043 593</b>	<b>4 151 901</b>

■ **Les comptes de régularisation actif** s'élèvent à 4 044 millions d'euros dont 3 445 millions d'euros au titre des pertes de change nettes reportées compte tenu des principes de la comptabilité statutaire de couverture qui sont plus que compensées par des gains latents sur les titres de participations.

■ **Les primes sur options** sont principalement liées à des stratégies de change visant à (i) protéger une partie de la valeur nette d'inventaire du Groupe en devises stratégiques et (ii) protéger des flux de trésorerie importants.

## BILAN PASSIF

### 6.6 Capital

Le capital de la Société est composé de 2 270 188 806 actions d'un nominal de 2,29 euros, soit un montant total de 5 198 732 365,74 euros au 31 décembre 2023. Ces actions ont toutes été entièrement souscrites et libérées et portent jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Tableau 13 : Composition du capital social**

Mouvements des titres (en euros)	Nombre	Valeur nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2 351 770 945	2,29	5 385 555 464
Titres émis	16 317 885	2,29	37 367 957
Titres remboursés ou annulés	97 900 024	2,29	224 191 055
Titres en fin d'exercice	2 270 188 806	2,29	5 198 732 366

**Tableau 14 : Actions propres**

(En euros)	31 décembre 2022	Augmentation	Diminution	31 décembre 2023
Nombre d'actions propres	87 231 920	64 142 231	107 389 464	43 984 687
Cours moyen d'achat	23,20	28,18	24,93	26,25
Valeur nominale	2,29	2,29	2,29	2,29
Montant des frais de négociation	-	-	-	-

### 6.7 Variation des capitaux propres

**Tableau 15 : Variations des capitaux propres**

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Résultat comptable	2 808 812	5 828 368
Par action	1,19	2,57
Variation des capitaux propres par rapport à la situation d'ouverture	(2 597 024)	(63 501)
Par action	(1,10)	(0,03)
Dividende proposé <sup>(a)</sup>	3 998 011	4 494 974
Par action	1,70	1,98

(a) Le dividende proposé au 31 décembre 2023 est soumis à l'Assemblée Générale du 23 avril 2024.

(En milliers d'euros)

<b>CAPITAUX PROPRES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023</b>	<b>40 892 890</b>
Augmentation de capital réservée aux salariés	346 556
Levées d'options de souscription d'actions	53 929
Rachat/annulation d'actions	(2 505 031)
Dividende distribué	(3 787 323)
Résultat de l'exercice	5 828 368
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>40 829 388</b>

■ **Les capitaux propres** avant résultat de la période et après distribution du résultat de l'exercice précédent diminuent de 2 105 millions d'euros dont 2 505 millions d'euros dus aux réductions de capital liées au programme de rachat d'actions,

compensées en partie par 347 millions d'euros au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés et par 54 millions d'euros de levées d'option de souscription d'actions.

## 6.8 Passifs subordonnés

**Tableau 16 : Ventilation des passifs subordonnés selon leur durée résiduelle**

(En milliers d'euros)	Valeur au 31 décembre 2023	Échéance à moins d'un an	Échéance d'un à cinq ans	Échéance à plus de cinq ans
TSDI (titres subordonnés à durée indéterminée)	3 688 624	-	-	3 688 624
<i>Euro Medium Term Notes</i> subordonnés à durée indéterminée	1 760 790	-	-	1 760 790
Obligation subordonnée 1,495 % - 2041	1 000 000	-	-	1 000 000
Obligation subordonnée 1,875 % - 2042	1 250 000	-	-	1 250 000
Obligation subordonnée 4,25 % - 2043	1 250 000	-	-	1 250 000
Obligation subordonnée 4,5 % 2046 (\$)	769 474	-	-	769 474
Obligation subordonnée 3,375 % 2047	1 500 000	-	-	1 500 000
Obligation subordonnée 5,125 % 2047 (\$)	905 264	-	-	905 264
Obligation subordonnée 3,337 % - 2049	2 000 000	-	-	2 000 000
Obligation subordonnée 5,625 % 2054 (£)	160 982	-	-	160 982
Titres Subordonnés Remboursables 8,60 % 2030 (\$)	792 618	-	-	792 618
<i>Euro Medium Term Notes</i> subordonnés	1 000 000	-	-	1 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>16 077 752</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16 077 752</b>
Intérêts courus non échus	276 750	276 750	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>16 354 502</b>	<b>276 750</b>	<b>-</b>	<b>16 077 752</b>

*Les intérêts courus non échus sont comptabilisés en compte de régularisation – Passif.*

Les TSDI sont des obligations à durée indéterminée. La Société détient l'option de différer le paiement des coupons sous certaines conditions. Néanmoins, ils doivent être payés dès que ces conditions sont levées ou lors de remboursement de l'instrument.

En cas de différé prolongé, ces coupons restent juridiquement dus. De même, en l'absence de paiement de dividendes, les coupons non payés accumulés depuis des années entreront dans l'assiette des créances à rembourser lors d'une liquidation éventuelle.

Les dettes subordonnées à durée indéterminée sont souvent assorties :

- d'options de remboursement anticipé (*calls*) dont l'exercice est contrôlé par le Groupe, et qui donnent à AXA SA la possibilité de rembourser le principal par anticipation, sans pénalité, à certaines dates ;
- de clauses de majoration d'intérêts (*step-up*) à partir d'une certaine date.

Les dettes subordonnées s'élèvent à 16 078 millions d'euros contre 17 126 millions euros en 2022, en baisse de 1 048 millions d'euros compte tenu de remboursements de 1 954 millions d'euros opérés au cours de la période, en partie compensés par l'émission d'une dette subordonnée pour 1 000 millions.

## 6.9 Provisions techniques

Les principaux agrégats relatifs à l'activité de réassurance sont présentés ci-dessous :

Bilan Passif (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
<b>Provisions techniques brutes</b>	<b>10 094 782</b>	<b>8 230 049</b>
Provisions pour sinistres (vie)	287 007	251 192
Provisions pour sinistres (non vie)	9 371 089	7 523 773
Provisions pour primes non acquises (non vie)	160 796	169 679
Autres provisions techniques (vie)	275 890	285 406
<b>Dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires</b>	<b>2 210 806</b>	<b>1 682 769</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>12 305 588</b>	<b>9 912 818</b>

■ Les provisions techniques brutes s'élèvent à 10 095 millions d'euros à la fin de l'exercice 2023 et comprennent les provisions pour sinistres non-vie pour 9 371 millions d'euros, en augmentation de 1 847 millions d'euros du fait notamment des provisions acceptées sur les renouvellements des traités de réassurance dommages en quote-part pour 1 090 millions d'euros.

■ Les dettes pour dépôts espèces reçues des rétrocessionnaires s'élèvent à 2 211 millions d'euros, en progression de 528 millions, représentant l'accroissement des provisions de sinistres cédées pour lesquelles ces contreparties doivent déposer.

## 6.10 Autres provisions non techniques

Tableau 17 : Variation des autres provisions non techniques

(En millions d'euros)	31 décembre 2022	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	31 décembre 2023
Provisions réglementées	44 806	-	-	-	44 806
Provision pour perte de change	179 646	18 744	139 576	-	58 815
Provisions pour impôts	1 161	-	908	-	253
Provisions pour impôts différés	442 156	186 908	5 890	-	623 174
Autres provisions non techniques	386 130	35 886	110 094	26 462	285 459
<b>TOTAL</b>	<b>1 053 899</b>	<b>241 538</b>	<b>256 467</b>	<b>26 462</b>	<b>1 012 507</b>

■ Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1 013 millions d'euros à la fin de l'exercice 2023 contre 1 054 millions d'euros en 2022, en baisse de 41 millions d'euros. Elles comprennent essentiellement 447 millions d'euros de provisions envers les filiales du Groupe au titre du risque de reversement des économies

d'impôt réalisées dans le cadre du régime d'intégration fiscale français, 59 millions d'euros de provision pour moins-values latentes sur dérivés de change, et 97 millions d'euros au titre de moins-values latentes sur des dérivés de taux non éligibles à la comptabilité de couverture.

## 6.11 Autres dettes

**Tableau 18 : Ventilations des dettes selon leur valeur résiduelle**

Exercice	2023				2022
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
<b>Durée Résiduelle (en millions d'euros)</b>					
<b>DETTES</b>	-	-	-	-	-
<b>Dettes pour dépôts en espèce reçus des cessionnaires</b>	<b>2 210 806</b>	-	-	<b>2 210 806</b>	<b>1 682 769</b>
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 001 806	-	-	1 001 806	937 238
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	1 585 000	-	879 833	2 464 833	3 440 368
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	-
Dettes diverses	2 027 776	3 911 000	9 272 480	15 211 255	14 417 040
<b>Autres dettes</b>	<b>4 614 582</b>	<b>3 911 000</b>	<b>10 152 313</b>	<b>18 677 895</b>	<b>18 794 646</b>

- **Les dettes pour dépôts espèces reçues des rétrocessionnaires** s'élèvent à 2 211 millions d'euros, en progression de 528 millions, représentant l'accroissement des provisions de sinistres cédées pour lesquelles ces contreparties doivent déposer.
- **Les autres dettes** s'élèvent à 18 678 millions d'euros contre 18 795 millions d'euros au 31 décembre 2022 et comprennent principalement :
  - **les dettes financières** vis-à-vis des filiales du Groupe pour 12 366 millions d'euros ;
  - **les emprunts obligataires** auprès des entités du Groupe à hauteur de 2 465 millions d'euros ; un emprunt obligataire émis pour 920 millions d'euros en 2012 a été remboursé à son échéance en mars 2023 ;
  - **les dettes seniors** à hauteur de 2 100 millions d'euros, en augmentation de 750 millions d'euros ainsi que 500 millions d'euros **de billets de trésorerie** ;
  - **les dettes nées d'opérations de réassurance** à hauteur de 1 002 millions d'euros en augmentation de 65 millions d'euros.

**Tableau 19 : Opérations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation**

Nature des opérations (en millions d'euros)	Entreprises liées			Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
<b>Dettes</b>						
Dettes pour dépôts en espèce reçus des cessionnaires	1 892 071	-	1 892 071	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-	-
■ sur preneur d'assurance	-	-	-	-	-	-
■ sur intermédiaires et coassureurs	-	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	235 948	-	235 948	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	2 464 833	-	2 464 833	-	-	-
Autres dettes	12 366 057	-	12 366 057	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>16 958 909</b>	<b>-</b>	<b>16 958 909</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## 6.12 Charges à payer et Comptes de régularisation passif

Tableau 20 : Charges à payer et comptes de régularisation

(En millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>CHARGES À PAYER</b>	-	-
<b>Primes acquises à rétrocéder (vis-à-vis des réassureurs)</b>	<b>757 251</b>	<b>673 637</b>
<b>Personnel</b>	-	-
Dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
Dettes provisionnées pour participation des salariés	-	23
Autres charges à payer	204	520
<b>Organismes sociaux</b>	-	-
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	98	180
<b>État</b>	-	-
Charges fiscales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	658	293
Actionnaires, dividendes à répartir	-	-
Divers – charges à payer	316 173	362 237
<b>TOTAL CHARGES À PAYER</b>	<b>1 074 384</b>	<b>1 036 891</b>
<b>COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF</b>	-	-
<b>Intérêts courus non échus</b>	<b>455 851</b>	<b>407 100</b>
<b>Estimation commissions et courtages</b>	-	-
<b>Autres comptes de régularisation (passif)</b>	-	-
Produits à répartir sur plusieurs exercices	-	-
Amortissements des différences sur les prix de remboursement (passif)	20 851	22 712
Évaluations techniques de réassurance (passif)	93 243	87 582
Comptes de régularisation (dérivés)	300 621	309 318
Autres comptes de régularisation – Passif	49 256	45 475
Écarts de conversion passif	203 964	303 679
Primes sur options encaissées	124 638	301 117
<b>TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION – PASSIF</b>	<b>1 248 424</b>	<b>1 476 983</b>

■ **Les comptes de régularisation passif** totalisent 1 248 millions d'euros contre 1 477 millions d'euros au 31 décembre 2022 et comprennent essentiellement 456 millions d'euros d'intérêts courus non échus, 125 millions d'euros relatifs aux primes sur options encaissées, 204 millions d'euros d'écarts de conversion passif et 301 millions d'euros pour les comptes de régularisation d'instruments financiers.

■ **Les primes sur options** sont principalement liées à des stratégies de change visant à (i) protéger une partie de la valeur nette d'inventaire du Groupe en devises stratégiques et (ii) protéger des flux de trésorerie importants.

**Tableau 21 : Actif Passif en devises**

Devises (en milliers d'euros)		31/12/2023		
		Actif	Passif	Net
EUR	Euro	87 281 481	87 084 721	196 760
GBP	Livre Sterling	1 066 553	1 134 048	(67 495)
OTH	Autres devises	1 020 298	1 134 284	(113 986)
USD	US Dollar	587 858	527 060	60 799
CHF	Franc Suisse	86 829	159 456	(72 626)
MXN	Peso Mexicain	75 403	82 812	(7 410)
SGD	Singapore Dollar	33 132	29 173	3 959
<b>TOTAL</b>		<b>90 151 554</b>	<b>90 151 554</b>	<b>-</b>

## 7. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### 7.1 Ventilation des produits et charges des opérations techniques

Tableau 22 : Ventilation des produits et charges des opérations techniques par catégorie

VIE (En milliers d'euros)	A - Catégories 1 à 19 (Activité Vie)	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Rubrique</b>		
1 Primes acquises	83 653	93 244
2 Charges des prestations	(66 253)	(89 974)
3 Charges des provisions d'assurance Vie et autres provisions techniques	(6 267)	(277 122)
4 Ajustement A.C.A.V.	-	-
<b>A - Solde de souscription</b>	<b>11 133</b>	<b>(273 852)</b>
5 Frais d'acquisition	(3 721)	(4 219)
6 Autres charges de gestion nettes	(2 781)	(2 352)
<b>B - Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>(6 502)</b>	<b>(6 570)</b>
7 Produits nets des placements	25 551	13 389
8 Participation aux résultats	(10 358)	(5 635)
<b>C - Solde financier</b>	<b>15 193</b>	<b>7 754</b>
9 Primes données en substitution	-	-
10 Part des garants en substitution dans les charges de prestation	-	-
11 Part des garants en substitution dans les charges de provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-	-
12 Part des garants en substitution dans la participation aux résultats	-	-
13 Commissions reçues des garants en substitution	-	-
<b>D - Solde de substitution</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
14 Primes cédées	(53 522)	(61 929)
15 Part des réassureurs dans les charges des prestations	54 312	58 873
16 Part des réassureurs dans les charges des provisions assurance vie et autres provisions techniques	4 129	184 650
17 Part des réassureurs dans la participation aux résultats	3 062	4 315
18 Commissions reçues des réassureurs	2 367	2 446
<b>E - Solde de réassurance</b>	<b>10 347</b>	<b>188 355</b>
<b>Résultat technique (A + B + C + D + E)</b>	<b>30 170</b>	<b>(84 314)</b>
Hors compte <sup>(a)</sup>	-	-
19 Montant des rachats	-	-
20 Intérêts techniques bruts de l'exercice	-	-
21 Provisions techniques brutes à la clôture	562 897	536 597
22 Provisions techniques brutes à l'ouverture	536 597	-

<b>NON VIE</b> <i>(En milliers d'euros)</i>	<b>B – Catégories 20 à 39</b>	
	<b>(Activité Non Vie)</b>	
<b>Rubrique</b>	<b>31 décembre 2023</b>	<b>31 décembre 2022</b>
	-	-
<b>1 Primes acquises</b>	6 641 345	5 840 809
1 a. Primes	6 635 748	5 840 623
1 b. Variation des primes non acquises	5 597	187
<b>2 Charges des prestations</b>	(5 283 577)	(3 974 345)
2 a. Prestations et frais payés	(3 419 194)	(2 939 723)
2 b. Variation des provisions pour prestations et diverses	(1 864 383)	(1 034 623)
<b>A – Solde de souscription</b>	<b>1 357 768</b>	<b>1 866 464</b>
<b>5 Frais d'acquisition</b>	(1 661 535)	(1 517 977)
<b>6 Autres charges de gestion nettes</b>	(13 846)	(22 334)
<b>B – Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>(1 675 382)</b>	<b>(1 540 312)</b>
<b>7 Produits nets des placements</b>	466 292	171 377
<b>8 Participation aux résultats</b>	1 546	(6 573)
<b>C – Solde financier</b>	<b>468 180</b>	<b>164 804</b>
<b>9 Part des réassureurs dans les primes acquises</b>	(1 752 813)	(1 422 424)
<b>10 Part des réassureurs dans les prestations payées</b>	969 147	1 180 162
<b>11 Part des réassureurs dans les charges de provisions pour prestations</b>	844 500	(56 358)
<b>12 Part des réassureurs dans la participation aux résultats</b>	(1 547)	6 595
<b>13 Commissions reçues des réassureurs</b>	184 187	158 309
<b>D – Solde de réassurance</b>	<b>243 473</b>	<b>(140 304)</b>
<b>Résultat technique (A + B + C + D)</b>	<b>394 040</b>	<b>357 240</b>
Hors compte <sup>(a)</sup>	-	-
<b>14 Provisions pour primes non acquises à la clôture</b>	160 796	169 679
<b>15 Provisions pour primes non acquises à l'ouverture</b>	169 679	-
<b>16 Provisions pour sinistres à payer à la clôture</b>	9 371 089	7 523 773
<b>17 Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture</b>	7 523 773	-
<b>20 Provision pour risque d'exigibilité à la clôture</b>	-	-
<b>21 Provision pour risque d'exigibilité à l'ouverture</b>	-	-
<b>18 Autres provisions techniques à la clôture</b>	-	-
<b>19 Autres provisions techniques à l'ouverture</b>	-	-

(a) Les stocks de provisions à l'ouverture sont évalués aux taux de change de N-1.

**Tableau 23 : Commissions afférentes à l'assurance directe/réassurance**

Rubriques\Exercices (en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Assurance Vie	1 794	2 085
Assurance Non Vie	1 640 145	1 506 479
<b>TOTAL</b>	<b>1 641 939</b>	<b>1 508 563</b>

**Tableau 24 : Tableau de ventilation des primes brutes**

Rubriques\Exercices (en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Primes d'assurance acceptées (France)	2 196 012	1 961 250
Primes d'assurance acceptées UE (hors France)	2 749 621	2 459 515
Primes d'assurance acceptées hors UE	1 773 767	1 513 101
<b>TOTAL</b>	<b>6 719 400</b>	<b>5 933 866</b>

## 7.2 Produits et charges de placements

**Tableau 25 : Tableau des revenus et frais financiers**

Nature (en milliers d'euros)	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans les entreprises liées	Revenus financiers et frais financiers concernant les autres placements	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Revenus des placements	6 393 784	553 488	6 947 271	4 769 189
Revenus des placements immobiliers	-	2 718	2 718	1 441
Revenus des autres placements	601 131	966 845	1 567 976	1 468 050
Autres revenus financiers (commissions, honoraires, intérêts...)	181 852	136 671	318 523	57 082
<b>TOTAL (POSTE II-2 DU COMPTE DE RÉSULTAT « VIE »), (POSTE III-3 DU COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE)</b>	<b>7 176 766</b>	<b>1 659 722</b>	<b>8 836 488</b>	<b>6 295 762</b>
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts, agios...), (poste II-9a « Vie » et poste III-5a non technique nettes des frais de gestion des placements)	(361 271)	(820 806)	(1 188 203)	(1 059 000)
a) total des autres produits des placements	-	-	-	-
b) total des autres charges des placements	(721 269)	(927 151)	(1 684 052)	(2 201 703)

## 7.3 Impôts sur les sociétés

**Tableau 26 : Analyse de la charge d'impôts**

Impôt (en milliers d'euros)	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Afférent à l'exercice	Sur exercices antérieurs	Total	Afférent à l'exercice	Sur exercices antérieurs	Total
Afférent aux opérations ordinaires	372 009	24 083	396 092	253 968	81 705	335 673
Afférent aux produits et charges exceptionnels	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>372 009</b>	<b>24 083</b>	<b>396 092</b>	<b>253 968</b>	<b>81 705</b>	<b>335 673</b>

## 7.4 Rémunération des dirigeants

- Au cours de l'exercice 2023, les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration se sont élevés à 2 millions d'euros. Les jetons de présence alloués en 2023 et qui seront réglés en 2024 s'élèvent à 2,1 millions d'euros.
- Le montant global des sommes versées au titre des rémunérations directes ou indirectes aux cinq personnes les mieux rémunérées de la Société au cours de l'exercice 2023 s'élève à 11 417 480,52 euros.

**Tableau 27 : Synthèse des options et actions ou unités de performance attribuées aux membres du Comité de Direction rémunérés par la Société**

(En euros)	Exercice 2023		Exercice 2022	
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des actions de performance et unités de performance attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des actions de performance et unités de performance attribuées au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>	-	<b>5 450 566</b>	-	<b>4 435 986</b>

## 8. AUTRES INFORMATIONS

### Informations relatives aux dons et mécénats

Le montant global des sommes ouvrant droit à la réduction d'impôt visée aux 1. et 4. de l'article 238 *bis* et de l'article 238 *bis* A0 du Code général des impôts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 10 339 380,16 euros. Il se compose de dons et d'engagements en faveur d'actions de mécénats et d'initiatives conduites par le Fonds AXA pour la recherche.

### Informations relatives aux transactions entre parties liées

Aucune des transactions entre parties liées, en cours à la date d'arrêt ou ayant eu des effets sur l'exercice, ne présente les caractéristiques des transactions à mentionner conformément au règlement ANC n° 2014-03 (article 832-16).